

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1125
29 octobre 2003

SOMMAIRE

Bimas S.A., Luxembourg	54000
Element Six S.A., Münsbach	54000
Satlynx S.A., Betzdorf	53954
Syncron Luxembourg S.A., Bereldange	53953
Toblo S.A., Luxembourg	53953

SYNCRON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7260 Bereldange, 10A, Elterstrachen.
R. C. Luxembourg B 78.882.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, réf. LSO-AJ01644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(063919.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

TOBLO, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 80.848.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2003

Sont nommés administrateurs, pour une durée de 6 ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ01921. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063928.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

SATLYNX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 86.167.

In the year two thousand and three, on the third day of June.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared for an Extraordinary General Meeting of the shareholders (the Meeting) of SATLYNX S.A. (the Company), a limited liability company existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg), having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 86.167, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 25 January 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 843 of 4 June 2002, which has been modified several times and for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated 23 July 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 1389 of 25 September 2002.

The Meeting is chaired by Mr Bernard Beerens, lawyer, residing in Luxembourg,
who appoints as Secretary Mrs Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, lawyer, residing in Luxembourg.

The Meeting appoints as Scrutineer Mrs Céline Pignon, lawyer, residing in Luxembourg.

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 32,024,000 (thirty-two million twenty-four thousand) shares, without nominal value, representing the entire share capital of the Company of EUR 43,534,527 (forty-three million five hundred and thirty-four thousand five hundred and twenty-seven Euro) are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda. The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Restructuring of the Company's authorised share capital as set out in article 5 of the Restated Articles hereunder, inter alia, by way of:

(i) ratification of the existing authorised share capital, of the authorisation to suppress or limit preferential subscription rights, and of the issues of shares thereunder; and

(ii) increase of the authorised share capital to an amount of EUR 108,754,758 and of the amount of authorised shares; and

(iii) acknowledgement and approval of the report by the Board pursuant to article 32-3(5) of the Companies' Act and the issue of shares within the authorised share capital of the Company whilst limiting or suppressing preferential subscription rights of the existing shareholders, a copy of which has been sent to each of the shareholders; and

(iv) authorisation to limit or suppress preferential subscription rights of existing shareholders, reservation of shares within the authorised share capital for certain issuances, determination of the conditions of the issues of shares within the authorised share capital, setting of the authorisation to five years, and authorisation to issue free shares;

3. Restatement of the Articles of Association of the Company in their entirety, substantially in the form of the draft of the Restated Articles of Association of the Company sent to each of the shareholders; and

4. Miscellaneous.

III. The Meeting, after deliberation and after having approved the above, has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders being represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been provided to them (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to restructure the Company's authorised share capital as set out in the agenda and in particular, resolves as follows:

The Meeting notes the existing authorised share capital and the issue of shares thereunder and resolves to ratify (i) such existing authorised share capital of the Company, (ii) the authorisation given to the board of directors of the Company (the Board) to suppress or limit the preferential subscription rights of the existing shareholders in relation to any issue within such authorised share capital of the Company and (iii) any issue of shares within the existing authorised share capital of the Company both by the Board and by the general meeting of shareholders.

The Meeting then resolves to increase the authorised share capital of the Company by an amount of EUR 56,987,493 (fifty-six million nine hundred eighty-seven thousand four hundred and ninety-three euros) in order to bring the authorised share capital of the Company to EUR 108,754,758 (one hundred and eight million seven hundred fifty-four thousand seven hundred and fifty-eight euros), to be composed of 30,000,000 (thirty million) A shares, 30,000,000 (thirty million)

B shares, 15,000,000 (fifteen million) C shares and 5,000,000 (five million) ordinary shares, each without nominal value and with the rights and obligations as set out in the articles of association of the Company as amended and restated hereafter (the Restated Articles of Association).

Each shareholder of the Company declares to have received the report by the Board dated 28 May 2003 pursuant to article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Meeting resolves to approve such report as well as the issue of shares of the Company within the authorised share capital of the Company while limiting or suppressing the preferential subscription rights of the existing shareholders.

The Meeting expressly resolves to authorise the Board (i) to issue shares within the re-set authorised share capital of the Company while limiting and/or suppressing the preferential subscription rights of the existing shareholders, as the Board deems fit and (ii) to reserve shares within the authorised share capital for certain issuances, as set out in the Restated Articles of Association. In relation thereto the Meeting expressly notes and approves that certain shares in the Company, in particular C shares may be issued by the Company by way of incorporation of profits and reserves into the share capital of the Company. In the light thereof the Meeting resolves, as far as required therefore, that the current and future reserves (including the share premium reserves) as well as the profits of the Company may be used for such purpose if and when such shares are to be issued.

The Meeting resolves to set the validity period of the total authorised share capital referred to above and the authorisation given to the Board as per this second resolution, to issue shares of the Company within the authorised share capital of the Company (including free shares) and to limit and/or suppress the preferential subscription rights of the existing shareholders to five years from the date of the present meeting.

As a consequence of the above and for the avoidance of doubt the Meeting resolves to amend the relevant Articles of Association as set out in the third resolution.

Third resolution

Each shareholder of the Company declares to have received the proposed amendments and restatement of the articles of association of the Company.

The Meeting resolves to amend and restate the articles of association of the Company in their entirety (noting that the object of the Company has not been amended) so that they shall henceforth read as follows hereafter. The Meeting expressly resolves for the avoidance of doubt that the provisions of the Restated Articles of Association, in relation to the Board structure and the voting and quorum requirements thereof shall only become effective upon ALCATEL SpaceCom SAS and SKYBRIDGE LP becoming shareholders of the Company.

Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name. There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created (individually a Shareholder and collectively the Shareholders), a joint stock corporation (société anonyme) under the name of SATLYNX S.A. (hereafter the Company).

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Association.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by a simple resolution of the Board of Directors.

2.2 The Board of Directors shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 If extraordinary events of political, economic or social nature likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Objects.

4.1 The objects of the Company are:

(a) to provide services, including internet access services via satellite, in the field of telecommunications, directly or through distributors and/or service providers primarily via satellite, and in particular to provide broad band satellite communication services in Europe; and

(b) to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of or participation in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participation.

4.2 The Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, the sale, lease, installation and/or maintenance of the necessary end-user and service provider communications equipment either directly or through contractors.

4.3 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies, or for the benefit of the companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

4.4 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

4.5 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The authorised capital of the Company is set at EUR 108,754,758 (one hundred and eight million seven hundred fifty-four thousand seven hundred and fifty-eight Euro), represented by 5,000,000 (five million) Ordinary Shares; 30,000,000 (thirty million) A Shares; 30,000,000 (thirty million) B Shares; 15,000,000 (fifteen million) C Shares, each without nominal value.

5.2 The issued capital of the Company is set at EUR 43,534,527 (forty-three million five hundred thirty-four thousand five hundred and twenty-seven Euro), represented by 16,000,000 (sixteen million) A Shares of which an aggregate amount of EUR 6,525,285 (six million five hundred and twenty-five thousand two hundred and eighty-five) has been paid up, 16,000,000 (sixteen million) B Shares being fully paid up and 24,000 (twenty-four thousand) Ordinary Shares of which an amount of EUR 8,156 (eight thousand one hundred and fifty-six Euro) has been paid up, each having no nominal value.

5.3 The authorised capital may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating at such quorum and at such majorities applicable to each class of Shares within the Company as provided for amendments to the Articles of Association.

5.4 Authorisation of the Board of Directors

5.4.1. The Board of Directors is authorised and instructed, without any further need of a decision by the General Meeting, after having acknowledged in writing that the terms and conditions of these Articles of Association are complied with and have been fulfilled, (i) to render effective any increase of the issued share capital under Article 5.4, up to the authorised share capital, in whole or in part, (ii) to see to the recording of such increase(s) and the consequential amendments of the Articles of Association before a Luxembourg notary, and (iii) to proceed to such issues without reserving for the then existing Shareholders preferential subscription rights on the basis of the report made to the General Meeting on the circumstances and price(s) of the issue(s) of Shares within the authorised share capital and as set out hereafter in Article 5.4.

5.4.2. Within the authorised share capital, a total amount of 3,371,500 (three million three hundred and seventy-one thousand five hundred) C Shares shall be specifically reserved for the issue by the Board of Directors (without reserving any preferential subscription rights to any Shareholders of any class of Shares within the Company) of C Shares as follows:

(i) 715,167 (seven hundred and fifteen thousand one hundred and sixty-seven) C Shares to SKYBRIDGE L.P. against contribution of cash in an amount of EUR 3,500,000 (three million five hundred thousand Euro) or such lower amount as may be determined by the Board of Directors;

(ii) 919,500 (nine hundred and nineteen thousand five hundred) C Shares to ALCATEL SpaceCom S.A.S. against contribution of cash in an amount of EUR 4,500,000 (four million five hundred thousand Euro) or such lower amount as may be determined by the Board of Directors; and

(iii) 1,736,833 (one million and seven hundred and thirty-six thousand eight hundred and thirty-three) C Shares to ALCATEL SpaceCom S.A.S. against a contribution in kind valued at EUR 8,500,000 (eight million five hundred thousand Euro) or such other amount as may be determined by the Board of Directors.

5.4.3 In addition to the above, within the authorised share capital, a total amount of 11,628,500 (eleven million six hundred and twenty-eight thousand five hundred) C Shares shall be specifically reserved for the issue by the Board of Directors (without reserving any preferential subscription rights to any Shareholders of any class of Shares within the Company) of C Shares in accordance with the below provided that such reservation shall not prohibit the issue of C Shares within such amount of reserved C Shares to C Holders and as the holder of C Shares may direct.

5.4.3.1.

5.4.3.1.1 On 22 January 2004, subject to Article 5.4.3.1.2. below and in accordance with any agreement (if any) which may be entered into from time to time by the Equity Securities Holders and the Company, the Company shall issue an aggregate amount of 3,003,700 (three million three thousand and seven hundred) C Shares to the C Holders and/or any of their Affiliates.

5.4.3.1.2. If the C Shares reserved pursuant to Article 5.4.3.1.1. have been issued in accordance therewith (hereafter the 2004 Issue) and if, at any time prior to 22 January 2004, any Equity Securities are issued by the Company or are otherwise transferred or assigned by an Equity Securities Holder (other than the holder of C Shares or other than pursuant to any warrant instrument (if any) issued by the Company to the A Holders or other than pursuant to Articles 7.6.5. (b)(i) and (b)(ii), 7.6.5. (c)(i) and (ii) and 7.6.5.(d), (for the purpose of Article 5.4.3.1.2., a Relevant Transaction) to any Person (including another Equity Securities Holder) at a price per share (the First Lower Value) of less than EUR 4.894 (four point eight nine four Euro) (a First Lower Valuation Event), the number of C Shares reserved in Article 5.4.3.1.1. shall (automatically and without any further need of a decision by the General Meeting) be increased by an amount equal to (i) the number of such C Shares multiplied by 4.894 (ii) divided by the First Lower Value and (iii) rounded up to the nearest whole C Share. In the event of that more than one Relevant Transaction occur at any time prior to 22 January 2004, the First Lower Value shall be the lowest price at which any of such Relevant Transactions occurred.

5.4.3.2. If the 2004 Issue occurs and if, at any time from 22 January 2004 to 22 April 2004, any Equity Securities are issued by the Company or are otherwise transferred or assigned by an Equity Securities Holder (other than the holder of C Shares or other than pursuant to any warrant instrument (if any) issued by the Company to the A Holders or other than pursuant to Articles 7.6.5. (b)(i) and (b)(ii), 7.6.5. (c)(i) and (ii) and 7.6.5.(d)), (for the purpose of Article 5.4.3.2., a Relevant Transaction) to any Person (including another Equity Securities Holder) at a price per share (the Second Lower

Value) of less than EUR 4.894 (four point eight nine four Euro) or, if there has been one or more First Lower Valuation Event(s), the lowest resultant First Lower Value (a Second Lower Valuation Event):

(i) the number of C Shares to which the C Holders are entitled under Article 5.4.3.1.1. shall be deemed to amount to (a) the number of C Shares issued to the C Holders pursuant to Article 5.4.3.1.1. multiplied by 4.894 or, if there has been one or more First Lower Valuation Event(s), the lowest resultant First Lower Value (b) divided by the Second Lower Value and (c) rounded up to the nearest whole C Shares (the Total of C Shares); and

(ii) the Company shall, on receipt of a notice from the C Holders at any time prior to the date falling 18 months from 22 January 2004, issue forthwith to the C Holders for free the Total of C Shares less the number of C Shares issued to the C Holders pursuant to Article 5.4.3.1.1.

In the event that more than one Relevant Transaction occur under Article 5.4.3.2. at any time from 22 January 2004 and for the three month thereafter, the Second Lower Value shall be the lowest price at which any of such Relevant Transactions occurred.

5.4.3.3 Up to 8,624,800 (eight million six hundred and twenty-four thousand eight hundred) C Shares are reserved for issue to the holders of any of the warrants (or to any such party as the relevant holder of warrants may direct) which may be issued within the Company pursuant to warrant instruments to be issued by the Company (if any) or such other agreement (if any) entered into by the Company (the C Warrant Instruments) giving right to the holders of such warrants to be issued C Shares of the Company, regardless of whether such holder is to subscribe to such C Shares against a contribution of cash or kind or to be issued C Shares for free by way of incorporation of the appropriate amount of available profits and reserves equal to the accounting par value of the relevant C Shares to be issued into the capital of the Company. Such C Shares shall be issued pursuant to the following provisions (and pursuant to the terms and conditions of such relevant C Warrant Instruments (if any)).

5.4.3.3.1. The C Shares reserved pursuant to Article 5.4.3.3. shall be issued by the Board of Directors, if not for free by way of incorporation of reserves at the subscription price (or prices), as determined by the Board pursuant to, and subject to the terms and conditions of the relevant C Warrant Instruments (if any).

5.4.3.3.2. For the avoidance of doubt it is specified that the Board of Directors is hereby specifically authorised and instructed to issue such number of C Shares as determined pursuant to the above provisions and as set out in the relevant C Warrant Instruments (if and when issued) by the Company, at the relevant subscription price determined pursuant to the terms and conditions thereof, including by way of free shares by way of incorporation of the appropriate amount of available profits and reserves equal to the accounting par value of the relevant C Shares to be issued into the capital of the Company.

5.4.3.3.3. In the event that the exercise of any warrants to be issued by the Company and for the exercise of which C Shares have been reserved pursuant to Article 5.4.3.3. would result in the relevant holder of warrants (together with all the C Holders) holding more than 19.99 per cent. of the Equity Securities calculated on a Fully Diluted Basis of the Company from time to time, the relevant holder of warrants shall be entitled (subject to the holder of warrants, save in the event of the issue of free shares, having paid the relevant subscription price to the Company) to exercise the relevant warrant in accordance with the terms and conditions of the relevant C Warrant Instruments (if any) but to defer having the relevant number of C Shares issued in respect of such exercise for a period of up to 10 years from the date of exercise. Such C Shares shall in such case be issued by the Board of Directors upon request from the relevant holder of warrants.

5.4.3.4. If 14 calendar days prior to exercising any warrants in relation to the C Share reserved under Article 5.4.3.3 pursuant to the terms and conditions of the relevant C Warrant Instruments (if and when issued), the result of the allotment and issue of the C Shares pursuant to the exercise of such warrants would mean that the relevant holder of warrants (together with the C Holders) held more than 50 per cent. of the Equity Securities of the Company and, therefore, the relevant holder of warrants would be required to account for its interest as a subsidiary rather than as an investment, under International Accounting Standards or any applicable law, (provided always that any such requirement is supported by the written opinion of an independent accounting firm being one of KPMG, ERNST & YOUNG, DELOITTE & TOUCHE or PricewaterhouseCoopers or such other firm of accountants as the Company and the relevant holder of warrants may agree) then the holder of warrants shall give notice thereof to the Company. Upon such notice, the Company shall issue to the holder of warrants such number of unsecured convertible loan stock 2011 which would convert into the number of C Shares, the holder of warrants would have been entitled to had such holder of warrants received C Shares at the date of the exercise of the relevant warrants. In such case the relevant number of C Shares, reserved pursuant to Article 5.4.3.3 shall be reserved for the conversion of such unsecured convertible loan stock 2011. The Board of Directors shall hereby be authorised and instructed to determine, in agreement with the relevant holder of warrants, the terms and conditions of such unsecured convertible loan stock 2011.

5.4.4 An amount of up to 3,200,000 (three million two hundred thousand) A Shares shall be reserved to the holders of any of the warrants (or to any such party as the relevant holder of warrants may direct) which may be issued within the Company pursuant to any A Warrant Instrument (if any), subject to, and in accordance with any agreement which may be entered into by the Equity Securities Holders and the Company (if any).

5.5 The authorised share capital of the Company and the authorisation referred to in Article 5.4 above given to the Board of Directors shall be valid for five years from 3 June 2003 and may be renewed for additional periods of up to five years each by resolution of the General Meeting by way of an extraordinary General Meeting resolving on the amendments of the Articles of Association.

5.6 Each time the Board of Directors shall issue shares within the authorised share capital as provided for herein and act to render effective the increase of the issued capital, as authorised, Article 5.2 of the Articles of Association shall be amended accordingly so as to reflect the result of such action. The Board of Directors shall take or authorise any person

to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendments including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles of Association before a notary.

5.7 Unless otherwise determined by all of the holders of the A Shares and all of the holders of the B Shares and all the holders of the C Shares in a General Meeting and subject to the provisions of Article 5.4.:

(a) before allotting any Equity Securities, (the Transaction) the Board of Directors shall offer such Equity Securities for subscription in accordance with the below terms to every Person who at the date of the offer is an Equity Securities Holder;

(b) the offer referred to in Article 5.7.(a) (the Allotment Offer) shall be made by notice in writing (the Notice) stating the number or amount of Equity Securities being offered, the price at which the Equity Securities are offered (the Allotment Offer Price), the name of the proposed purchaser or purchasers and any other terms of the Allotment Offer allowing the recipients to determine whether and when to exercise any of their rights hereunder, thirty (30) days prior to issuing Equity Securities;

(c) the Allotment Offer shall remain open for a period of thirty (30) days after receipt of the Notice by the Equity Securities Holders and, if not accepted in writing within that period, the Allotment Offer will be deemed to be declined by the non-accepting Equity Securities Holder;

(d) each of Equity Securities Holder shall have the right to purchase from the Company such holder's Proportionate Share of Equity Securities and may apply for the purchase of Equity Securities in excess to its Proportionate Share;

(e) each Equity Securities Holder shall stipulate in its acceptance whether it wishes to exercise its right in whole or in part and may stipulate that it wishes to purchase a number of Equity Securities in excess of its Proportionate Share, and shall state in its acceptance how many excess Equity Securities it wishes to subscribe for;

(f) the Company shall allot the Equity Securities to those Equity Securities Holders who apply for them in proportion (as far as practicable) to each Equity Securities Holder's Proportionate Share but so that an applicant shall not be allotted more Equity Securities than the number for which it has applied for;

(g) the Company shall allot the Equity Securities not accepted by other Equity Securities Holders to satisfy the requests by the Equity Securities Holders for excess Equity Securities so offered. Such requests for excess Equity Securities will be satisfied by the issue of such number of new Equity Securities which are pro rata to the existing Equity Securities held by such Equity Securities Holder making such requests. Thereafter such Equity Securities so offered which remain to be purchased shall be offered to any other Person at the same price and on the same financial terms as the offer to the Equity Securities Holders;

(h) the Allotment Offer Price per share or unit of any Equity Security to be issued hereunder (including any excess Equity Securities), shall be equal to the subscription price and shall be transferred under the same terms and conditions as stated in the Allotment Offer;

(i) the Company shall issue the required number of Equity Securities against delivery of the subscription price and, if the issue is to a Person that is not already a Equities Security Holder of the Company and in the event at that time a shareholders' or equity securities holders' or like agreement has been entered into between the Equity Securities Holders and the Company and is in effect (if any), the issue of any Equity Securities to such Person shall be subject to such Person becoming a party on the same date as the issuance of the Equity Securities, in terms acceptable to the Board of Directors of the Company, to any such agreement and agreeing to be bound by any such agreement (if any) then in force between the Equity Securities Holders and the Company;

(j) in the event that the Transaction as set forth in the Notice shall not be performed within a hundred and twenty (120) days after the date of the Notice, the Company shall be required to give a new notice of such Transaction, and each Equities Security Holder shall be entitled to proceed to notify its acceptance of the new Allotment Offer in accordance with the provisions of Article 5.7. An Equity Securities Holder's original acceptance or rejection of the original Allotment Offer shall be of no force or effect.

5.8 The provisions of Article 5.7 above shall not apply to:

- (i) the grant of Employee Share Options;
- (ii) the issuance of Equity Securities upon the exercise of any of the Employee Share Options specified in Article 5.8(i) above;
- (iii) the issuance of any Equity Securities on a Listing of the Company;
- (iv) the issuance of any Equity Securities pursuant to Article 5.4. above (or for the avoidance of doubt, giving right to subscribe to or receive the Shares referred to thereunder);
- (v) the issuance of any Equity Securities pursuant to Article 5.9;
- (vi) the issuance of any Equity Securities pursuant to warrants which may be issued by the Company pursuant to any A Warrant Instrument and C Warrant Instruments (if any);
- (vii) the issuance of Ordinary Shares upon conversion of the A Shares, the B Shares or the C Shares;
- (viii) the acquisitions of shares or assets where the consideration is to be satisfied by the issue of Equity Securities.

Any issuance of Equity Securities, other than granted and issued pursuant to Article 5.8(i) to Article 5.8(viii) (inclusive), shall be made for consideration in cash or for consideration in kind with a value of no less than the fair market value (as determined in the good faith of the Board of Directors) (or, if any and if higher, the accounting par value) of each of the Equity Securities issued.

5.9. Anti Dilution

5.9.1 In the event that, after the issue of the C Shares reserved under Article 5.4.3., any Equity Securities (other than pursuant to Employee Share Options) are proposed to be issued by the Company to any Person other than the holder of A Shares, the holder of B Shares, the B Parent and the holder of C Shares and their respective successors in title and assignees at a price per share (the First Relevant Price) which is less than (i) EUR 4.894 (four point eight nine four Euro) or (ii), in relation to Equity Securities transferred or issued to C Holders only in the event that the provisions of Articles

5.4.3.1.2 or 5.4.3.2 have been implemented, the lower of the First Lower Value or the Second Lower Value in each case as adjusted in accordance with Article 5.9.2. (the First Original Price), then the Company shall, unless and to the extent a Director A or a Director C, as the case may be, shall have specifically waived their rights in writing, offer (such offer, unless waived, to remain open for acceptance for not less than 30 days) the holder of A Shares and/or the holder of C Shares (in the case of the holder of C Shares, subject to Article 5.9.3), as the case may be, the right to subscribe in cash or, if the Board of Directors and the holder of A Shares and/or the holder of C Shares, as the case may be, agree otherwise, in kind, for such number of new Equity Securities (the First Anti-Dilution Shares) at par so as to result in such relevant Person having paid in subscribing for its holding of Equity Securities and First Anti-Dilution Shares on average, a price (the First Anti-Dilution Price) per Share equal to the weighted average of the First Relevant Price and the First Original Price (the First Anti-Dilution Option).

5.9.2. In the event that, at any time after the exercise by any of the relevant holders and their respective successors in title and assignees of the First Anti-Dilution Option, any Equity Securities (other than pursuant to Employee Share Options approved by the Board of Directors) are proposed to be issued by the Company (the Subsequent Post-Completion Shares) to any Person other than the holder of A Shares, the holder of B Shares, the B Parent and the holder of C Shares and their respective successors in title and assignees at a price per Share (the Subsequent Relevant Price) which is less than (i) the First Relevant Price or, in the event that the Subsequent Anti-Dilution Option (as defined below) has been exercised on one or several occasions prior to such issue of Subsequent Post-Completion Shares, (ii) the Subsequent Relevant Price in the previous operation of this Article 5.9.2 (the Subsequent Original Price), then the Company shall, unless and to the extent a Director A or a Director C, as the case may be, shall have specifically waived their rights in writing, offer (such offer, unless waived, to remain open for acceptance for not less than 30 days) the holder of A Shares, and/or the holder of C Shares (in the case of the holder of C Shares, subject to Article 5.9.3.) as the case may be, the right to subscribe in cash or, if the Board of Directors and the holder of A Shares and/or the holder of C Shares, as the case may be, agree otherwise, in kind, for such number of new Equity Securities (the Subsequent Anti-Dilution Shares) at par so as to result in such relevant holder having paid in subscribing for its holding of Equity Securities and Subsequent Anti-Dilution Shares on average, a price per Share equal to the weighted average of the Subsequent Relevant Price and the Subsequent Original Price (the Subsequent Anti-Dilution Option).

5.9.3. The provisions of Article 5.9.1. shall not apply in favour of the holder of C Shares at any time whilst the provisions of Article 5.4.3.1.2. and the provisions of Article 5.4.3.2. are in force and may apply.

5.9.4. The provisions of Article 5.9. shall not apply (i) to any Shares issued pursuant to any of the A Warrant Instrument and the C Warrant Instruments which may be issued by the Company from time to time and (ii) in favour of the holder of A Shares in relation to any issue of First Anti-Dilution Shares or Subsequent Anti-Dilution Shares to the holder of C Shares pursuant to Article 5.9. and shall not apply in favour of the holder of C Shares in relation to any issue of First Anti-Dilution Shares or Subsequent Anti-Dilution Shares to the holder of A Shares pursuant to Article 5.9.

Art. 6. Shares - Holders.

6.1 The Shares of the Company are issued in separate classes, namely A Shares, B Shares, C Shares and Ordinary Shares. The Shares of the Company shall be in registered form only.

6.2 A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of Shares will be established by inscription in the said register.

6.3 Certificates of these inscriptions (certificats d'inscriptions nominatives) will be taken from a counterfoil register and signed by any two Directors of the Company.

6.4 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one Person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one Person has been appointed as sole owner in relation to that Share. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.5 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called by the Board of Directors in accordance with and subject to the provisions of the present Articles of Association and in particular Article 9.4.(d)(xiii), provided however that calls shall be made on all the relevant Shares of whatever class and in the same proportion and at the same time.

6.6 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law.

6.7 For the purpose of these Articles of Association and the rights and obligations hereunder if Shares or Equity Securities of the Company are held by different entities which are Members of the Same Group as the holder of the A Shares, the holder of the B Shares and the holder of the C Shares, each time as the case may be, such holding entities shall, for the purpose hereof be considered as one (1) holder of Shares or Equity Securities of the relevant class.

Art. 7. Transfer of Shares and Equity Securities.

7.1 Equity Securities (including for the avoidance of doubt, Shares) (or beneficial interest therein) may only be transferred, sold, assigned, pledged, hypothecated, given, have a security interest created in, or lien on, them, be transferred by operation of law (other than by way of merger or consolidation of the Company) or in any other way encumbered or disposed of or any Rights granted over them, directly or indirectly and whether voluntarily or involuntarily, by any Equity Securities Holder and any Shareholder (a Transfer) in accordance with and subject to, the provisions (and as permitted by) Article 7.

7.2 The Directors of the Company shall refuse to register any proposed Transfer not made under or in accordance with Article 7 or permitted by Articles 7.3 to 7.6 inclusive, whether or not in respect of a fully paid Share. Any Transfer performed in violation of Article 7 shall be deemed void ab initio and the Company shall refuse to proceed to the registration of any Transfer in the register of Shares or any other relevant register of the Company (or otherwise).

7.3 Prohibition of Transfers made by any A Holders

Any of the A Holders shall not Transfer any of its Equity Securities until 24 November, 2003 unless and to the extent that:

- (a) the holder of B Shares and the holder of C Shares have given their prior consent in writing on the Transfer of Equity Securities by the relevant A Holder; or
- (b) the Transfer is a Permitted Transfer pursuant to Article 7.6.5.; or
- (c) the Transfer is caused by a Balance Sheet Treatment pursuant to Article 7.7; or
- (d) the Transfer is a Pledge of Equity Securities pursuant to Article 7.8; or
- (e) the Transfer is made pursuant to Article 7.9.

7.4 Prohibition of Transfers made by any B Holders

7.4.1. Any of the B Holders shall not Transfer any of its Equity Securities until 24 May, 2006 unless and to the extent that:

- (a) the holder of A Shares and the holder of C Shares have given their prior consent in writing on the Transfer of Equity Securities by the relevant B Holder; or
- (b) the Transfer is a Permitted Transfer pursuant to Article 7.6.5.; or
- (c) the Transfer is caused by a Balance Sheet Treatment pursuant to Article 7.7.; or
- (d) the Transfer is a Pledge of Equity Securities pursuant to Article 7.8.; or
- (e) the Transfer is made pursuant to Article 7.9.

7.4.2. Without prejudice to the provisions of Article 7.4.1(a) to (e) (inclusive), the B Holders undertake that they shall not, without the prior written consent of the holder of A Shares and (provided that at such time the holder of C Shares hold 9.4 per cent. or more of the entire issued share capital of the Company), the holder of C Shares, Transfer any of its Equity Securities for a period of 5 years from 24 May 2002, if the result of such Transfer would be to reduce the Equity Securities held by the B Group below the Minimum Permitted Threshold.

7.4.3. If at any time during the period of five (5) years commencing on 24 May 2002, and with the exception of the transactions effected pursuant to and under Article 5.4, the Board of Directors takes a Decision to Raise Capital, meaning a resolution that the Company intends to raise capital by issuing additional share capital (Financing) then, notwithstanding the terms of any other provision of the present Articles of Association, no member of the B Group shall be entitled to Transfer any part of its holding of Equity Securities unless and until:

- (i) the Financing which was the subject of such Decision to Raise Capital has taken place and has been completed; or
- (ii) the Board of Directors passes a further resolution that the Financing which was the subject of such Decision to Raise Capital will not take place; or
- (iii) the Board of Directors provides reasonable evidence to the holder of A Shares and the holder of C Shares to confirm that no Financing will take place within the six month period following the date when any Transfer is made by any member of the B Group; or
- (iv) 6 months have elapsed following the date of the Decision to Raise Capital; or
- (v) the holder of A Shares and the holder of B Shares have expressly consented thereto in writing.

7.5 Prohibition of Transfers made by any C Holders

Any of the C Holders shall not Transfer any of its Equity Securities until 24 May 2005 unless and to the extent that:

- (a) the holder of A Shares and the holder of B Shares have given their prior consent in writing on the Transfer of Equity Securities by the relevant C Holder; or
- (b) the Transfer is a Permitted Transfer pursuant to Article 7.6.5.; or
- (c) the Transfer is caused by a Balance Sheet Treatment pursuant to Article 7.7.; or
- (d) the Transfer is a Pledge of Equity Securities pursuant to Article 7.8.; or
- (e) the Transfer is made pursuant to Article 7.9.; or
- (f) the C Holder is Transferring an equal number of Equity Securities to the number of Equity Securities that are being Transferred by the A Holder, provided that such right to Transfer an equal number of Equity Securities shall only arise if (a) the A Holder has Transferred in aggregate 3,333,333 (three million three hundred and thirty-three thousand three hundred and thirty-three) A Shares or the equivalent in other Equity Securities (being that number of Shares that the holder of A Shares acquired pursuant for a total subscription price of US\$ 15,000,000 (fifteen million United States dollars) on 24 May 2002), and (b) the Transfer by the A Holder shall not have been done pursuant to the provisions of Articles 7.3. (b), 7.3.(c) or 7.3.(d); or

(g) there is a Change of Control which involves control of the B Parent or the holder of B Shares passing to, or shares in the holder of B Shares or shares in the B Parent being issued to, a competitor of the C Holders being a major manufacturer of satellites and/or related ground satellite equipment and the Call Option contained in Article 7.10. has not been exercised by the holder of A Shares provided always that at such time the C Holders hold 9.4 per cent. or more of the issued share capital of the Company; or

(h) at any time during the period of 18 months to 36 months from 24 May 2002 (provided always that at such time, the C Holders hold 9.4 per cent. or more of the issued share capital of the Company), there is an issuance of Equity Securities to an C Competitor or other issuance or agreement to issue Equity Securities to a C Competitor as referred to in Article 9.4.(d)(xviii) or in the event that the business of the Company is changed to a business which is different to the business of broadband satellite communications (provided that the holder of C Shares or as the case may be the C Director(s) has not, prior to that date, consented to such consent matters pursuant to Articles 9.4.(d)(x1) or 9.4.(d)(xviii)).

7.6 Permitted Transfers, Pre-emptive Rights

7.6.1 Shareholder's Pre-emptive rights

Subject only to Articles 7.3. (but not 7.3.(c)), 7.4.1. (but not 7.4.1(c)), 7.5. (but not 7.5.(c), (f), (g) or (h)), 7.6.5 and 7.8 (and, for the avoidance of doubt, subject to, and in accordance with, the provisions of Article 7.6.2) no Equity Secu-

rities Holder (and no Shareholder) shall be entitled to Transfer any of its Equity Securities in the Company without complying with the following provisions save that notwithstanding anything to the contrary set forth herein, nothing herein shall apply to any Transfer by an Equity Security Holder to a Member of the Same Group as that Equity Security Holder:

7.6.1.1 At least 30 days prior to a proposed Transfer of Equity Securities by any Equity Securities Holder (including Shareholders) proposing to make such proposed Transfer to a Third Party, that Equity Security Holder (the Transferor) shall give written notice to the Company and each other Equity Security Holder (the Transfer's Notice) which shall:

(i) specify in reasonable detail the number of Equity Securities proposed to be Transferred,
(ii) include, without limitation, the information required by Article 7.6.1.2. below,
(iii) offer to each other Equity Securities Holder the Equity Securities which are the subject of the proposed Transfer (the Offered Equity Securities) (Offer) at a price and upon the same material terms (the Offer Terms) as those offered to the Transferor not more than one month before the date of the Transfer's Notice (which offer must be a bona fide offer),

(iv) must keep the Offer open for acceptance in respect of the Offered Equity Securities until at least seven (7) days after the date for compliance with the pre-emptive rights provisions contained in Article 7.6.1., and

(v) be subject to the discretion of the Directors to satisfy themselves that such Offer is bona fide, for the consideration stated in the aforementioned bona fide offer without any deduction, rebate or allowance whatsoever to the purchaser or other arrangement or agreement and so open for acceptance.

7.6.1.2. The Transfer Notice shall state the identity of the person to whom the Transferor wishes to transfer the Offered Equity Securities (the Potential Buyer), the proposed transfer price (the Sale Offer Price) and include such other details of the proposed Transfer as the Directors may determine. Such Transfer's Notice shall not be revocable save with the consent of the majority of the Directors present at the relevant meeting of the Board and provided that such majority includes at least one A Director, one B Director and one C Director, or in the event the Potential Buyer withdraws from such Transfer.

7.6.1.3 Within twenty-one (21) days after the receipt by the Company of the Transfer Notice, the Directors shall provide notice to all the Equity Securities Holders (other than the Transferor) specifying each such Equity Securities Holder's respective Proportionate Share of the Offered Equity Securities.

7.6.1.4. (a) Each Equity Securities Holder (other than the Transferor) may elect to purchase such number of the Offered Equity Securities on the Offer Terms as set forth in a written notice (a Buyer's Notice) given to the Transferor, with a copy to the Company no later than thirty (30) days after the date of receipt of the notice referred to in Article 7.6.1.3., to the Transferor (with a copy to the Company). The Buyer's Notice shall state:

(i) the maximum number of Offered Equity Securities, that such Equity Securities Holder elects to purchase, (which may be greater than such Equity Securities Holder's Proportionate Share of the Offered Equity Securities, but in respect of which the excess above the Proportionate Share may subject to the rights of the other Equity Securities Holders only be purchased by such Equity Securities Holder in the event another Equity Securities Holders does not offer to buy its Proportionate Share); and

(ii) that such Equity Securities Holder, subject to any necessary regulatory approval, irrevocably commits to purchase such number of Offered Equity Securities as set forth in (i) above.

(b) Subject to Article 7.6.1.3. above, each Equity Securities Holder which has given a Buyer's Notice pursuant to Article 7.6.1.4.(a) shall be deemed to have offered to purchase that number of Offered Equity Securities equal to:

(i) where the number of Equity Securities, such Equity Securities Holder has elected to purchase is equal to or less than its Proportionate Share of the Offered Equity Securities, the number of Equity Securities set forth in such Buyer's Notice; or

(ii) where the number of Equity Securities such Equity Securities Holder has elected to purchase is greater than its Proportionate Share of the Offered Equity Securities, the number of Equity Securities equal to:

(aa) the number of Equity Securities equal to the Proportionate Share of the Offered Equity Securities; plus

(bb) the number of Equity Securities equal to the Remaining Share of such Equity Securities Holder multiplied by the number of Remaining Offered Equity Securities up to the maximum number of Offered Equity Securities that such Equity Securities Holder has elected to purchase in its Buyer's Notice.

7.6.1.5. If a Transferor fails or refuses to Transfer any Offered Equity Securities subject to the Transfer Notice, the Board of Directors is by virtue of the Transfer Notice and these Articles of Association authorised and mandated by the Transferor to Transfer such Offered Equity Securities and, accordingly, the Board of Directors may authorise a Person or several Persons to execute and deliver on its behalf the Transfer and the Company may, upon deposit of the purchase money, register the relevant Buyer (as defined in Article 7.6.3. below) as the holder(s) of the relevant number of Offered Equity Securities. The purchase money shall be deposited in an escrow bank account opened in the name of the Transferor but under the sole and exclusive signature of the Company and be blocked on such account until the Company has received from the Transferor the certificate(s) or a suitable indemnity for lost certificate(s) in respect of the Equity Securities transferred or other relevant evidence of ownership in respect of the Equity Securities transferred and the Transfers, upon which the purchase money shall be released and transferred to the Transferor. Any interest earned or accrued on the purchase money so deposited shall be for the benefit of the Company and shall periodically, as and when determined by the Board of Directors, be transferred to the Company. The deposit of the purchase money on the escrow bank account as provided above shall constitute a good discharge to the Buyer(s) (who shall not be bound to see to the application thereof), and after the Buyer(s) has/have been registered in purported exercise of the aforesaid powers, the validity of the proceedings shall not be questioned by any Person, subject to the Board of Directors of the Company having complied with the terms set out in this Article 7.6.

7.6.2 If the Equity Securities Holders fail to elect to purchase any of the Offered Equity Securities within the time period specified in Article 7.6.1.4.(a) above, the Transferor:

(a) shall be under no obligation to sell the Offered Equity Securities to any other Equity Securities Holder; and
 (b) may, within a period of one hundred and twenty (120) days after the time the Buyer's Notice must be given, Transfer those of the Offered Equity Securities which the Equity Securities Holders failed to elect to purchase, to the Potential Buyer referred to in the Transfer Notice provided that such Potential Buyer is a bona fide Third Party purchaser (other than a Equity Securities Holder or any of its Affiliates) on terms no less favourable to the Transferor than those of the terms of the Offer provided that:

(i) where the Transfer Notice states that unless all the Offered Equity Securities which are the subject of the Transfer Notice are transferred, none shall be transferred, the following terms shall apply:

(aa) an Equity Securities Holder who specified in its Buyer's Notice that it is only willing to acquire some of the Offered Equity Securities shall be permitted, in such circumstances, to acquire those Offered Equity Securities in priority to any Third Party (even if the relevant Third Party is prepared to acquire all of the Offered Equity Securities) and the Seller shall be obliged to sell to it such Offered Equity Securities; and

(bb) any Third Party may only acquire the balance of any Offered Equity Securities remaining after the Transfer of such Offered Equity Securities which the Equity Securities Holders wish to acquire.

(ii) the Board of Directors of the Company may require to be satisfied that the Offered Equity Securities are being Transferred under this Article pursuant to a bona fide Transfer for the consideration stated in the Transfer Notice, without any deduction, rebate or allowance whatsoever to the transferee, and if not so satisfied may refuse to register the Transfer; and

(iii) subject to Articles 7.3 (but not 7.3.(c)), 7.4.1. (but not 7.4.1(c)), 7.5. (but not 7.5.(c), (f), (g) or (h)), 7.6.5 and 7.8., no Transfer of Equity Securities may be made by a Equity Securities Holder unless the proposed transferee(s) of such Offered Equity Securities:

(aa) shall have first offered to purchase from each other Equity Securities Holder, at the same price and on the same terms in all material respects for and on which it is proposed that the Equity Securities shall be Transferred, such proportion (or such lesser proportion as such other Equity Securities Holder shall specify) of the Equity Securities held by each other Equity Securities Holder as is proportionate to the Offered Equity Securities which are being Transferred by the Transferor pursuant to the Transfer Notice; and

(bb) shall, in respect of any Equity Securities Holder who wishes to take up the offer referred to in 7.6.2.(b)(iii)(aa), acquire from such Equity Securities Holder and simultaneously to the Transfer of the Offered Equity Securities, such relevant proportion (or such lesser proportion as such other Equity Securities Holder shall specify) of the Equity Securities on the same terms in all material respects and at the same price on and for which the Offered Equity Securities are being Transferred.

7.6.3 Obligations of the Transferor and the Buyer

At the closing of the purchase and sale of the Offered Equity Securities to the Equity Securities Holders or a Third Party purchaser (each, a Buyer):

(a) the Transferor shall deliver to each Buyer purchasing Offered Equity Securities certificates representing the Shares or, in the case of Equity Securities which are not Shares, an evidence of ownership from the Company with respect to such Equity Security (and the Company shall take all actions necessary to cause each Buyer to be registered in the Register of Shares or such other relevant register of Equity Securities and to cause certificates representing the number of Shares, or evidence with respect to other Equity Securities to be transferred to each Buyer to be prepared in form for Transfer) being purchased by such Buyer, free and clear of any Encumbrances, and the Transferor by delivering such certificates shall be deemed to thereby represent and warrant that such Equity Securities shall be free and clear of any Encumbrances (unless otherwise represented by the Transferor);

(b) each such Buyer shall deliver to the Transferor the consideration to be paid for such Equity Securities in accordance with the terms of the Transfer Offer; and

(c) the Seller and each such Buyer shall execute such other documents and take such other action as shall be reasonably necessary to consummate the purchase and sale of the applicable Offered Equity Securities on the terms of the Transfer Offer, and in the event of a Third Party purchaser, the Transfer shall be subject to adherence by such Person to any shareholders or Equity Securities Agreement as may be entered into between the Company and inter alia the holders of A Shares, B Shares, C Shares and the procurement by the Seller that such Person shall do so.

7.6.4 If in the circumstances laid down in Articles 7.6.1. and/or 7.6.2. the other Equity Securities Holders do not elect to purchase the Offered Equity Securities on the terms set out in the Transfer Offer and the Transferor shall not have consummated the Transfer of the Offered Equity Securities to any Transferee(s) prior to the expiration of the one hundred and twenty (120) days period specified in Article 7.6.2.(b), such Transferor shall not Transfer or offer to Transfer such Offered Equity Securities not so transferred during such period without again complying with the terms of Articles 7.6.1. and 7.6.2. hereof.

7.6.5 Permitted Transfers without any Equity Securities Holder's Pre-emptive right

The provisions of Articles 7.6.1. to 7.6.4. above shall not apply if the Transfer falls within one or more of the conditions set out in the following paragraphs:

(a) any Equity Securities Holder may Transfer any of its Equity Securities to a Third Party if such Transfer and such Third Party have prior thereto been agreed to in writing by all of the Equity Securities Holders; or

(b) any Equity Securities Holder (the Original Equity Securities Holder for the purposes of the rest of this Article 7.6.5.) may Transfer any of its Equity Securities to a Member of the Same Group of that Original Equity Securities Holder. However, if a body corporate to whom such Equity Securities have been Transferred pursuant to Article 7.6.5.(b), ceases to be a Member of the Same Group of the Original Equity Securities Holder, such body corporate shall be bound to Transfer such Equity Securities:

(i) to the Original Equity Securities Holder; or

(ii) to another Member of the Same Group of the Original Equity Securities Holder;
 (iii) any other Person agreed to in writing by all of the Equity Securities Holders.
 (c) If a the holder of B Shares ceases to be a wholly owned subsidiary of the B Parent, any Equity Securities owned or held by the holder of B Shares, or any other Member of the Same Group as the holder of B Shares shall be Transferred to:

- (i) the B Parent;
- (ii) a Member of the B Group; or
- (iii) any other Person agreed to in writing by all of the Equity Securities Holders.

(d) If the holder of C Shares which subscribed for the smallest number of C Shares on 3 June 2003 ceases to be an Affiliate of the holder of C Shares, the holder of C Shares having subscribed to the highest number of C Shares on 3 June 2003 shall notify of the holder of A Shares, the holder of B Shares, the B Parent and the Company of such change in control and shall procure that any Equity Securities owned or held by the first holder of C Shares are Transferred to:

- (i) the C Parent; or
- (ii) a Member of the Same Group as the C Parent; or
- (iii) any other Person agreed to in writing by all of the Equity Securities Holders.

7.7 Transfers to preserve balance sheet treatments

In the event that any of the Equity Securities Holders is required under generally accepted accounting principles (in any relevant jurisdiction) or any applicable law, to hold less than 20 per cent. of the issued share capital of the Company from time to time, in order to maintain its off balance sheet accounting treatment of the Company pursuant to the International Accounting Standards provided always that any such requirement is supported by the written opinion of an independent accounting firm (provided always that such accounting firm is one of: KPMG, ERNST & YOUNG, DELOITTE AND TOUCHE, PricewaterhouseCoopers or any other firm approved by all of the Shareholders and the Company), then such Equity Securities Holder (and the Equity Securities Holders of the Same Group) shall be permitted to reduce its (their) holding of Equity Securities to 19.99 per cent. of the Company's issued share capital by way of Transferring such Equity Securities (in compliance with the provisions of Article 7.6).

7.8 Pledge of Equity Securities

7.8.1. Unless permitted pursuant to Article 7.6.5. none of the Equity Securities Holders shall create, or permit to be created, any Encumbrance over or in respect of any of its Equity Securities or any Equity Securities held by Members of the Same Group as each Equity Securities Holder at any time, save that each Equity Securities Holder (and Members of the Same Group as such Shareholder) shall be entitled to place Encumbrances over up to 50 per cent. of the aggregate number of Equity Securities held by that Equity Securities Holder and the Members of the Same Group as that Equity Securities Holder, at the date of issue of C Shares reserved pursuant to Article 5.4.2. to a bank or other reputable financial institution subject to the following provisions (i) to (iii) (inclusive) having been fulfilled:

(i) the pledgee shall, in the event a shareholders' agreement exists between the Equity Securities Holders and the Company, become a party to any such agreement in a form acceptable to the parties to such agreement, acting reasonably, and agree to be bound to the terms of any such agreement in the same manner as a Equity Securities Holder;

(ii) each of the holder of A Shares, the holder of B Shares, the B Parent, the holder of C Shares and the Company, consents to such pledge being entered into, such consent not to be unreasonably withheld or delayed; and

(iii) in the case of an Encumbrance over Equity Securities held by the holder of B Shares or any Member of the Same Group as the holder of B Shares, the total number of unencumbered Equity Securities which will be held by the holder of B Shares or any Member of the Same Group as the holder of B Shares after entering into any pledge shall at no time represent less than the Minimum Permitted Threshold.

7.8.2. To the extent that any Equity Securities Holder has entered into any security agreements or arrangements prior to the date of the restatement of the Articles of Association of the Company of 3 June 2003 which may cause any of the Equity Securities held by that Equity Securities Holder or any Member of the Same Group as that Equity Securities Holder to be subject to any Encumbrance, such Equity Securities Holder by voting favourably at the General Meeting approving the restatement referred to above, or subscribing for or purchasing or acquiring in any way Equity Securities thereafter, thereby represents, warrants and undertakes that it has agreed, executed and completed an amendment to such pre-existing security agreements or arrangements to the effect that there shall be no such security agreements or arrangements in force at the date of the restatement which would result in the creation of any such Encumbrance or which would allow any Encumbrance to exist in respect of those Equity Securities held by it or by any Member of the Same Group as it.

7.9. Deadlock provisions

7.9.1 In the event of a Deadlock (as defined hereafter and if the holder of A Shares, the holder of B Shares, the B Parent and the holder of C Shares are unable to resolve the dispute thereunder within a period of seven (7) days of the Meeting (as defined below) any Equity Securities Holder may at any time and from time to time serve a notice (an Offer Notice) on the other Equity Securities Holders (the Deadlock Offeree) offering either to:

(a) buy the Shares of the Deadlock Offeree and setting out a price per share at which such sale and purchase may be made (a Buy Notice); or

(b) sell the Shares of the Equity Securities Holder serving the Offer Notice (the Deadlock Offeror) and setting out a price per share at which such sale and purchase may be made (a Sell Notice);

7.9.2. If within thirty (30) Business Days of the date of the Offer Notice, the Deadlock Offeree accepts the offer set out in the Offer Notice, the completion of the Transfer shall take place at the registered office of the Company (or at such other place as the parties shall mutually agree) within five (5) Business Days when:

(a) the acquiring Equity Securities Holder(s) shall pay, or procure the payment, to the selling Equity Securities Holder in cash for the Shares which are the subject of the Offer Notice at the price per Share set out in the Offer Notice;

- (b) the selling Equity Securities Holder shall deliver to the acquiring Equity Securities Holder(s):
 - (i) a duly executed stock transfer form in respect of its holding together with the relevant share certificates;
 - (ii) such other deeds and documents as may be necessary to transfer to the Deadlock Offeree, or as it may direct, the holding of the Shares of the Deadlock Offeror; and
 - (iii) a representation that no Encumbrance has been placed on the holding of Shares of the Deadlock Offeror and that such holding is being transferred free of any Third Party rights.

7.9.3. None of the Equity Securities Holder shall be compelled to accept any offer contained or made in an Offer Notice.

7.9.4 A deadlock (a Deadlock) shall be deemed to have occurred for the purposes of this Article if:

7.9.4.1 (a) at a duly convened meeting of the Board, the Directors are unable to agree on any matter requiring their unanimous agreement or on any other matter where a majority decision cannot be made as the Board is split 50:50 and any Director serves notice on each of the others saying that he believes there exists a dispute of fundamental importance to the future of the Company which cannot be resolved by further negotiation between them; or

(b) it is reported to the Directors that the Shareholders are unable to agree on any matter requiring their agreement or consent.

7.9.4.2 If a Deadlock occurs, the Directors shall, reconvene a Board meeting (Deadlock Board Meeting) within fifteen (15) days from the date of the preceding Board and use all reasonable endeavours in good faith to agree on a resolution of the Deadlock.

7.9.4.3 (a) If at such Deadlock Board Meeting the Directors are unable to resolve the Deadlock, the Directors shall, within fifteen (15) days of the date of the Deadlock Board Meeting, use their best endeavours to prepare a statement setting out the issue in dispute, including a summary of each party's position and the matters which support its views (the Directors' Statement).

(b) If after the expiry of the fifteen (15) day period referred to in Article 7.9.4.3.(a) above, the Directors are unable to agree the Directors' Statement, then:

(i) the holder of B Shares shall have seven (7) days to prepare and circulate a statement setting out the matter in dispute, including a summary of such holder's position (the B Statement);

(ii) the holder of A Shares shall have seven (7) days to prepare and circulate a statement setting out the matter in dispute, including a summary of such holder's position (the A Statement); and

(iii) the holder of C Shares shall have seven (7) days to prepare and circulate a statement setting out the matter in dispute, including a summary of such holder's position (the C Statement);

7.9.5. (a) Upon agreement of the Directors' Statement, the Directors shall give notice to the President of the holder of A Shares, the President of the holder of C Shares and the President of the B Parent, or officers of similar senior standing, attaching the Directors' Statement, convening a meeting within thirty (30) days of such notice.

(b) If the Directors fail to agree the Director's Statement they shall, within 60 days of the date of the reconvened Board meeting, give notice to the President of holder of A Shares, the President of the holder C Shares and the President of the B Parent, or officers of similar senior standing, attaching the B Statement, the C Statement and the A Statement, convening a meeting within thirty (30) days of such notice.

(c) The Directors shall also then agree upon a mediator (the Mediator) to whom they shall refer the matter in dispute to mediation.

(d) If the Directors are unable to agree upon a Mediator or if the Mediator agreed upon by the Directors is unable or unwilling to act, the Directors shall, within 14 days after:

(i) written notice by one Director to the other Directors of a failure to agree upon a Mediator; or

(ii) written notice to any Director that the agreed upon Mediator is unable or unwilling to act,

apply to the then acting Administrator of the Panel of Independent Mediators for the appointment of a Mediator.

(e) Following the selection or appointment of a Mediator, the Mediator shall attend the meeting of the President of the holder of A Shares, the President of the holder of C Shares and the President of the B Parent, or officers of similar senior standing (referred to in Article 7.9.5.(a) and (b) (as applicable), above) (the Meeting) at which such parties shall use all reasonable endeavours in good faith to agree on a resolution of the Deadlock through mediation.

7.9.6

7.9.6.1 In the event that the provisions of Articles 7.9.2. to 7.9.5. fail to resolve the Deadlock, the matter in dispute shall be referred for final determination to a Third Party, independent of each of the A Holders, the B Holders and the C Holders and the Company, agreed upon by each of the holder of A Shares, the holder of B Shares, the B Parent and the holder of C Shares or in the absence of agreement, nominated at the written request of any Equity Securities Holder by the President of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales (the Deadlock Expert).

7.9.6.2. For the purpose of this Article 7.9.6, the Deadlock Expert shall act as expert and not as arbitrator and the Equity Securities Holders and the Company shall be entitled to update their written submissions prepared in accordance with Article 7.9.4.3 as the terms of reference for the Deadlock Expert.

7.9.6.3. The Deadlock Expert shall be instructed to complete his work under this Article 7.9.6. as soon as is reasonably practicable and in any event within twenty (20) Business Days after his appointment is confirmed.

7.9.6.4. The costs of the Deadlock Expert shall be paid as the Deadlock Expert shall determine, or, in the absence of such determination, by the Company.

7.9.6.5. The decision of the Deadlock Expert shall be final and binding on the Equity Securities Holders and the Company, save in the case of manifest error, which shall be rectified forthwith.

7.10 Call Option

7.10.1 If while A Holders hold any Equity Securities it is proposed that a Change of Control should occur then, at least twenty-eight (28) days before such proposed Change of Control is reasonably expected to occur, B Holders shall

serve notice on the A Holders giving sufficient details of the proposed arrangements or event (such notice to contain the proposed or estimated date of unconditional completion of the event and the identity of the owners of the proposed new controlling shareholders), so as to allow the A Holders to determine the matters referred to in Article 7.10.2 below conditional upon such Change of Control occurring.

7.10.2 In the event of a Change of Control of the B Parent or the holder of B Shares or an Insolvency Event occurring in respect of the holder of B Shares or the B Parent (for so long as the holder of B Shares holds Equity Securities or in the event that a Permitted Transferee of the holder of B Shares holds a majority of the Equity Securities that are held by the B Parent or any Member of the Same Group as the B Parent at that time, an Insolvency Event occurring in respect of such Permitted Transferee of the holder of B Shares from time to time), the B Parent hereby grant to the A Holders the right (the Call Option) exercisable immediately prior to the Change of Control or the relevant Insolvency Event, by serving not less than seven (7) days' notice the (Call Option Notice), to acquire all or, in the event of C Holders participating in the exercise of the Call Option, to acquire a proportionate part of the Equity Securities held by the B Parent and any of its Permitted Transferees and the holder of B Shares and any of its Permitted Transferees (the B Holding) free from all Encumbrances and with all rights attached. If A Holders wish to exercise the Call Option, the B Parent and A Holders shall agree the value of the B Holding as at the date of the Change of Control or the relevant Insolvency Event within fourteen (14) days of the date of the Call Option Notice (the Certification Date) according to the mechanism set out in Article 7.10.5 below. It is hereby agreed that the Call Option may only be exercised in full.

7.10.3. Upon A Holders receiving notice from B Parent pursuant to Article 7.10.1 and if any A Holder wishes to exercise the Call Option and provided that C Holders hold at that time 9.4 per cent. or more of the issued share capital of the Company, A Holders shall as soon as practicable serve notice on C Holders advising it of the A Holders' proposed exercise of the Call Option.

7.10.4 If at any time whilst the C Holders hold 9.4 per cent. or more of the issued share capital of the Company, the A Holders have served a Call Option Notice under this Article 7.10, then the C Holders shall have the right to participate in the Call Option and the amount of the C Holding to be acquired by each of A Holders and the C Holders shall be such percentage of the C Holding as amounts to each of the A Holders' and the C Holders' respective percentage holding of Equity Securities in the Company (excluding the C Holding) at that time. If any C Holder wishes to participate in the Call Option it shall notify the A Holders and the B Parent of its wish to do so by notice in writing within three (3) Business Days of receipt from the A Holders of the notice to be served on the C Holder referred to in Article 7.10.3.

7.10.5 The price payable by the A Holders (and if any of the C Holders gives notice under Article 7.10.4. of its wish to participate in the Call Option, by the C Holders) upon exercise of the Call Option (the B Price) shall be:

(a) in the event that the Change of Control involves control passing to or shares in the Company being issued to a Competitor, the B Price payable by the A Holders shall be the fair market valuation as agreed by the A Holders and the C Holders or, in the absence of agreement as determined by the Valuation Expert as provided in Articles 7.10.6. to 7.10.12 (inclusive), less 40 per cent. of such fair market value; or

(b) in the event that the Change of Control involves control passing to or shares in the Company being issued to a C Competitor, the B Price payable by the A Holders shall be the fair market valuation as agreed by the A Holders and the C Holders or, in the absence of agreement, as determined by the Valuation Expert as provided in Articles 7.10.6 to 7.10.12 (inclusive); or

(c) in the event that the Change of Control involves control passing to or shares in the Company being issued to a Competitor, the B Price payable by the C Holders shall be the fair market valuation as agreed by the C Holders and the B Holders or, in the absence of agreement as determined by the Valuation Expert as provided in Articles 7.10.6. to 7.10.12 (inclusive); or

(d) in the event that the Change of Control involves control passing to or shares in the Company being issued to a C Competitor, the B Price payable by the C Holders shall be the fair market valuation as agreed by the C Holders and the B Parent or, in the absence of agreement is determined by the Valuation Expert as provided in Articles 7.10.6. to 7.10.12 (inclusive) less 40 per cent. of such fair market value; or

(e) in the event that the Change of Control does not involve a Competitor or a C Competitor or in the event that the Call Option is being exercised as the result of a relevant Insolvency Event, the B Price payable by A Holders (and if the C Holders give(s) notice under Article 7.10.4 of its wish to participate in the Call Option, C Holders) shall be the fair market valuation as agreed by the A Holders (and if the C Holders give(s) notice under Article 7.10.4 of their wish to participate in the Call Option, C Holders) and the B Parent or, in the absence of agreement, as determined by the Valuation Expert as provided in Articles 7.10.6. to 7.10.12 (inclusive) below.

7.10.6. In the event that no such agreement has been reached by the Certification Date, either of the A Holders (or if the C Holders has given notice under Article 7.10.4 of its wish to participate in the Call Option, C Holders) or the B Parent may refer the matters in dispute to a partner of at least ten years qualified experience at an independent «top 4» firm of accountants (or any other firm approved by all of the parties), such Person shall be reasonably acceptable to the other party (whose consent shall not be unreasonably withheld or delayed). Failing such agreement, any of A Holders (or if the C Holders have given notice under Article 7.10.4 of it wish to participate in the Call Option, C Holders) or the B Parent may refer the matters in dispute to the President of the Institute of Chartered Accountants who shall, at his sole discretion, appoint a partner of such experience (the Valuation Expert). The Valuation Expert shall act at the cost of the Company, subject to limitations under Luxembourg law, as an expert and not as an arbitrator and his determination shall be final and binding on all persons concerned and, in the absence of fraud or manifest error, he shall be under no liability to any such person by reason of his determination or certificate, or by anything done or omitted to be done for the purpose hereof in connection herewith.

7.10.7. The Valuation Expert shall determine and certify the value of the B Holding at the date of the Change of Control or, as the case may be at the date of the relevant Insolvency Event based solely on the following valuation methodologies:

(a) in the first instance, an income approach based on preparation of a five year cash-flow forecast for the Company's Group and application of a suitable rate of return as determined by the Valuation Expert (to include a consideration of weighted average cost of capital reflecting the appropriate risk premium) to arrive at a present value at the relevant valuation date;

(b) secondly, by reference to available comparable transactions to provide a cross check for the valuation produced by the discounted cash-flow methodology above; and

(c) finally, by reference to any other available valuation evidence that could provide a cross check for the other valuation methodologies.

The five year forecast will be prepared by the Company and will be subject to a high level review of the forecast assumptions by the Valuation Expert to ensure that the forecast assumptions are consistently applied at the relevant valuation dates. The Valuation Expert shall calculate the fair market price of the B Holding by reference to a proportion of the fair market price that they would attribute to the whole of the Company thereby applying no discount or premium.

7.10.8. The Valuation Expert shall determine the matters in dispute within fifteen (15) days of his appointment, or such longer period as the Valuation Expert in his sole discretion decides.

7.10.9. The Valuation Expert's determination should take place in the United Kingdom and should be governed and considered in accordance with English Law.

7.10.10. The Valuation Expert's determination shall be given in English.

7.10.11. The Valuation Expert, in his sole discretion, shall be free to apply whichever procedures or give whatever directions he decides.

7.10.12. The Valuation Expert shall provide the Company, A Holders, C Holders and the B Parent with whatever reasoned written decision the Expert considers appropriate.

7.10.13. The Valuation Expert's determination shall apply solely to determining, for the purposes of this Article 7.10, the value of the B Holding, on a Change of Control or on a relevant Insolvency Event and should not prejudice any remedy to any claim A Holders or C Holders may have in respect of any breach of this Article 7.10 or of any other Article hereof.

7.10.14. If A Holders (and C Holders if C Holders have exercised their right to participate in the Call Option) exercise the Call Option in accordance with Article 7.10.2 or 7.10.4 (as the case may be) then completion of the Transfer shall take place at the registered office of the Company (or at such other place as the parties shall mutually agree) within five (5) Business Days of the B Price being agreed or determined by the Valuation Expert when:

(a) A Holders (and C Holders if C Holders have exercised their right to participate in the Call Option) shall pay or procure the payment, to the B Parent, or the holder of C Shares, in cash of the B Price (as defined in Article 7.10.5 to 7.10.13 (inclusive) above) to be paid, in the event that the C Holders have exercised their right to participate in the Call Option, such B Price being paid or being procured to be paid pro rata by A Holders and C Holders by reference to the proportionate share of each of them in the B Holding);

(b) the B Parent, or the holder of C Shares, shall deliver to A Holders (and to C Holders if they have exercised their right to participate in the Call Option):

(i) a duly executed share transfer form in respect of the B Holding, together with the relevant share certificates;

(ii) such other deeds and documents as may be necessary to transfer to A Holders, or any Permitted Transferee as it may direct (and to C Holders) if they have exercised their right to participate in the Call Option or any Permitted Transferee as it may direct), the B Holding free from any Encumbrances; and

(iii) a representation that no Encumbrance has been placed on the B Holding and that the B Holding is being Transferred free of any third party rights.

7.10.15. If B Holders shall fail, refuse or make default in the transfer of any or all of the B Holding as required pursuant to Article 7.10.2. or 7.10.4, as the case may be, B Holders hereby gives power to any A Holder (and/or any C Holder in the event that any C Holders exercise their right to participate in the Call Option) to execute on B Holders' behalf the transfer or transfers of the B Holding in favour of A Holders (or to any Permitted Transferee as A Holders may direct) (and in favour of C Holders in the event that they have exercised their right to participate in the Call Option or to any Permitted Transferee as it may direct) and such other documents as may be necessary to transfer title of the B Holding to A Holders (or to any Permitted Transferee as A Holders may direct) (or to C Holders in the event that they have exercised their right to participate in the Call Option or to any Permitted Transferee as they may direct). A Holders and/or C Holders (in the event that C Holders exercise their right to participate in the Call Option) hereby authorise the Directors to approve the registration of such transfer or transfers or such other documents as may be necessary to transfer title of the B Holding to A Holders or to any Permitted Transferee as they may direct (and to C Holders if they have exercised their right to participate in the Call Option or to any Permitted Transferee as it may direct). The Board shall receive the B Price payable for the B Holding as provided below. The B Price shall be deposited in an escrow bank account opened in the name of the B Parent or the holder of B Shares but under the sole and exclusive signature of the Company and be blocked on such account until the Company shall have received from the B Parent or the holder of B Shares the share certificate(s) or a suitable indemnity for lost certificate(s), in respect of the B Holding or other relevant evidence of ownership and the necessary Transfers upon which the B Price shall be transferred to B Parent or the holder of B Shares. Any interest earned or accrued on the B Price so deposited shall be for the benefit of the Company and shall periodically, as and when determined by the Board, be transferred to the Company. The Board shall cause A Holders, or the Permitted Transferee(s) determined by A Holders (and C Holders, or the Permitted Transferee(s)

determined by C Holders in the event that they have exercised their right to participate in the Call Option) to be registered as the holders of the B Holding. The deposit of the B Price on the escrow bank account as provided above shall constitute a good discharge by A Holders (and C Holders if they have exercised their right to participate in the Call Option) (neither of which shall be bound to see the application thereof) and after A Holders or any Permitted Transferred as it may direct (and C Holders if they have exercised their right to participate in the Call Option or any Permitted Transferee as they may direct) has been registered in purported exercise of the aforesaid powers the validity of the proceedings shall not be questioned by any Party.

7.10.16 The B Parent, or the holder of B Shares, shall (so long as they are able) procure that, upon presentation of the Transfer of the B Holding to A Holders (and C Holders in the event that C Holders have exercised their right to participate in the Call Option), together with the relevant share certificates, it shall be approved and that A Holders, or a Permitted Transferee determined by A Holders, and C Holders or a Permitted Transferee of C Holders determined by C Holders, if C Holders have exercised their right to participate in the Call Option shall be registered as the holder of that part of the B Holding that it has exercised the Call Option over.

Art. 8. Management - The Board of Directors.

8.1 (a) The Company shall be managed by a Board of Directors of a minimum of three and a maximum of eight Directors (who may only be individuals and not legal entities), who may be Shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years, by a General Meeting in accordance with the provisions hereafter. The Directors of the Company may be dismissed at any time, without cause (ad nutum), subject to the terms of these Articles of Association.

(b) The maximum number of Directors shall be reduced to seven should the provisions of Article 8.8 apply.

8.2 Subject to the remaining paragraphs of this Article 8., each Shareholder shall have a right to present for appointment by the General Meeting, and the General Meeting shall appoint out of the list of candidates presented by each Shareholder, members to the Board of Directors in accordance with its holdings of Shares such that each 12.5 per cent. holding of the issued share capital of the Company shall entitle such Shareholder to present for appointment by the General Meeting, individual candidates out of which shall be elected one member to the Board of Directors.

8.3 (a) Until such time as (i) a Third Party Shareholder holding at least 12.5 per cent. of the issued share capital of the Company is introduced which is not an Affiliate of any of the A, B and C Holders or (ii) any transfer or issue of Shares is made between or to any Equity Securities Holder(s) other than pursuant the provisions of Article 5.4.3.1., 5.4.3.2. and 5.4.3.3. and 5.4.3.4., then notwithstanding the rights under Articles 8.2 and 8.4, not more than three (3) members of the Board of Directors shall be appointed from the candidates presented by the holder of A Shares, not more than three (3) members of the Board of Directors shall be appointed from the candidates presented by the holder of B Shares and, subject to Articles 8.8 and 9.8, not more than two (2) members of the Board of Directors shall be appointed from the candidates presented by the C Holders.

(b) Should the provision of Article 8.8 apply the maximum number of members of the Board of Directors to be appointed from candidates presented by the C Holders shall be reduced to 1 (one) and only one (1) member of the Board shall be a C Director.

8.4 The holder of A Shares, for so long as they hold at least 5 per cent. of the issued share capital of the Company from time to time, shall, notwithstanding the terms of Article 8.3 hereof, have the right to present candidates for appointment by the General Meeting of one (1) Director to the Board of Directors. The Directors of the Company appointed upon proposal by the holder of A Shares shall be designated as A Directors.

The holder of B Shares, for so long as they hold at least 5 per cent. of the issued share capital of the Company from time to time, shall, notwithstanding the terms of Article 8.3 hereof, have the right to present candidates for appointment by the General Meeting of one (1) Director to the Board of Directors. The Directors of the Company appointed upon proposal by the holder of B Shares shall be designated as B Directors.

The holder of C Shares, for so long as they hold at least 5per cent. of the issued share capital of the Company from time to time, shall, notwithstanding the terms of Article 8.3 hereof, have the right to present candidates for appointment by the General Meeting of one (1) Director to the Board of Directors. The Directors of the Company appointed upon proposal by the holder of C Shares shall be designated as C Directors.

The holders of A, B and C Shares shall have at all times the right to present for appointment other individuals to be nominated in place of any member(s) of the Board of Directors presented for appointment by them pursuant to Articles 8.2 to 8.4 above, and who, subsequently, deceased, resigned or were removed from office, with or without cause.

8.5 Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

8.6 In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, only the General Meeting shall fill the vacancy.

8.7 Pending the appointment of a replacement director, the Board of Directors shall take no action to elect or co-opt a person to the Board of Directors to fill any vacancy.

8.8 If, by 22 January 2004 (or such other date as may be agreed between the holder of A Shares, the holder of B Shares and the holder of C Shares), the C Shares reserved pursuant to Article 5.4.3.1.1. have not been issued, Article 8.1.(b) and Article 8.3.(b) shall apply.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors.

9.1 The Chairman of the Board of Directors shall be appointed in the General Meeting. If no unanimous resolution of the holders of A, B and C Shares can be reached, any Shareholders holding each at least 25 per cent. of the issued share capital of the Company shall (with rotations favouring the Shareholder who has held at least 25 per cent. of the issued share capital of the Company for the longest period) exercise the right to appoint on an alternate basis the Chairman of the Board of Directors, taking into account that the holder of B Shares has appointed the first Chairman for a

two year period starting on 24 May 2002. The Board of Directors may appoint a secretary, either a Director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Chairman will preside at all General Meetings and meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by a vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

9.2 Meetings of the Board of Directors may be convened by the Chairman or by any two other members of the Board of Directors.

(1) Except in a case of a conflict of interest as defined in Article 9.6. below and subject to Articles 9.2.(2) through (5), the quorum for a meeting of the Board of Directors shall be the majority of the Board of Directors, including at least one A Director and one B Director. The quorum shall be determined by reference to Directors being present (i) in person or (ii) via telephone conference call at the meeting.

(2) For so long as the consent of a C Director is required in the case of any meetings of the Board of Directors where any of the matters as set out in Article 9.4.(d)(i), (ii), (v), (viii)(B), (x1), (x2), (xv), (xvi), (xviii), (xxi), (xxiv) below is on the Agenda for discussion, the quorum shall be a majority of the Board members, including at least one A, one B and one C Director, attending in person or via conference call.

(3) not used

(4) The quorum of all meetings of the Board of Directors shall be a majority of the Board members, including, at least, one A Director, one B Director and one C Director attending in person or via a telephone conference call, for so long as the consent of a C Director is required pursuant to Article 9.4.(b) for the consent matters set out in Article 9.4.(d)(iii), (vii) and/or (viii) (A) and any such matter, is on the Agenda for discussion.

(5) For so long as the consent of a C Director is required pursuant to Article 9.4 (a) for the consent matters set out in Article 9.4.(d)(i) to (xxv) and any such matter, is on the Agenda for discussion, the quorum of all such meetings of the Board of Directors shall be a majority of the Board members, including at least, one A Director, one B Director and one C Director attending in person or via a telephone conference call.

(6) The Directors will individually be given written notice of the convening of each meeting of the Board of Directors. Written notice of each Board of Directors' Meeting shall be given at least ten (10) Business Days except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice, and provided that in such cases of urgency the consent of all of the Directors then appointed to the Board of Directors has been obtained. The notice shall be accompanied by the relevant material and Agenda for such meeting. The Agenda shall clearly mark any matter requesting the consent of A, B and C Directors.

(7) No meeting and no adjourned meeting may discuss any matter not included in the Agenda or pass any resolution in relation to any matter not specifically included in the Agenda and any resolution which is made or passed in violation of Article 9.2.(6) and this Article 9.2.(7) shall be void ab initio.

(8) A meeting will be deemed to be duly held without prior notice if all of the Directors are present or duly represented for urgent matters and waive the notice referred to in Article 9.2.(6), and provided that an Agenda is presented, as provided in Article 9.2.(6) and (7).

(9) Board of Directors' meetings shall be deemed to be held at the place and on the day and the hour specified in the convening notice.

(10) In the event that a meeting of the Board of Directors is not quorated, pursuant to Articles 9.2.(1) through 9.2.(5) above as a result of at least one A Director and/or one B Director and/or one C Director not being in attendance, then such meeting shall be adjourned and reconvened at a date falling not less than three (3) Business Days after the date of such adjourned meeting. A notice shall be sent to the members of the Board of Directors notifying them of the date, time and venue for such adjourned meeting to be re-convened.

(11) If at such reconvened Board of Directors' meeting a quorum is not present pursuant to Articles 9.2.(1) through 9.2. (5) above due to the failure of at least one A Director and/or one B Director and/or one C Director to attend, in person or via telephone conference call, then such reconvened meeting of the Board of Directors may proceed with the business contained in the Agenda, and the A Director or the B Director or the C Director, as the case may be, shall not be required to have consented to those matters specifically listed in the Agenda as requiring their specific consent.

9.3 Any quorated meeting of the Board of Directors shall resolve by simple majority of the Directors present or represented subject to the provisions of the present Articles of Association and in particular without limitation Article 9.4. through to Article 9.4.ter. Resolutions signed by all Directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened quorated and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. For the avoidance of doubt it is specified that no circumstances of urgency shall be required to exist for such unanimous written consent.

9.4 Under the circumstances set out in 9.4.(a) and (b) and in accordance with the conditions of 9.4.(c) below: (i) in respect of those matters set out in 9.4.(d) below necessitating as a matter of law the passing of a resolution in General Meeting, the consent of all A Holders and/or all B Holders and/or all C Holders (as the case may be) shall be required and (ii) in respect of those matters set out in 9.4.(d) below not necessitating as a matter of law the passing of a resolution in General Meeting, a resolution by the Board of Directors shall be passed at least with the consent of an A Director and/or a B Director and/or a C Director, as the case may be. This requirement is in addition to the requirements for quorum and majority set out in Articles 9.2. and 9.3.

(a) Whilst A Holders hold more than 25 per cent. of the issued share capital, all matters set out in Article 9.4.(d) shall require the consent of at least one A Director or, as the case may be, the A Holders. Whilst the B Holders hold more than 25 per cent. of the issued share capital, all matters set out in Article 9.4. (d) shall require the consent of at least one B Director or, as the case may be, the B Holders. Whilst the C Holders holds more than 25 per cent. of the issued

share capital, all matters set out in Article 9.4. (d) shall require the consent of at least one C Director or, as the case may be, the C Holders.

(b) Whilst the A Holders hold at least 9.4 per cent. of the issued share capital of the Company but less than or equal to 25 per cent. of the issued share capital of the Company, all matters set out in Articles 9.4.(d) (iii), (vii) and (viii)(A) shall require the consent of at least one A Director or, as the case may be, the A Holder. Whilst the B Holders hold at least 9.4 per cent. of the issued share capital of the Company but less than or equal to 25 per cent. of the issued share capital, all matters set out in Articles 9.4.(d) (iii), (vii) and (viii) (A) shall require the consent of at least one B Director or, as the case may be, the B Holder. Whilst the C Holders holds at least 9.4 per cent. of the issued share capital of the Company but less than or equal to 25 per cent. of the issued share capital, all matters set out in Articles 9.4.(d) (iii), (vii) and (viii) (A) shall require the consent of at least one C Director or, as the case may be, the C Holder.

(c) Such consents shall be given in writing or orally at a Board of Directors meeting or at the General Meeting (as the case may be) if recorded in the minutes.

(d) The matters requiring the consent of at least one A Director or, as the case may be, A Holders and/or at least one B Director or, as the case may be, B Holders and/or at least one C Director or, as the case may be, C Holders as defined under Articles 9.4.(a) and (b) above and as required pursuant to Articles 9.4. (a) and (b) above are the following:

(i) the sale, lease, exchange, conveyance, transfer or other disposition of any of the Company's material assets;

(ii) the merger into or consolidation of the Company with any other company;

(iii) the entering into any transaction with any officer, director of the Company, or their immediate families;

(iv) directly or indirectly declaring or paying any dividends or making any distribution upon any Equity Securities to be satisfied either in cash or otherwise;

(v) any decision to revoke or fail to renew any material approval or license necessary for the business of the Company;

(vi) any decision to adopt a new business plan (the Business Plan) (other than as the business plan to be prepared by the Company in the last quarter of 2003 covering the 5 year period commencing 1 January 2004 as may be agreed between the A Holders, the B Holders and the C Holders (the Agreed Business Plan)) or quarterly budget plan, or any material deviation from any existing business plan and the Business Plan (and the Agreed Business Plan), or quarterly budget plan, (such plans to be in accordance with any shareholder's or similar agreement (if any) as may be entered into between the Shareholders or Equity Securities Holders and the Company);

(vii) any transaction with any Equity Security Holder or any Affiliate, hereof with aggregate payments or other consideration of an equivalent amount of US\$ 250,000 (two hundred and fifty thousand United States dollars) or more unless made pursuant to the terms of in accordance with any equity securities holders' or similar agreement (if any) as may be entered into between the Equity Securities Holders and the Company or the Business Plan (as referred to under (vi));

(viii) the commencement of any case, proceeding or other action (subject to compliance with applicable laws):

(A) under any existing or future law of any applicable jurisdiction, domestic or foreign, relating to voluntary bankruptcy, insolvency, liquidation, reorganisation or relief of debtors, seeking to have an order for relief entered with respect to the Company, or seeking to adjudicate it bankrupt or insolvent, or seeking reorganisation, arrangement, adjustment, winding-up, liquidation, dissolution, composition or other relief with respect to it or its debts, or

(B) seeking appointment of a receiver, trustee, custodian, conservator or other similar official for it or for all or any substantial part of its assets, or making a general assignment for the benefit of its creditors;

(ix) any borrowing of monies such that the aggregate principal amount (including any premium payable on final repayment) outstanding of all monies borrowed by the Company would then exceed an amount equal to the aggregate of the amount paid up (or credited as paid up) on the share capital of the Company;

(x) (x1): any decision to engage in a line of business materially different to the business of broadband satellite communications;

(x2): the entering into any agreement otherwise than on arm's length terms;

(xi) the incurring of any capital expenditure in aggregate which exceeds an equivalent amount of US\$ 500,000 (five hundred thousand United States dollars) per annum (or single items of expenditure which individually exceed US\$ 125,000 (one hundred and twenty-five thousand United States dollars) per quarter), or the incurring of any capital expenditure which exceeds limits set out in the Business Plan (pursuant to (vi) above) as such Business Plan may be amended from time to time;

(xii) not used

(xiii) any decision to make a capital call on the Equity Securities Holder in respect of the Company, or any other notification to the Equity Securities Holders to make a contribution to the capital of the Company which, for the avoidance of doubt, does not include an Emergency Cash Call;

(xiv) any decision to accept on or remove from secondment to the Company any employee seconded by any of the A Holders or B Holders or C Holders to the Company;

(xv) any changes to the Articles of Association of the Company and any other constitutional arrangements or constitutional documents of the Company, if any;

(xvi) any subscription or acquisition or disposal of shares in the capital of any other company;

(xvii) any issuance, reduction, redemption, repurchase, acquisition or agreement to issue, redeem, repurchase or acquire, of any Equity Securities or other share capital of the Company or rights of any kind convertible into or exchangeable for Equity Securities (save for any issuance pursuant to the anti-dilution provisions referred to in Article 5.9. or pursuant to any investment or similar agreement (if any) to which the holder of A Shares, the holder of B Shares, the holder of C Shares and the Company entered or may enter into); for the avoidance of doubt such procedure does not include an Emergency Cash Call;

(xviii) any issuance to a C Competitor or any agreement to issue to a C Competitor any Equity Securities or other share capital of the Company or rights of any kind convertible into or exchangeable for Equity Securities or other share capital of the Company, or any option, warrant or other subscription or purchase right with respect to any class of share capital of the Company;

(xix) any change to the Company's auditors and/or external bookkeepers (if different);

(xx) any change to the Company's authorised signatories and the respective amounts which can be signed for in respect of the bank accounts of the Company;

(xxi) any transfer, licence, assignment or merger of all or any part of the Company's business, provided that this shall include, without limitation, all assets (and rights to and over assets) and liabilities and goodwill of the Company, unless such transfer, licence, assignment or merger is specifically provided for in the Business Plan (pursuant to (vi) above) in each case other than in the ordinary course of business;

(xxii) the giving of any guarantees, indemnity or other assurances against financial loss given to any third party or third parties or the creation of any mortgages, charges or other security over the assets of the Company;

(xxiii) the establishment of any bonus or profit sharing scheme for Directors, employees of the Company and/or others or amending any such scheme;

(xxiv) the approving, entering into, making of amendments to, modifications, waivers, or changes to any shareholders, equity securities holders or similar agreement and related agreements (if any) which may be entered into between the holder of A Shares, the holder of B Shares, the B Parent and the holder of C Shares and the Company or to which the Company is a party from time to time; and

(xxv) the disposal of (and negotiation to dispose of) Equity Securities pursuant to a Listing.

9.4bis Subject to Article 9.4ter below, the General Meeting and/or the Board of Directors (as may be required by law), shall not:

(i) during the period of eighteen (18) months from 3 June 2003, without the prior consent of a C Director undertake any of the matters described in Article 9.4.(d) (i), (ii), (v), (viii)(B), (x2), (xv), (xvi), (xxi) and (xxiv); and

(ii) during the period of twenty four months (24) from 3 June 2003, without the prior consent of a C Director undertake any of the matters described in Article 9.4.(d) (x1) or (xviii).

9.4ter The provisions set out in Article 9.4bis above shall immediately terminate and cease to have effect (but subject to Article 9.8) if at any time the total shareholding of the C Holders shall fall below the Veto Threshold and for the avoidance of doubt if such total shareholding has fallen below the Veto Threshold (the Reduction) and if it has not been increased to an amount equal to or in excess of the Veto Threshold within sixty (60) days from the date of the Reduction, then the provisions set out in Article 9.4bis shall remain of no effect notwithstanding any subsequent increase in the amount of the shareholding of the C Holders;

9.5 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing (in writing or by facsimile) as his proxy another Director. A Director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that the provisions set out in Articles 9.2 to 9.4 are fulfilled.

9.6 A Director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberation and vote on the relevant matter of the Board of Directors and his presence for the calculation of the quorum shall not count for the purpose of that resolution only. Any conflicts of interest are to be disclosed to the next following General Meeting in accordance with law.

(a) (i) In the event that there is or there is deemed to be a conflict of interest of a Director in respect of any of the matters requiring the consent of Directors as provided in Article 9.4 above, and therefore as a result, the Board of Directors is unable to make a decision in accordance with Article 9.4 then the matter giving rise to such conflict shall as soon as practicable be submitted to the A Holders, the B Holders and the C Holders, which shall take a resolution at a General Meeting, and the taking of such decision shall require a majority of votes attaching to the Shares held by the A Holders, the B Holders or the C Holders who presented for appointment the Director(s) who are required to give their consent as provided in Article 9.4, and

(ii) In case a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interests, no Board resolution shall be taken, and a General Meeting shall be called to resolve on the matter that was submitted to the approval of the Board of Directors and such decision shall be taken in accordance with Article 9.6.(a)(i) above.

(b) Notwithstanding the provisions of Article 9 none of the A Directors shall be entitled to vote on any resolution to enforce rights of the Company against the A Holder and the quorum for passing a resolution on any such matter shall be the majority of those members of the Board of Directors not being A Directors including at least one B Director and, if the matter relates to any of the matters set out in Articles 9.4.(d)(i), (ii), (iii), (v), (vii), (viii), (x1), (x2), (xv), (xvi), (xviii), (xxi), (xxiv), at least one C Director.

(c) Notwithstanding the provisions of Article 9 none of the B Directors shall be entitled to vote on any resolution to enforce rights of the Company against the B Holders or a company controlling the B Holders and the quorum for passing a resolution on any such matter shall be the majority of those members of the Board of Directors not being B Directors including at least one A Director and, if the matter relates to any of the matters set out in Article 9.4.(d)(i), (ii), (iii) (v), (vii), (viii), (x1), (x2), (xv), (xvi), (xviii), (xxi) and (xxiv), at least one C Director.

(d) Notwithstanding the provisions of Article 9 none of the C Directors shall be entitled to vote on any resolution to enforce rights of the Company against the C Shareholder and the quorum for passing a resolution on any such matter shall be the majority of those members of the Board of Directors not being C Directors including at least one A Director and one B Director.

9.7 Subject always to the provisions of Article 9.6. above and subject to the relevant quorum and majority requirements set out herein, no contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other

entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company have an interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

9.8 Veto Threshold shall mean 18.4 per cent. of the issued share capital of the Company (calculated as if the C Holders had exercised all their rights under of the C Warrant Instruments (if any) held by them) as from time to time adjusted by deduction of any Equity Securities issued upon the exercise of any Employee Share Options pursuant to any Company Employee Share Option Plan.

Any C Shares subscribed to (and save in the case of free C Shares, payment of the subscription price thereof) but the issue of which has been deferred in accordance with Article 5.4.3.3. shall be taken into account as if the issue thereof had not been deferred for the calculation of the Veto Threshold referred to above.

In any event, and for the purpose of these Articles of Association, for the period between the date on which the C Shares reserved pursuant to Article 5.4.2. are issued as provided for therein and the date on which the C Shares reserved pursuant to Article 5.4.3.1.1. are issued in accordance with the provisions thereof, the C Holders shall be deemed to have reached the Veto Threshold and to hold 18.4 per cent. of the issued share capital of the Company, provided that such deeming provision shall cease to apply if issue of the C Shares reserved pursuant to Article 5.4.3.1.1. has not occurred by 22 January 2004 (or such other date as the holder of A Shares, the holder of B Shares, the holder of C Shares and the Company may agree).

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

10.1 The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special minute book, and signed by the Chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto. The minutes of the Board of Directors shall be submitted for approval to the Board of Directors.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the Chairman or by any two other Directors.

Art. 11. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies' Act or by the present Articles of Association to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 12. Delegation of Powers.

12.1 The Board of Directors may delegate part of its powers and namely the power of the day to day management operations of the Company to one or more of its members. It may further appoint proxies for definite transactions and revoke such appointments at any time.

12.2 The Company shall have an Executive Committee. The Executive Committee shall have and be delegated by the Board of Members responsibility for the day to day operation of the business of the Company and shall report directly to the Board of Directors.

(a) The Executive Committee shall comprise the Chief Executive Officer, the Chief Financial Officer, the Executive Vice President Sales and Marketing and the Chief Operating Officer.

(b) The Executive Committee shall meet, in person, or by other means of communication agreeable to the members of the Executive Committee including by way of conference call, at least once per calendar month.

(c) The following members of the Executive Committee shall be appointed by a unanimous decision of the holder of A Shares, the holder of B Shares and the holder of C Shares. The General Meeting shall be entitled to dismiss each of the members by a simple majority vote of Shares held by the Shareholders in the Company:

(i) the Chief Executive Officer which shall be nominated for appointment by the holder of the A Shares;

(ii) the Chief Operating Officer which shall be nominated for appointment by the holder of the B Shares;

(iii) the Executive Vice President Sales & Marketing which shall be nominated for appointment by the C Holders; and

(iv) the Chief Financial Officer which shall not, unless otherwise agreed by all the Shareholders, have been an employee of any of the A Holders, B Holders or C Holders or of any of their Affiliates in the previous five years from his proposed appointment date.

In the event that the holders of A, B and C Shares do not reach an agreement over the appointments referred to above, a Deadlock (as referred to in Article 7.9.) shall be deemed to have occurred and the deadlock and arbitration mechanisms set out in Article 7.9.4.2. to 7.9.5. (inclusive) shall apply as if the terms «Board meeting» and «Director» (as the case may be) referred to therein shall mean «meeting of the Shareholders» and «Shareholders» respectively.

If the holder of A Shares, or the holder of B Shares, or the holder of C Shares hold, less than 9.4 per cent. of the Equity Securities on a Fully Diluted Basis (a Relevant Reduction), then their right to nominate, and to vote on the appointment or dismissal of, any member of the Executive Committee under this Article 12.2. shall be revoked with immediate effect, provided that such percentage shall be reduced to 5 per cent. if the Relevant Reduction was caused solely by any Equity Securities having been issued to a Third Party.

12.3 The Board of Directors will establish a bureau (the Bureau) and it shall determine its composition and role from time to time. The Bureau shall, among its responsibilities, confirm the selection or dismissal of two independent Vice Presidents which shall not, unless otherwise agreed by all the Shareholders, have been employed by any of the Shareholders or by any of their Affiliates in the previous five years from his/her proposed appointment date, and which shall both be deputies to the Chief Operating Officer, one to be in charge of the implementation and the operation of the DVB-RCS line of products and one to be in charge of the Gilat line of proprietary products.

12.4 In the event that the Board of Directors determines that an audit and compensation committee of the Board of Directors should be established, the Board of Directors will establish such audit and compensation committee and will determine the composition and role of such audit and compensation committee.

12.5 The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 13. Indemnification. The Company may indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of him being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. Statutory Auditor - Firm of Auditors appointed by Shareholders - Examination of records.

14.1 The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors, appointed by the General Meeting, which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years. Such auditor shall be a Big Four firm of accountants (i.e., at the current time any of: DELOITTE AND TOUCHE, ERNST & YOUNG, KPMG or PricewaterhouseCoopers).

14.2 The auditor(s) may be re-elected and removed at any time.

14.3 As long as an A Holder holds at least 9.4 per cent. of the issued share capital or a B Holder holds at least 9.4 per cent. of the issued share capital or a C Holder holds at least 9.4 per cent. of the issued share capital, it shall have the right to examine or to appoint a Big Four firm of accountants (or such other firm approved by the Company) (i.e., at the current time any of: DELOITTE AND TOUCHE, ERNST & YOUNG, KPMG or PricewaterhouseCoopers) in order to, at the Company's expense, examine the books and accounts of the Company upon reasonable notice.

(a) The Company shall, upon reasonable notice being given by such a Holder, supply the Holder and/or the firm of accountants appointed as per the first paragraph above, making such request, upon reasonable notice, with the books and accounts of the Company and with all information relating to the business' affairs and the financial position of the Company as such Holder shall reasonably require.

(b) If any of the Holders exercises its right under this Article 14.3. and appoints, more than twice in any 12 months period, any of the firms of accountants, such Holder shall be responsible for the cost of any further appointment made by it.

General Meetings

Art. 15. Powers of the General Meeting. The General Meeting properly constituted represents the entire body of Shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies' Act and these Articles of Association.

Art. 16. Annual General Meeting - Other General Meetings.

16.1 The annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on April 10 of each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following Luxembourg business day. The annual General Meeting may be held in a different place than as outlined above including abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

16.2 Other General Meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 17. Proceedings, Vote.

17.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two Directors acting jointly. It shall be necessary for the Board of Directors to call a General Meeting in accordance with the provisions of the Companies' Act whenever a group of Shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.

17.2 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than 8 days prior notice. All notices calling General Meetings must contain the Agenda for such meetings. If all Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed on the Agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

17.3 Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing (in writing or by facsimile) as his proxy another Person who need not be a Shareholder. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting of Shareholders.

17.4 Each Share entitles its Shareholder to one vote.

17.5 Except as otherwise required by the Companies' Act, and/or by these Articles of Association resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of the Shareholders present and voting, without any quorum requirements.

17.6 Before commencing any deliberations, the Chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The Chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's Board.

17.7 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the General Meeting's Board and by any Shareholder who wishes to do so. However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman or any two Directors of the Company.

Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 18. Financial Year. The Company's financial year runs from January 1 to December 31 of the same year.

Art. 19. Annual Accounts.

19.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by law.

19.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the auditor(s), who will thereupon draw up its report.

19.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the Board of Directors' report, the auditor(s)' report and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 20. Distribution of Profits.

20.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

20.2 Every year five (5) per cent. of the net profit will pursuant to law be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

20.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

20.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

20.5 Interim dividends may be declared and paid by the Board of Directors within the conditions provided for by the Companies' Act.

20.6 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner required in Articles 9.4. and 17.5. hereof.

Art. 22. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, deliberating in the manner required for amendments to the Articles of Association, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers in accordance with the below.

In an event of liquidation of the Company, any surplus assets, in cash and in kind, remaining after payment of debts (excluding such notes (the C Notes) as may be determined subject to the provisions (if any) set out in relation thereto in any shareholders or similar agreement (if any) which may be entered into between the Shareholders and the Company from time to time shall be distributed in the following order, subject to applicable law:

(a) the return to each of the holder of A Shares and the holder of B Shares of up to US\$ 2,000,000 (two million United States dollars) and the return to the holder of C Shares of up to US\$ 533,333 (five hundred and thirty-three thousand three hundred and thirty-three United States dollars) (and in the event the C Shares reserved pursuant to Article 5.4.3.1.1. have been issued, US\$ 1,000,000 (one million United States dollars) of each of their investment in the Company in the proportions 30:30:8 respectively (or, in the event the C Shares reserved pursuant to Article 5.4.3.1.1. have been issued, 2:2:1 respectively), provided that at such time such Person still owns such number of Shares the price of which at the time of issuance, (as adjusted for any share split, share combination, share exchange or other re-organisation) is equal to at least the sum returned hereunder;

(b) the return to each of the holder of A Shares and the holder of C Shares of the remainder of its respective investment made in cash in the Company in consideration for subscribing in the case of the holder of A Shares for the A Shares and in the case of the holder of C Shares, for the C Shares held by them at the time of liquidation pro rata to the amounts outstanding;

(c) the return to each of the holder of A Shares, the holder of C Shares and the holder of B Shares of the remainder of its investment in the Company in consideration for the Shares held thereby at the time of liquidation until each such holder has received in total, the total amount subscribed by it for such Shares; and

(d) the payment of the surplus to the Shareholders, pro rata to the Shareholders' holdings of Equity Securities.

Provided however always that, if, during the subscription periods applicable to any warrants (if any), which give the right to the holder thereof to subscribe to Shares in accordance with Article 5.4.3.3. an order is made or an effective resolution is passed for winding up the Company (except for the purpose of implementing a reconstruction, amalgamation or scheme of arrangement on terms previously sanctioned by the A Holders, the B Holders and the C Holders) each holder of such warrants will be treated as if, immediately before the date of such order or resolution, he had exercised all the subscription rights which remain to be exercised by it and shall be entitled to receive out of the assets which would otherwise be available in the liquidation such sum (if any) as such holder of warrants would have received had it been the holder of the Shares to which it would have become entitled by virtue of such exercise.

General provisions

Art. 23. All matters not governed by the present Articles of Association and, whenever these Articles of Association shall be silent on a certain matter or the matter be a mandatory matter of Luxembourg law, shall be determined in accordance with the provisions of the Companies' Act.

Art. 24. Definitions.

A Holders: means the Equity Securities Holders which are Members of the Same Group as of the holder of A Shares (including for the avoidance of doubt the holder of A Shares and the A Parent).

A Warrant Instrument: means the warrant instrument (if any) giving rights to subscribe to A Shares.

Affiliate: means, with respect to any Person, any other Person which directly or indirectly, controls, or is controlled by, or is under common control with that first person. For the purposes of this definition, the term «control» (including the correlative meanings, «controlled by» and, «under common control with») shall mean possession, directly or indirectly, of power to direct or cause the direction of policies (whether through the ownership of voting securities, or partnership or other ownership interests, by contract or otherwise) and a Person which is the general partner of a limited partnership shall be deemed to control that limited partnership.

Agenda: means the agenda of a meeting of the Board of Directors or of a General Meeting as convened to the Directors or, as the case may be, the Directors.

A Parent: means the parent of the holder of A Shares on 3 June 2003.

Articles of Association: means the articles of association of the Company.

B Group: means the B Parent, any wholly owned subsidiary or holding company from time to time of the B Parent and any subsidiary of any such holding company.

B Holders: means the Equity Securities Holders which are Members of the Same Group as of the holder of B Shares (including for the avoidance of doubt the holder of B Shares and B Parent).

B Parent: means the parent of the holder of B Shares.

Balance Sheet Treatment: means the circumstances under which a holder of A, B or C Shares is required under generally accepted accounting principles (in any relevant jurisdiction) or any applicable law, to hold less than 20 per cent. of the Equity Securities of the Company in issue from time to time, in order to maintain its off balance sheet accounting treatment of the Company pursuant to the International Accounting Standards provided always that any such requirement is supported by the written opinion of an independent accounting firm (provided always that such accounting firm is one of: KPMG, ERNST & YOUNG, DELOITTE AND TOUCHE, PricewaterhouseCoopers or any other firm approved by all of the A, B and C Shareholders. Under such circumstances such Shareholder shall be permitted to reduce its holding of Equity Securities to 99.99 per cent. of the Company's issued share capital by way of Transferring such Equity Securities in compliance with the provisions of Article 7.6.1. of the Articles.

Business Day: means any day other than a Saturday or Sunday or any other day on which clearing banks in London, Israel, Paris or Luxembourg are closed for normal business.

C Competitor: means LOCKHEED MARTIN, ASTRIUM, LORAL, BOEING, ALENIA, HUGHES NETWORK SYSTEMS and VIA SAT and NERA or any Affiliate or successor in title of any of the foregoing companies provided that any such Affiliate or successor is a competitor to the C Parent.

C Holders: means the Equity Securities Holders which are Members of the Same Group as of the holder of C Shares (including for the avoidance of doubt the holder of C Shares).

C Parent: means the parent company of the holder of C Shares (excluding for the purpose hereof, only, the C Parent).

Cash Flow Crisis: means at any time within the six months following the date when the issue of the C Shares reserved pursuant to Article 5.4.3.1.1. occurred, the inability for the Company to maintain its existence without raising additional funding, such additional funding requirements being identified during any future 6 months period with a then applicable zero-revenue-growth assumption.

Change of Control: means (i) in relation to the holder of B Shares, the holder of B Shares, at any time ceasing to be a wholly owned subsidiary of the B Parent, (ii) in relation to the B Parent, either (a) more than 50 per cent. of the issued share capital of the B Parent passing to, being acquired by or coming under the control of any Person acting individually or Persons acting in concert or (b) control of the B Parent passing to any Person acting individually or Persons acting in concert.

Companies' Act: means the law of 10 August 1915, on commercial companies as amended.

Competitor: means any major provider of satellite related services.

Emergency Cash Call: means the right for the Board of Directors, at any time within the six months following the date when the issue of the C Shares reserved pursuant to Article 5.4.3.1.1. occurred when it shall be of the opinion that the Company is likely to experience a Cash Flow Crisis within the next six (6) months and that no other suitable solutions have been found to remedy such crisis, to declare an emergency cash call by a simple majority.

Employee Share Options: means the granting of employees and service providers share options to purchase Equity Securities pursuant to an employee share option plan, share purchase plan, or similar benefit program or agreement, where the primary purpose is not to raise additional equity capital for the Company to the extent that the aggregate of such grants do not provide Persons with Equity Securities which, in the aggregate, are equal to 7.5 per cent or less of the Equity Securities on a Fully Diluted Basis.

Encumbrances: means any interest or equity of any Person (including any right to acquire, option or right of pre-emption) or any mortgage, charge, pledge, lien, assignment, hypothecation, security interest, title retention or any other security agreement or arrangement.

Equity Securities: means (i) any A Shares, B Shares, C Shares, Ordinary Shares, capital shares, partnership, membership, joint venture or other ownership or equity interest, participation or securities (whether voting or non-voting, whether preferred, common or otherwise, and including any contingent interest or similar right) in the capital of the Company and (ii) any options, warrants, securities or other rights (including debt securities or contractual rights) directly or indirectly convertible into, or exercisable or exchangeable for, or otherwise to acquire directly or indirectly, any shares, interest, participation or security described in (i) above.

Equity Securities Holder: means any holder of Equity Securities in the Company (save for the holders thereof under any Employee Share Options, or as the case may be of Ordinary Shares issued pursuant to any Employee Share Options).

Fully Diluted Basis: means that all rights to acquire or to subscribe for Shares, whether arising directly or indirectly and whether such rights are conditional or unconditional, shall be deemed to have been exercised and that all Shares coming into existence as a consequence of such exercise shall be deemed to have been issued and allotted (and where any such right may involve the issue or allotment of a variable number of Shares, the maximum number of Shares that could be issued shall be deemed to have been issued and allotted).

holder of A Shares: means the holder of A Shares as of 3 June 2003.

holder of B Shares: means the holder of B Shares as of 3 June 2003.

holder of C Shares: means all the holders of C Shares as of 3 June 2003 and the C Parent.

General Meeting: means a general meeting of Shareholders of the Company.

Insolvency Event: in respect of an entity means:

(i) a petition for the winding up or for an administration order being lodged against it and not being removed within 120 days or the passing of a resolution for its winding up or the passing of a resolution to present a petition for its winding up or it being wound up or its directors or shareholders resolving to present a petition for an administration order or an administrative receiver or receiver or receiver and manager being appointed in respect of it or its proposing a company voluntary arrangement; or

(ii) the calling of a meeting of its creditors or the making of an application to the court or the entry into of any arrangement or composition with its creditors pursuant to the laws of the relevant jurisdiction; or

(iii) the suffering of any distress or any execution being laid on substantially all of its goods; or

(iv) any final judgement is obtained against it which is likely to materially adversely affect its financial condition; or

(v) it agrees to declare a moratorium or becomes or is deemed to be insolvent or unable to pay its debts; or

(vi) it ceases to carry on the whole or any material part of its business in the normal course; or

(vii) substantially all of its assets or revenues are sold or disposed of or threatened to be sold or disposed of otherwise in the normal course of trading whether in a single transaction or a number of transactions; or

(viii) any property, representing at least 10 per cent. of the total assets thereof, of it has a levy of execution against it; or

(ix) any analogous proceedings or nearest analogous proceedings or event or practice or otherwise to those listed in (i) to (viii) (inclusive) above occurring.

Listing: means the date of admission of all or part of the Equity Securities to the Official List of the UK Listing Authority or the grant or permission to deal in the same on any of the European Association of Securities Dealers Automated Quotations systems in Belgium (Easdaq), the Nasdaq National Market, The New York Stock Exchange, Inc., the Neuer Market or the Nouveau Marché or any other significant exchange or market for the trading of shares operating in Western Europe, North America, or Asia or any successor exchange or market of any of the above.

Member of the Same Group: means an Affiliate.

Minimum Permitted Threshold: means 20 per cent. of the Equity Securities of the Company from time to time calculated on a Fully Diluted Basis provided that, where the B Parent is required to hold less than 20 per cent. of the Company's issued Equity Securities from time to time in accordance with the provisions of the Balance Sheet Treatment, this expression shall mean 19.99 per cent. of the issued share capital of the Company from time to time.

Permitted Transferee: means any person or entity to which Equity Securities may be transferred pursuant to Article 7.6.5.

Person: means an individual, a partnership, body corporate, a corporation, company, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organisation or other legal entity or body or a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof.

Potential Buyer: has the meaning ascribed to it in Article 7.6.1.2.

Proportionate Share: means, with respect to a Equity Security Holder, the percentage obtained by dividing the total number of Equity Securities held by such holder on a Fully Diluted Basis at such time by the aggregate amount of Equity Securities determined on a Fully Diluted Basis.

Reasonable Share Price: means the price per share determined by a unanimous decision by the Equity Securities Holders in the event of an issue of share in the case of a Cash Flow Crisis or if the Equity Securities Holders are unable to agree on a reasonable price per share by a unanimous decision, the price determined as follows: the Company shall appoint a partner of at least ten (10) years' qualified experience at an independent top 4 firm of consultants, accountants or auditors (or any other firm approved by all the Equity Securities Holders), such partner to be reasonably acceptable to the Equity Securities Holders (whose consents shall not be unreasonably withheld or delayed), to evaluate the Company and determine a reasonable price per share at which such Shares could be issued to a Third Party taking into account the proposed number of shares and any other circumstances provided for the avoidance of doubt that the Reasonable Share Price shall never be less than the then accounting par value of the Shares. His determination shall be final and binding on all Equity Securities Holders.

Remaining Offered Equity Securities: means the number of Offered Equity Securities remaining after subtracting therefrom, with respect to all Equity Securities Holders which have timely submitted a Buyer's Notice, either: (A) each such Shareholder's Proportionate Share of the Offered Equity Securities or (B) if the amount stated in such holder's Buyer's Notice is less than each such Equity Securities Holder's Proportionate Share, the amount stated in such Equity Securities Holder's Buyer's Notice.

Remaining Share: means, with respect to an Equity Securities Holder, a fraction, the numerator of which is the number of Shares owned by such holder on a Fully Diluted Basis, and the denominator of which is the number of Shares

owned by all Equity Securities Holders which have timely submitted a Buyer's Notice indicating a desire to purchase more than its Proportionate Share on a Fully Diluted Basis.

Rights: means any option, warrant, security or other instrument convertible into or exchangeable or exercisable for, or otherwise giving the holder thereof the right to acquire, directly or indirectly, any Equity Securities or any other such option, warrant, security or instrument, including without limitation, any instrument the value of which is measured by reference to the value of the Equity Securities or is the equivalent of a Share.

Shares: means any and all shares of the Company irrespective of any specific class of Shares (namely class A Shares, class B Shares, class C Shares and Ordinary Shares).

Third Party: means any Person who is not either of the holder of A Shares, the holder of B Shares, the B Parent and the holder of C Shares.

Statement - Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the share capital increase is evaluated at five thousand five hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trois juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu pour une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de SATLYNX S.A. (la Société), une société anonyme existante et organisée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg (Luxembourg), ayant son siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.167, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 843 du 4 juin 2002, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1389 du 25 septembre 2002.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard Beerens, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui nomme en tant que Secrétaire Madame Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée nomme en tant que Scrutateur Madame Céline Pignon, juriste, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires, représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les représentants des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal et signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Il apparaît de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que 32.024.000 (trente-deux millions vingt-quatre mille) actions, sans valeur nominale, représentant la totalité du capital social de la Société de EUR 43.534.527 (quarante-trois millions cinq cent trente-quatre mille cinq cent vingt-sept Euro) sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, reproduit ci-après, les actionnaires représentés à l'Assemblée s'étant mis d'accord de se rencontrer après examen de l'ordre du jour. La liste de présence, signée par tous les actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte ainsi que les procurations pour être enregistrées auprès des autorités compétentes.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Restructuration du capital social autorisé de la Société tel que fixé à l'article 5 des Statuts Coordinés ci-dessous, entre autres, par voie de:

(i) ratification du capital social autorisé existant, de l'autorisation de supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription, et des émissions d'actions afférentes; et

(ii) augmentation du capital social autorisé à un montant de EUR 108.754.758 et du nombre d'actions autorisées; et

(iii) constatation et approbation du rapport du Conseil conformément à l'article 32-3(5) de la Loi et l'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé de la Société en limitant ou supprimant les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants, une copie dudit rapport a été envoyée à chacun des actionnaires; et

(iv) autorisation de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants, réservation d'actions dans les limites du capital social autorisé de la Société pour certaines émissions, détermination des conditions d'émission des actions dans les limites du capital social autorisé, fixation de l'autorisation à cinq ans, et autorisation d'émettre des actions gratuites.

3. Refonte complète des Statuts de la Société, essentiellement sous la forme du projet des Statuts Coordinés de la Société tel qu'envoyé à chaque actionnaire; et

4. Divers.

III. L'Assemblée, après délibération, et après avoir approuvé ce qui précède, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué (avec toutes les informations nécessaires) à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de restructurer le capital social autorisé tel qu'indiqué à l'ordre du jour et notamment décide ce qui suit:

L'Assemblée note le capital social autorisé existant et l'émission d'actions afférente et décide de ratifier (i) ce capital social autorisé existant, (ii) l'autorisation accordée au conseil d'administration de la Société (le Conseil) de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants concernant toute émission dans les limites de ce capital social autorisé de la Société et (iii) toute émission d'actions dans les limites du capital social autorisé existant de la Société par le Conseil et par l'assemblée générale des actionnaires.

L'Assemblée décide ensuite d'augmenter le capital social autorisé de la Société d'un montant de EUR 56.987.493 (cinquante-six millions neuf cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-treize euros) afin de porter le capital social autorisé de la Société à EUR 108.754.758 (cent huit millions sept cent cinquante quatre mille sept cent cinquante-huit euros), qui se composera de 30.000.000 (trente millions) d'actions A, 30.000.000 (trente millions) d'actions B, 15.000.000 (quinze millions) d'actions C et 5.000.000 (cinq millions) d'actions ordinaires, chacune sans valeur nominale, et avec les droits et obligations fixés dans les statuts de la Société tels que modifiés et reformulés ci-après (les Statuts Coordinés).

Chaque actionnaire de la Société déclare avoir reçu un rapport du Conseil daté du 28 mai 2003 conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et l'Assemblée décide d'approuver ce rapport ainsi que l'émission des actions de la Société dans les limites du capital social autorisé de la Société en limitant ou supprimant les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants.

L'Assemblée décide expressément d'autoriser le Conseil (i) à émettre des actions dans les limites du capital social autorisé refixé de la Société en limitant ou supprimant les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants, comme le Conseil l'estimera approprié et (ii) à réserver des actions dans les limites du capital social autorisé pour certaines émissions, telles que définies dans les Statuts Coordinés. Pour éviter le moindre doute, l'Assemblée note expressément et approuve que certaines actions de la Société, en particulier les actions C, peuvent être émises par incorporation/injection des bénéfices et des réserves dans le capital social de la Société. Prenant cela en compte, l'Assemblée décide, pour autant que nécessaire, que les réserves actuelles et à venir (y compris les réserves de prime d'émission) ainsi que les bénéfices de la Société peuvent être utilisés à cette fin si et quand ces actions sont émises.

L'Assemblée décide de fixer la période de validité du capital social autorisé total mentionné ci-dessus et l'autorisation accordée au Conseil conformément à cette deuxième résolution, d'émettre des actions de la Société dans les limites du capital autorisé de la Société (y compris des actions gratuites) et de limiter et/ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants à cinq ans à partir de la date de la présente assemblée.

En conséquence de ce qui précède et afin d'éviter le moindre doute l'Assemblée décide de modifier les Statuts comme indiqués dans la troisième résolution.

Troisième résolution

Chaque actionnaire de la Société déclare avoir reçu les modifications et la reformulation proposées des statuts de la Société.

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler les statuts de la Société dans leur intégralité (en notant que l'objet de la Société n'a pas été modifié) de sorte qu'ils se lisent désormais comme ci-après. L'Assemblée décide expressément, pour éviter le moindre doute, que les dispositions des Statuts Coordinés, relatives à la structure du Conseil et aux exigences de vote et de quorum ne deviendront effectives que lorsqu'ALCATEL SpaceCom SAS et SKYBRIDGE LP deviendront actionnaires de la Société.

Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées (chacun, un Actionnaire et ensemble les Actionnaires), une société anonyme prenant la dénomination de SATLYNX S.A., (ci-après désignée la Société).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

2.2. Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet social:

(a) la prestation de services, y compris des services d'accès à Internet par satellite, dans le domaine des télécommunications, directement ou par l'intermédiaire de distributeurs et/ou de fournisseurs d'accès, principalement par satellite, et en particulier la fourniture de services de communication à bande large par satellite en Europe; et

(b) la réalisation de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de toute société ou entreprise de quelque nature que ce soit, ou à la prise de participation dans pareilles sociétés ou entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

4.2. La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant notamment, la vente, la location, l'installation et/ou l'entretien du matériel de communication nécessaire aux utilisateurs finaux et aux fournisseurs de services, directement ou par l'intermédiaire d'entrepreneurs.

4.3. La Société peut, en outre, employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de titres et brevets de quelque origine que ce soit, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat des titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation et/ou aux sociétés affiliées tous concours, prêt, avance ou garantie.

4.4. Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant notamment, les transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

4.5. La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social autorisé de la Société est fixé au montant de 108.754.758 EUR (cent huit millions sept cent cinquante-quatre mille sept cent cinquante-huit Euro), représenté par 5.000.000 (cinq millions) d'Actions Ordinaires; 30.000.000 (trente millions) d'Actions de série A; 30.000.000 (trente millions) d'Actions de série B; 15.000.000 (quinze millions) d'Actions de série C, chacune sans valeur nominale.

5.2 Le capital social émis de la société est fixé au montant de 43.534.527 EUR (quarante-trois millions cinq cent trente-quatre mille cent vingt-sept Euro), représenté par 16.000.000 (seize millions) d'Actions de série A, étant libérées à hauteur d'un montant total de 6.525.285 EUR (six millions cinq cent vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-cinq Euro), 16.000.000 (seize millions) d'Actions de série B entièrement libérées, et 24.000 (vingt-quatre mille) Actions Ordinaires libérées à hauteur d'un montant total de 8.156 EUR (huit mille cent cinquante-six Euro), chacune sans valeur nominale.

5.3. Le capital social autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant conformément aux conditions de quorum et de majorité applicables à chaque catégorie d'Actions de la Société en matière de modifications des Statuts.

5.4. Autorisation donnée au Conseil d'Administration

5.4.1. Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, sans qu'une décision supplémentaire de l'Assemblée Générale ne soit requise, et après avoir pris acte par écrit que les termes et conditions des présents Statuts ont été respectés et remplis afin de (i) faire produire tous leurs effets à toutes les augmentations du capital social au titre de l'Article 5.4., en tout ou partie, dans la limite du capital social autorisé, (ii) veiller à ce que de telles augmentations de capital et les modifications subséquentes des présents Statuts soient enregistrées devant un notaire Luxembourgeois, et (iii) procéder à de telles émissions sans réserver aux Actionnaires existants, au moment des émissions, de droits de souscription préférentiels sur la base du rapport présenté à l'Assemblée Générale sur les cas et le(s) prix de l'émission ou des émissions d'Actions dans la limite du capital social autorisé et comme mentionné ci-dessous à l'Article 5.4.

5.4.2. Dans les limites du capital autorisé, un montant total de 3.371.500 (trois millions trois cent soixante et onze mille cinq cents) Actions de série C, sans valeur nominale, est expressément réservé à l'émission par le Conseil d'Administration des Actions de série C (sans réserver de droits de souscription préférentiels à tout Actionnaire de toute catégorie d'Actions de la Société), comme suit:

(iv) 715.167 (sept cent quinze mille cent soixante-sept) Actions de série C au profit de SKYBRIDGE L.P. contre paiement en numéraire d'un montant de 3.500.000 EUR (trois millions cinq cent mille Euro) ou tout montant inférieur susceptible d'être déterminé par le Conseil d'Administration;

(v) 919.500 (neuf cent dix-neuf mille cinq cents) Actions de série C au profit d'ALCATEL SpaceCom S.A.S. contre paiement en numéraire d'un montant de 4.500.000 EUR (quatre millions cinq cent mille Euro) ou tout montant inférieur susceptible d'être déterminé par le Conseil d'Administration; et

(vi) 1.736.833 (un million sept cent trente-six mille huit cent trente-trois) Actions de série C au profit d'ALCATEL SpaceCom S.A.S. contre un paiement en nature évalué à 8.500.000 EUR (huit millions cinq cent mille Euro) ou tout montant inférieur susceptible d'être déterminé par le Conseil d'Administration.

5.4.3. En supplément des éléments indiqués ci-dessus, dans les limites du capital social autorisé, un montant total de 11.628.500 (onze millions six cent vingt-huit mille cinq cents) Actions de série C sans valeur nominale est expressément réservé à l'émission par le Conseil d'Administration des Actions de série C (sans réserver de droits de souscription préférentiels à tout Actionnaire de toute catégorie d'Actions de la Société), conformément aux dispositions ci-dessus, étant précisé qu'une telle réserve n'interdit pas l'émission d'Actions de série C, dans les limites du montant d'Actions de série C réservé, au profit des Détenteurs C ou comme indiqué par le porteur des Actions de série C.

5.4.3.1.

5.4.3.1.1. Le 22 janvier 2004, sous réserve de l'Article 5.4.3.1.2. ci-dessous et conformément à tout accord susceptible d'être conclu périodiquement par les Détenteurs de Titres Participatifs et la Société (le cas échéant), la Société émettra

un montant total de 3.003.700 (trois millions trois mille sept cents) Actions de série C au profit des Détenteurs C et/ ou n'importe laquelle de leurs Personnes Affiliées

5.4.3.1.2. Si les Actions C réservées au titre de l'Article 5.4.3.1.1. sont émises conformément aux termes de cet Article (ci-après l'Emission 2004) et si, à tout moment avant la date du 22 janvier 2004, des Titres Participatifs sont émis par la Société ou sont autrement transférés ou cédés par un Détenteur de Titres Participatifs (autre que le porteur des Actions de série C ou autrement qu'en application de tout warrant (le cas échéant) émis par la Société au profit des Détenteurs A ou autrement qu'en vertu des articles 7.6.5.(b)(i) et (b)(ii), 7.6.5. (c)(i) et (ii) et 7.6.5.(d)) (aux fins du présent Article 5.4.3.1.2., une Opération Correspondante) à toute Personne (y compris tout autre Détenteur de Titres Participatifs), à un prix par action (la «Première Valeur la Plus Basse») inférieur à 4,894 EUR (quatre virgule huit cent quatre-vingt-quatorze Euro) (un «Premier Evénement de Valorisation la Plus Basse»), le nombre d'Actions de série C réservées à l'Article 5.4.3.1.1. est (automatiquement et sans qu'une décision supplémentaire de l'Assemblée Générale ne soit requise) augmenté d'un montant égal (i) au nombre de ces Actions de série C multiplié par 4,894 (ii) divisé par la Première Valeur la Plus Basse et (iii) arrondi au nombre entier le plus proche d'Actions de série C. Si plus d'une Opération Correspondante intervient à tout moment avant le 22 janvier 2004, la Première Valeur la Plus Basse correspond au prix le plus bas auquel n'importe laquelle de ces Opérations Correspondantes est intervenue.

5.4.3.2. Si l'Emission 2004 intervient et si, à tout moment à compter du 22 janvier 2004 jusqu'au 22 avril 2004, tous Titres Participatifs sont émis par la Société ou autrement transférés ou cédés par un Détenteur de Titres Participatifs ((autre que le porteur des Actions de série C ou autrement qu'en application de tout warrant (le cas échéant) émis par la Société au profit des Détenteurs A ou autrement qu'en vertu des Articles 7.6.5. (b)(i) et (b)(ii), 7.6.5. (c)(i) et (ii) et 7.6.5.(d)) (aux fins de l'Article 5.4.3.2., une Opération Correspondante) au profit de toute Personne (y compris tout autre Détenteur de Titres Participatifs à un prix par action (la «Deuxième Valeur la Plus Basse») inférieur à 4,894 EUR (quatre virgule huit cent quatre-vingt-quatorze Euro) ou, si un ou plusieurs Evénements de Valorisation la Plus Basse sont intervenus, à la Première Valeur la Plus Basse qui est la plus basse et qui en résulte (un «Deuxième Evénement de Valorisation la plus Basse»):

(i) le nombre d'Actions de série C auquel les Détenteurs C ont droit au titre de l'Article 5.4.3.1.1. est réputé s'élever (a) au nombre d'Actions de série C émises au profit des Détenteurs C, conformément à l'Article 5.4.3.1.1., multiplié par 4,894 ou, si un ou plusieurs Evénements de Valorisation la Plus Basse sont intervenus, par la Première Valeur la Plus Basse qui est la plus basse (b) divisé par la Deuxième Valeur la Plus Basse et (c) arrondi au nombre entier d'Actions de série C le plus proche (le Total des Actions de Série C); et

(ii) la Société émet immédiatement, dès réception d'un avis émanant des Détenteurs C, à tout moment avant la date tombant 18 mois après le 22 janvier 2004, au profit des Détenteurs C à titre gratuit le Total des Actions de Série C, moins le nombre des Actions de série C émises au profit des Détenteurs C, conformément à l'Article 5.4.3.1.

Si plus d'une Opération Correspondante interviennent conformément à l'Article 5.4.3.2. à tout moment à compter du 22 janvier 2004 et pendant les trois mois postérieurs à cette date, la Deuxième Valeur la Plus Basse correspondra au prix le plus bas auquel n'importe laquelle des Opérations Correspondantes est intervenue.

5.4.3.3. Jusqu'à 8.624.800 (huit millions six cent vingt-quatre mille huit cents) Actions de série C sont réservées en vue d'une émission au profit des détenteurs de tout warrant (ou au profit de toute partie que le détenteur de warrants concerné est susceptible d'indiquer) dans la Société en vertu des warrants devant être émis par la Société (le cas échéant) ou tout autre accord conclu par la Société (le cas échéant) (les «Warrants C») procurant aux détenteurs de tels warrants le droit à l'émission d'Actions de série C de la Société, que ces détenteurs souscrivent ou non ces Actions de série C contre un apport en numéraire ou en nature ou que ces Actions de série C soient émises ou non par l'incorporation du montant des bénéfices et réserves disponibles égal à la valeur au pair comptable des Actions de série C en question devant être émises dans le capital social de la Société. Ces Actions de série C sont émises en application des dispositions suivantes (et en application des termes et conditions des Warrants C concernés (le cas échéant)).

5.4.3.3.1. Les Actions de série C réservées conformément à l'Article 5.4.3.3. sont émises par le Conseil d'Administration, si elles ne sont pas émises à titre gratuit par incorporation de réserves, au(x) prix de souscription, déterminé par le Conseil d'Administration en vertu et sous réserve des termes et conditions des Warrants C concernés (le cas échéant).

5.4.3.3.2. Dans un souci de clarté, il est précisé que le Conseil d'Administration est expressément autorisé et mandaté par les présents Statuts aux fins d'émettre le nombre d'Actions de série C déterminé conformément aux dispositions ci-dessus et comme spécifié dans les Warrants C concernés (si et quand ils sont émis par la Société), au prix de souscription correspondant conformément aux termes et conditions des présents Statuts, y compris au moyen d'actions émises à titre gratuit par incorporation du montant approprié des bénéfices et réserves disponibles égal à la valeur au pair comptable des Actions de série C concernées de la Société devant être émises dans le capital social de la Société.

5.4.3.3.3. Si l'exercice de tout warrant devant être émis par la Société et pour lequel des Actions de série C ont été réservées conformément à l'Article 5.4.3.3., résulte dans le fait que le détenteur des warrants concerné (avec tous les Détenteurs C) détiennent plus de 19,99 pourcent des Titres Participatifs calculés périodiquement sur une Base Entièrement Diluée de la Société, le détenteur des warrants concerné a le droit (sous réserve qu'il ait payé le prix de souscription correspondant à la Société, sauf en cas d'émission d'actions à titre gratuit) d'exercer le warrant concerné conformément aux termes et conditions du Warrant C concerné (le cas échéant) mais de reporter la détention du nombre correspondant d'Actions de série C émises lors de l'exercice de ce warrant pendant une période allant jusqu'à 10 ans à compter de la date d'exercice. Ces Actions de série C sont dans un tel cas, émises par le Conseil d'Administration sur demande du détenteur de warrants concerné.

5.4.3.4. Si 14 jours calendaires avant l'exercice de tous warrants en relation avec les Actions de série C réservées au titre de l'Article 5.4.3.3 conformément aux termes et conditions des Warrants C concernés (si et quand il sont émis), le résultat de l'attribution et de l'émission des Actions de série C au titre de l'exercice de ces warrants, signifie que le

détenteur des warrants concernés (avec tous les Détenteurs C) va détenir plus de 50 pourcent des Titres Participatifs de la Société et, que par conséquent, le détenteur des warrants concerné sera tenu de compter ses participations comme une filiale plutôt que comme un investissement, en vertu des Normes Comptables Internationales ou de tout droit applicable, (étant toujours précisé que cette exigence est confortée par l'avis écrit d'un cabinet de révision indépendant étant obligatoirement un des cabinets suivants: DELOITTE AND TOUCHE, ERNST & YOUNG, KPMG ou PricewaterhouseCoopers, ou tout autre cabinet approuvé par la Société et les détenteurs de warrants concernés), alors le détenteur des warrants doit le notifier à la Société. Dès réception de cette notification, la Société émettra au profit du détenteur de warrants le nombre de titres d'emprunts convertibles non garantis, maturité 2011, convertibles dans le nombre d'Actions de série C, auquel le détenteur de warrants aurait été autorisé s'il avait reçu des Actions de série C à la date d'exercice des warrants concernés. Dans un tel cas, le nombre correspondant d'Actions de série C, réservées au titre de l'Article 5.4.3.3 est réservé à la conversion de ces titres d'emprunts convertibles non garantis, maturité 2011. Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté par les présents Statuts pour déterminer, en accord avec le détenteur des warrants concerné, les termes et conditions de ces titres d'emprunts convertibles non garantis, maturité 2011.

5.4.4. Jusqu'à 3.200.000 (trois millions deux cent mille) Actions de série A sont réservées au profit des détenteurs de tous warrants (ou au profit de toute partie que le détenteur des warrants concerné est susceptible d'indiquer) qui peuvent être émises dans la Société en vertu des warrants A (le cas échéant), sous réserve et conformément à tout autre accord conclu par la Société et les Détenteurs de Titres Participatifs (le cas échéant).

5.5. Le capital social autorisé de la Société et l'autorisation donnée au Conseil d'Administration mentionnée à l'Article 5.4 sont valables pour une période de cinq ans à compter du 3 juin 2003 et cette autorisation peut être renouvelée pour des périodes supplémentaires allant jusqu'à cinq ans, chacune par décision de l'Assemblée Générale constituée en Assemblée Générale extraordinaire délibérant en matière de modifications des Statuts.

5.6. Chaque fois, que le Conseil d'Administration émet des Actions dans les limites du capital social autorisé, comme prévu dans les présents Statuts, et agit de façon à faire produire tous ses effets à l'augmentation de capital, comme il y est autorisé, l'Article 5.2. des présents Statuts est modifié en conséquence de façon à refléter le résultat d'une telle opération. Le Conseil d'Administration fait, ou autorise une personne à faire le nécessaire pour obtenir la réalisation et la publication de cette modification, y compris l'enregistrement de cette augmentation et les modifications consécutives des Statuts devant notaire.

5.7. Sauf décision contraire de tous les porteurs d'Actions de série A et de tous les porteurs d'Actions de série B et de tous les porteurs d'Actions de série C, réunis en Assemblée Générale et sous réserve des dispositions de l'Article 5.4.:

(a) avant d'attribuer tous Titres Participatifs (l'«Opération»), le Conseil d'Administration doit les proposer en vue d'une souscription, conformément aux conditions ci-dessous, à chaque Personne qui, à la date de l'offre, est un Détenteur de Titres Participatifs;

(b) l'offre mentionnée sous l'Article 5.7.(a) (l'«Offre d'Attribution») est effectuée par avis écrit (l'«Avis») précisant le nombre ou le montant des Titres Participatifs offerts, le prix auquel ils sont offerts (le «Prix de l'Offre»), le nom du (des) souscripteur(s) envisagé(s) et toutes autres conditions de l'Offre d'Attribution, permettant aux destinataires de déterminer s'ils veulent ou non exercer n'importe lequel de leurs droits à ce titre, trente (30) jours avant l'émission des Titres Participatifs;

(c) l'Offre d'Attribution reste ouverte pendant une période de trente (30) jours après réception de l'Avis par le Détenteur des Titres Participatifs et, si elle n'est pas acceptée par écrit au cours de cette période, l'Offre d'Attribution est réputée avoir été refusée par le Détenteur des Titres Participatifs ne l'ayant pas acceptée;

(d) chaque Détenteur de Titres Participatifs a le droit d'acheter à la Société la Part Proportionnelle de Titres Participatifs correspondant à ce Détenteur, et peut demander d'acheter des Titres Participatifs excédentaires par rapport à sa Part Proportionnelle;

(e) chaque Détenteur de Titres Participatifs précise dans son acceptation s'il souhaite exercer son droit, en tout ou partie, et peut stipuler qu'il souhaite acquérir un nombre de Titres Participatifs excédentaire par rapport à sa Part Proportionnelle, auquel cas il précise dans son acceptation le nombre de Titres Participatifs excédentaires qu'il souhaite souscrire;

(f) la Société attribue les Titres Participatifs aux Détenteurs de Titres Participatifs qui en ont fait la demande proportionnellement (dans la mesure du possible) à chacune des Parts Proportionnelles des Détenteurs de Titres Participatifs, mais de telle sorte qu'un demandeur ne puisse se voir attribuer plus de Titres Participatifs que le nombre pour lequel il a formulé sa demande;

(g) la Société attribue les Titres Participatifs non acceptés par les autres Détenteurs de Titres Participatifs de façon à satisfaire les demandes émanant des Détenteurs de Titres Participatifs portant sur les Titres Participatifs excédentaires ainsi offerts. De telles demandes de Titres Participatifs excédentaires seront satisfaites par l'émission de nouveaux Titres Participatifs au pro rata des Titres Participatifs existants détenus par les Détenteurs de Titres Participatifs existants qui présentent ces demandes. Par la suite, ces Titres Participatifs ainsi offerts restant à acheter, sont offerts à toute autre Personne aux mêmes prix et conditions financières que ceux de l'offre aux Détenteurs de Titres Participatifs;

(h) le Prix de l'Offre d'Attribution par action ou unité de Titre Participatif devant être émis au titre des présents Statuts (y compris les Titres Participatifs excédentaires) est égal au prix de souscription et est transféré aux mêmes termes et conditions que ceux mentionnés dans l'Offre d'Attribution;

(i) la Société émet le nombre voulu de Titres Participatifs contre remise du prix de souscription et, si le bénéficiaire de l'émission est une Personne qui n'est pas déjà un Détenteur de Titres Participatifs de la Société et si à ce moment, un pacte d'actionnaires ou un pacte des détenteurs de titres participatifs ou un accord similaire a été conclu entre les Détenteurs de Titres Participatifs et la Société et est en vigueur (le cas échéant), l'émission des Titres Participatifs au

profit de cette Personne est conditionnée par le fait qu'elle y devienne partie, à une date identique à celle de l'émission des Titres Participatifs, dans des conditions acceptables par le Conseil d'Administration de la Société, et accepte d'être tenue par ce pacte/cet accord alors en vigueur entre les Détenteurs de Titres Participatifs et la Société;

(j) dans le cas où l'Opération, telle que définie dans l'Avis, n'est pas réalisée dans le délai de cent vingt (120) jours à compter de la date de l'Avis, la Société doit délivrer un nouvel avis relatif à cette Opération et chaque Détenteur de Titres Participatifs a le droit de signifier son acceptation de la nouvelle Offre d'Attribution, conformément aux dispositions de cet Article 5.7. L'acceptation ou le refus initial de l'Offre d'Attribution par un Détenteur de Titres Participatifs est sans effet.

5.8. Les dispositions de l'Article 5.7. ci-dessus ne s'appliquent pas:

- (i) à l'octroi des Options d'Achat d'Actions des Salariés;
- (ii) à l'émission des Titres Participatifs lors de l'exercice des Options d'Achat d'Actions des Salariés mentionnées sous l'Article 5.8.(i) ci-dessus;
- (iii) à l'émission de Titres Participatifs lors d'une Introduction en Bourse de la Société;
- (iv) à l'émission de Titres Participatifs en application de l'Article 5.4. ci-dessus (ou - afin d'éviter tout doute ultérieurement - droit à la souscription des ou à recevoir les Actions mentionnées ci-dessus);
- (v) à l'émission de Titres Participatifs en application de l'Article 5.9.;
- (vi) à l'émission de Titres Participatifs en application des warrants qui peuvent être émis par la Société conformément à tout Warrant A et à tout Warrant C (le cas échéant);
- (vii) à l'émission des Actions Ordinaires lors de la conversion des Actions de série A, des Actions de série B ou des Actions de série C;
- (viii) aux acquisitions d'actions ou d'actifs contre émission de Titres Participatifs.

Toutes les émissions de Titres Participatifs, autres que celles octroyées et émises en application des Articles 5.8.(i) à 5.8.(viii) (inclus) ci-dessus, auront pour contrepartie un paiement en numéraire ou en nature dont la valeur ne sera pas inférieure à la juste valeur de marché (déterminée de bonne foi par le Conseil d'Administration) (ou la valeur au pair comptable, si applicable et supérieure) de chacun des Titres Participatifs émis.

5.9. Anti Dilution

5.9.1. Dans le cas où, après l'émission des Actions de série C réservées au titre de l'Article 5.4.3., la Société propose d'émettre des Titres Participatifs (autrement que dans le cadre des Options d'Achat d'Actions des Salariés) en faveur d'une Personne autre que le porteur des Actions de série A, le porteur des Actions de série B, le Parent B et le porteur des Actions de série C et leurs propriétaires subséquents et cessionnaires respectifs, à un prix par action (le «Premier Prix Applicable») qui est inférieur à (i) 4,894 EUR (quatre virgule huit cent quatre-vingt-quatorze Euro) ou (ii), concernant les Titres Participatifs cédés ou émis au profit des Détenteurs C seulement, dans le cas où les dispositions des Articles 5.4.3.1.2. et 5.4.3.2. ont été mises en oeuvre, à la valeur la plus basse entre la Première Valeur la Plus Basse ou la Deuxième Valeur la Plus Basse, dans chacun des cas ajustée conformément à l'Article 5.9.2. (le «Premier Prix Initial»), alors la Société - à moins que et dans la mesure où un Administrateur A ou un Administrateur C, le cas échéant, n'ait expressément renoncé à ses droits par écrit - offre (cette offre, sauf s'il y ait renoncé, restera ouverte pour acceptation pendant au moins 30 jours) au porteur des Actions de série A et/ou au porteur des Actions de série C (pour le porteur des Actions de série C, sous réserve de l'Article 5.9.3.), le cas échéant, le droit de souscrire en numéraire ou, si le Conseil d'Administration et les porteurs des Actions de série A et/ou le porteur des Actions de série C en décident autrement, en nature, à hauteur du nombre de nouveaux Titres Participatifs (les «Premières Actions Anti Dilution») au pair, de façon à ce que cette Personne ait payé en moyenne, en souscrivant ses Titres Participatifs et ses Premières Actions Anti Dilution, un prix par Action (le «Premier Prix Anti Dilution») égal à la moyenne pondérée du Premier Prix Applicable et du Premier Prix Initial (la «Première Option Anti Dilution»).

5.9.2. Dans le cas où, à tout moment suite à l'exercice par n'importe lequel des porteurs concernés et leurs propriétaires subséquents et cessionnaires respectifs de la Première Option Anti Dilution, la Société propose d'émettre des Titres Participatifs (autrement qu'au titre des Options d'Achat d'Actions des Salariés approuvées par le Conseil d'Administration) (les «Actions Post-Completion Ultérieures») en faveur d'une Personne autre que le porteur des Actions de série A, le porteur des Actions de série B, le Parent B et le porteur des Actions de série C et leurs propriétaires subséquents et cessionnaires respectifs à un prix par Action (le «Prix Ultérieur Applicable») qui est inférieur (i) au Premier Prix Applicable ou, en cas d'exercice de l'Option Anti Dilution Ultérieure (telle que définie ci-dessus) à une ou plusieurs reprises préalablement à toute émission d'Actions Post-Completion Ultérieures, (ii) au Prix Ultérieur Applicable à l'opération précédente mentionnée dans cet Article 5.9.2. (le «Prix Initial Ultérieur»), alors la Société, à moins que et dans la mesure où un Administrateur A ou un Administrateur C, le cas échéant, n'ait expressément renoncé à ses droits par écrit, offre (cette offre, sauf s'il y a renoncé, restera ouverte pour acceptation pendant au moins 30 jours) au porteur des Actions de série A et/ou au porteur des Actions de série C (pour les porteurs des Actions de série C, sous réserve de l'Article 5.9.3.), le cas échéant, le droit de souscrire en numéraire ou, si le Conseil d'Administration et le porteur des Actions de série A et/ou le porteur des Actions de série C, le cas échéant, en décident autrement, en nature, à hauteur du nombre de nouveaux Titres Participatifs (les «Actions Anti Dilution Ultérieures») au pair, de façon à ce que le porteur concerné ait payé en moyenne, en souscrivant ses Titres Participatifs et les Actions Anti Dilution Ultérieures, un prix par Action égal à la moyenne pondérée du Prix Ultérieur Applicable et du Prix Initial Ultérieur (l'«Option Anti Dilution Ultérieure»).

5.9.3 Les dispositions de l'Article 5.9.1. ne s'appliquent pas au profit du porteur des Actions de série C pour toute période pendant laquelle les dispositions de l'Article 5.4.3.1.2. et les dispositions de l'Article 5.4.3.2. sont en vigueur et susceptibles de s'appliquer.

5.9.4. Les dispositions de l'Article 5.9. (i) ne s'appliquent pas aux Actions émises conformément à tout Warrant A et à tout Warrant C que peut émettre la Société périodiquement et (ii) ne s'appliquent pas en faveur du porteur des Ac-

tions de série A dans le cadre de l'émission des Premières Actions Anti Dilution ou des Actions Anti Dilution Ultérieures au bénéfice du porteur des Actions de série C conformément à cet Article 5.9. et ne s'appliquent pas en faveur du porteur des Actions de série C dans le cadre de l'émission des Premières Actions Anti Dilution ou des Actions Anti Dilution Ultérieures au bénéfice du porteur des Actions de série A conformément à l'Article 5.9.

Art. 6. Actions - Porteurs.

6.1. Les Actions de la Société sont émises sous forme de catégories d'actions distinctes, à savoir les Actions de série A, les Actions de série B, les Actions de série C et les Actions Ordinaires. Les Actions de la Société sont uniquement nominatives.

6.2. Un registre des Actionnaires sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque Actionnaire. La propriété des Actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3. Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des Actionnaires (certificats d'inscription nominative) seront détachés du carnet à souche et signés par deux Administrateurs de la Société.

6.4. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action appartient à plusieurs Personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une Personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.5. Les sommes non libérées, le cas échéant, des Actions souscrites peuvent être appelées par le Conseil d'Administration conformément aux et sous réserve des présents Statuts et en particulier de l'Article 9.4(d)(xiii), à condition toutefois que les appels de fonds portent sur toutes les Actions concernées quelle que soit la catégorie et dans la même proportion et au même moment.

6.6. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la loi.

6.7. Aux fins des présents Statuts et des droits et obligations y prévus, si les Actions ou Titres Participatifs de la Société sont détenus par différentes entités qui sont Membres du Même Groupe que, le cas échéant, le porteur des Actions de série A, le porteur des Actions de série B et le porteur des Actions de série C, alors ces entités détentrices sont considérées comme un (1) porteur d'Actions ou de Titres Participatifs de la catégorie applicable.

Art. 7. Cessions des Actions et des Titres Participatifs.

7.1. Les Titres Participatifs (étant précisé à des fins de clarté, qu'ils incluent les Actions) (ou un droit d'usufruit sur ces Titres Participatifs) peuvent seulement être transférés, vendus, cédés, gagés, nantis, hypothéqués, donnés, constitués en sûreté ou privilège, transférés par application de la loi (autrement que par voie de fusion ou d'intégration de la Société) ou de toute autre manière grevés ou aliénés, ou tout Droit ne peut être conféré sur ces Titres Participatifs, directement ou indirectement, et volontairement ou involontairement, par tout Détenteur de Titres Participatifs et tout Actionnaire (une «Cession»), conformément et sous réserve des dispositions (et dans les conditions permises par) de l'Article 7.

7.2. Les Administrateurs de la Société refusent d'inscrire au registre des Actionnaires toute Cession proposée qui n'est pas effectuée conformément à l'Article 7. ou permise par les Articles 7.3. à 7.6. inclus, que cette Cession concerne ou non une Action entièrement libérée. Toute Cession exécutée en contravention de l'Article 7 sera réputée nulle ab initio et la Société refusera alors de procéder à l'inscription de toute Cession dans le registre des Actionnaires ou dans tout autre registre de la Société concerné (ou autrement).

7.3. Interdiction des Cessions réalisées par tout Détenteur A

N'importe lequel des Détenteurs A ne peut pas céder l'un quelconque de ces Titres Participatifs jusqu'au 24 novembre 2003, sauf dans les cas et conditions suivants:

(a) le porteur des Actions de série B et le porteur des Actions de série C ont préalablement approuvé par écrit la Cession des Titres Participatifs par le Détenteur A; ou

(b) la Cession est une Cession Autorisée, conformément à l'Article 7.6.5.; ou

(c) la Cession découle d'un Traitement du Bilan conformément à l'Article 7.7.; ou

(d) la Cession représente un Gage des Titres Participatifs, conformément à l'Article 7.8.; ou

(e) la Cession est réalisée conformément à l'Article 7.9.

7.4. Interdiction des Cessions réalisées par tout Détenteur B

7.4.1. N'importe lequel des Détenteurs B ne peut pas céder l'un quelconque de ces Titres Participatifs jusqu'au 24 mai 2006, sauf dans les cas et conditions suivants:

(a) le porteur des Actions de série A et le porteur des Actions de série C ont préalablement approuvé par écrit la Cession des Titres Participatifs par le Détenteur B concerné; ou

(b) la Cession est une Cession Autorisée, conformément à l'Article 7.6.5; ou

(c) la Cession découle d'un Traitement du Bilan, conformément à l'Article 7.7.; ou

(d) la Cession représente un gage des Titres Participatifs, conformément à l'Article 7.8.; ou

(e) la Cession est réalisée conformément à l'Article 7.6.5.

7.4.2. Sans préjudice des dispositions de l'Article 7.4.1.(a) à (e) (inclus), les Détenteurs B s'engagent à ne pas, sans l'accord écrit et préalable du porteur des Actions de série A et du porteur des Actions de série C (à condition qu'à ce moment le porteur des Actions de série C détienne au moins 9,4 pourcent du capital social totalement émis de la Société), Céder tous leurs Titres Participatifs pour une période de 5 ans à compter du 24 mai 2002, si une telle Cession conduit à réduire les Titres Participatifs détenus par le Groupe B en dessous du Seuil Minimum Autorisé.

7.4.3. Si à tout moment pendant la période de cinq (5) ans commençant le 24 mai 2002, et à l'exception des opérations effectuées conformément à et au titre de l'Article 5.4., le Conseil d'Administration prend une «Décision d'Augmentation du Capital», c'est à dire une résolution prévoyant que la Société veut augmenter son capital en émettant des actions supplémentaires («Financement») alors, malgré les termes de toutes autres dispositions des présents Statuts, aucun

membre du Groupe B n'est en droit de Céder une partie de sa participation en Titres Participatifs, à moins et jusqu'à ce que:

- (i) le Financement, objet de cette Décision d'Augmentation du Capital ne soit intervenu et n'ait été achevé; ou
- (ii) le Conseil d'Administration ne vote une résolution supplémentaire prévoyant que le Financement qui était l'objet de cette Décision d'Augmentation du Capital, n'interviendra pas; ou
- (iii) le Conseil d'Administration ne fournisse au porteur des Actions de série A et au porteur des Actions de série C la preuve raisonnable confirmant qu'aucun Financement n'interviendra dans les six mois suivant la date à laquelle toute Cession est faite par un membre du Groupe B; ou
- (iv) la période de 6 mois suivant la date de la Décision d'Augmentation du Capital s'est écoulée; ou
- (v) le porteur des Actions de série A et le porteur des Actions de série B y ont expressément consenti par écrit.

7.5. Interdiction des Cessions réalisées par tout Détenteur C

N'importe lequel des Détenteurs C ne peut pas céder l'un quelconque de ces Titres Participatifs jusqu'au 24 mai 2005, sauf dans les cas et conditions suivants:

- (a) le porteur des Actions de série A et le porteur des Actions de série B ont préalablement approuvé par écrit la Cession des Titres Participatifs par le Détenteur C concerné; ou
- (b) la Cession est une Cession Autorisée conformément à l'Article 7.6.5.; ou
- (c) la Cession découle d'un Traitement du Bilan conformément à l'Article 7.7.; ou
- (d) la Cession représente un gage des Titres Participatifs conformément à l'Article 7.8.; ou
- (e) la Cession est réalisée conformément à l'Article 7.9.; ou
- (f) le Détenteur C concerné Cède un nombre de Titres Participatifs égal au nombre de Titres Participatifs qui sont en train d'être cédés par le porteur des Actions de série A, étant précisé que ce droit de Céder un nombre égal de Titres Participatifs n'existe que si (a) le Détenteur A a Cédé au total 3.333.333 (trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois) Actions ou l'équivalent en autres Titres Participatifs (étant ce nombre d'Actions que le porteur des Actions de série A a acquis pour un prix de souscription total de 15.000.000 US\$ (quinze millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) le 24 mai 2002), et (b) la Cession par le Détenteur A n'a pas été réalisée au titre des dispositions des Articles 7.3.(b), 7.3.(c) ou 7.3.(d); ou

(g) il y a un Changement de Contrôle qui implique que le contrôle du Parent B ou le contrôle du porteur des Actions de série B passe à ou les actions dans le Parent B ou dans le porteur des Actions de série B, sont émises au profit d'un concurrent des Détenteurs C étant un fabricant majeur de satellites et/ou d'équipement satellite au sol et l'Option d'Achat mentionnée à l'Article 7.10. n'a pas été exercée par le porteur des Actions de série A, à condition toujours qu'à ce moment, les Détenteurs C détiennent au moins 9,4 pourcent du capital social émis de la Société; ou

(h) à tout moment pendant la période de 18 à 36 mois à compter du 24 mai 2002 (à condition toujours qu'à ce moment, les Détenteurs C détiennent au moins 9,4 pourcent du capital social émis de la Société), il survient une émission de Titres Participatifs au profit d'un Concurrent C ou une autre émission ou un autre accord portant sur l'émission de Titres Participatifs au profit d'un Concurrent C, tel que mentionné à l'Article 9.4.(d)(xxviii) ou dans le cas où l'activité de la Société est modifiée et devient une activité différente de celle des communications par satellite à large bande (sous réserve que le porteur des Actions de série C ou le cas échéant, l'Administrateur C, n'ait pas, avant cette date, approuvé un sujet nécessitant son approbation conformément aux Articles 9.4.(d)(x1) ou 9.4.(d)(xxviii)).

7.6. Cessions autorisées, Droits de préemption

7.6.1. Droits de Préemption des Détenteurs de Titres Participatifs/de l'Actionnaire.

Sous réserve seulement des Articles 7.3.(mais non 7.3.(c)), 7.4.1.(mais non 7.4.1 (c)), 7.5. (mais non 7.5.(c), (f), (g) ou (h)), 7.6.5. et 7.8. (et - afin d'éviter tout doute ultérieur- sous réserve et conformément aux dispositions de l'Article 7.6.2.), aucun Détenteur de Titres Participatifs (et aucun Actionnaire) n'a le droit de Céder tout Titre Participatif dans la Société sans respecter les dispositions suivantes, étant précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas à toute Cession effectuée par un Détenteur de Titres Participatifs au profit d'un Membre du Même Groupe que ce Détenteur de Titres Participatifs, et ce malgré toute disposition contraire des présents Statuts:

7.6.1.1. Au moins 30 jours avant une proposition de Cession de Titres Participatifs par un Détenteur des Titres Participatifs (y compris les Actionnaires) au profit d'une Partie Tiers, ce Détenteur de Titres Participatifs (le «Cédant») notifie par écrit à la Société et à tout autre Détenteur de Titres Participatifs un avis (l'«Avis de Cession») qui:

- (i) précise raisonnablement le nombre de Titres Participatifs proposés en vue de la Cession,
- (ii) indique notamment les informations exigées par l'Article 7.6.1.2. ci-dessous,
- (iii) offre à chaque Détenteur de Titres Participatifs, les Titres Participatifs qui font l'objet de la Cession proposée (les «Titres Participatifs Offerts») (l'«Offre»), au prix et aux mêmes conditions matérielles (les «Termes de l'Offre») que ceux offerts au Cédant, pas plus tard qu'un mois avant la date de l'Avis de Cession (l'offre devant être une offre faite de bonne foi),
- (iv) garde l'Offre ouverte pour acceptation relativement aux Titres Participatifs Offerts au moins sept (7) jours suite à la date prévue pour le respect des dispositions sur les droits de préemption de l'Article 7.6.1., et
- (v) est soumis au pouvoir d'appréciation des Administrateurs quant au fait de savoir si l'Offre est faite de bonne foi, au regard du prix figurant dans l'offre de bonne foi, mentionnée ci-dessus, sans déduction, rabais ou abattement de quelle que nature que ce soit, au profit de l'Acheteur ou autre arrangement ou accord, et ainsi ouverte pour acceptation.

7.6.1.2. L'Offre de Cession doit indiquer l'identité de la personne à laquelle le Cédant souhaite Céder les Titres Participatifs Offerts (l'«Acquéreur Potentiel»), le prix de cession proposé (le «Prix de l'Offre de Vente») et tous les autres détails de la Cession envisagée que les Administrateurs de la Société pourraient fixer. L'Avis de Cession ne peut être annulé, à moins que l'Acquéreur Potentiel ne se retire de la Cession, ou que la majorité des Administrateurs présents à la réunion du Conseil d'Administration correspondante ne convienne de l'annulation de l'Avis de Cession, sous réserve que cette majorité comprenne au moins un Administrateur A et un Administrateur B et un Administrateur C.

7.6.1.3. Dans le délai de vingt et un (21) jours à compter de la réception par la Société de l'Avis de Cession, les Administrateurs notifient à tous les Détenteurs de Titres Participatifs (autres que le Cédant) un avis précisant la Part Proportionnelle des Titres Participatifs Offerts de chaque Détenteur de Titres Participatifs.

7.6.1.4. (a) Chaque Détenteur de Titres Participatifs (autre que le Cédant) peut, dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de la date de réception de l'avis mentionné à l'Article 7.6.1.3., choisir d'acheter ce nombre de Titres Participatifs Offerts, aux Termes de l'Offre et le spécifie dans un avis écrit notifié au Cédant (l'Avis d'Achat), avec copie à la Société. L'Avis de l'Acheteur précise:

(i) le nombre maximal de Titres Participatifs Offerts que ce Détenteur de Titres Participatifs choisit d'acquérir (qui peut être supérieur à sa Part Proportionnelle des Titres Participatifs Offerts, l'excédent au delà de la Part Proportionnelle pouvant, sous réserve des droits des autres Détenteurs de Titres Participatifs, seulement être acheté par un tel Détenteur de Titres Participatifs si aucun autre Détenteur de Titres Participatifs n'offre d'acheter sa Part Proportionnelle); et

(ii) que ce Détenteur de Titres Participatifs, sous réserve des autorisations réglementaires nécessaires, s'engage irrévocablement à acquérir le nombre de Titres Participatifs Offerts, comme défini au point (i) ci-dessus.

(b) Sous réserve de l'Article 7.6.1.3. ci-dessus, chaque Détenteur de Titres Participatifs qui a donné un Avis d'Achat conformément à l'Article 7.6.1.4.(a) est réputé avoir proposé d'acquérir un nombre de Titres Participatifs Offerts égal:

(i) au nombre des Titres Participatifs spécifié dans l'Avis d'Achat, lorsque le nombre de Titres Participatifs que ce Détenteur de Titres Participatifs a choisi d'acquérir est inférieur ou égal à sa Part Proportionnelle des Titres Participatifs Offerts; ou

(ii) lorsque le nombre de Titres Participatifs que ce Détenteur de Titres Participatifs a choisi d'acquérir est supérieur à sa Part Proportionnelle de Titres Participatifs, au nombre de Titres Participatifs égal:

(aa) au nombre de Titres Participatifs égal à la Part Proportionnelle des Titres Participatifs Offerts; plus

(bb) le nombre de Titres Participatifs égal aux Actions Restantes de ce Détenteur de Titres Participatifs, multiplié par le nombre de Titres Participatifs Offerts Restants, dans la limite du nombre maximal de Titres Participatifs Offerts que ce Détenteur de Titres Participatifs a choisi d'acquérir dans son Avis d'Achat.

7.6.1.5. En cas de défaillance ou de refus du Cédant de Céder les Titres Participatifs Offerts faisant l'objet de l'Avis de Cession, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté par le Cédant, en vertu de l'Avis de Cession et des présents Statuts, à procéder à la Cession des Titres Participatifs Offerts et, en conséquence, le Conseil d'Administration peut autoriser une ou plusieurs Personnes à réaliser la Cession pour son compte, et la Société peut, contre dépôt du prix d'achat, inscrire l'Acquéreur concerné (tel que défini à l'Article 7.6.3. ci-dessous) en qualité de détenteur des Titres Participatifs Offerts. Les fonds sont déposés sur un compte séquestre ouvert au nom du Cédant, mais dont le seul et exclusif signataire est la Société, et sont bloqués sur ce compte jusqu'à la réception du (des) certificat(s) du Cédant ou d'une indemnisation appropriée en cas de perte du(des) certificat(s) relatif(s) aux Titres Participatifs cédés et ou de toute autre preuve de la propriété des Titres Participatifs Offerts et des Cessions, après quoi les fonds sont libérés et versés au Cédant. Les intérêts réalisés ou accumulés à partir des fonds ainsi déposés, le sont au profit de la Société et lui sont périodiquement versés aux moments et de la manière définis par le Conseil d'Administration. Le dépôt des fonds sur le compte séquestre constitue une décharge valable pour l'Acquéreur (ou les Acquéreurs) (qui n'ont pas l'obligation de veiller à leur affectation), et après l'inscription au registre de l'Acquéreur (ou des Acquéreurs) par l'exercice des pouvoirs susmentionnés, la validité de la procédure ne peut être contestée par aucune Personne, sous réserve que le Conseil d'Administration de la Société ait respecté les conditions stipulées par le présent Article 7.6.

7.6.2. Si les Détenteurs de Titres Participatifs ne choisissent pas d'acheter les Titres Participatifs Offerts dans le délai précisé à l'Article 7.6.1.4.(a) ci-dessus, le Cédant:

(a) est libéré de l'obligation de vendre les Titres Participatifs Offerts à tout autre Détenteur de Titres Participatifs, et;

(b) peut, dans le délai de cent vingt (120) jours à compter de la date à laquelle l'Avis d'Achat doit être donné, Céder les Titres Participatifs Offerts que les Détenteurs de Titres Participatifs n'ont pas souscrits à l'Acquéreur Potentiel mentionné dans l'Avis de Cession, sous réserve que cet Acquéreur Potentiel soit une Tiers Partie de bonne foi (autre qu'un Détenteur de Titres Participatifs ou l'une de ses Personnes Affiliées), à des conditions qui ne sont pas moins favorables au Cédant que celles de l'Offre, sous réserve que:

(i) lorsque l'Avis de Cession stipule qu'à moins que tous les Titres Participatifs Offerts qui font l'objet de l'Avis de Cession ne soient cédés, aucun d'eux ne sera cédé, les conditions suivantes s'appliquent:

(aa) un Détenteur de Titres Participatifs qui précise dans l'Avis d'Achat qu'il ne souhaite acheter qu'une partie des Titres Participatifs Offerts est autorisé dans ce cas à acquérir cette partie des Titres Participatifs Offerts de manière prioritaire par rapport à toute Partie Tiers et le Cédant est tenu de lui vendre ces Titres Participatifs Offerts (même si ce tiers consent à acheter tous les Titres Participatifs Offerts); et

(bb) toute Partie Tiers ne peut acquérir que le solde des Titres Participatifs Offerts restant après la Cession de ces Titres Participatifs Offerts que les Détenteurs de Titres Participatifs ont souhaités acquérir.

(ii) le Conseil d'Administration de la Société peut demander à vérifier que les Titres Participatifs Offerts sont Cédés, comme prévu au présent Article, dans le cadre d'une Cession de bonne foi donnant lieu au versement de la contrepartie stipulée dans l'Avis de Cession, sans déduction, ristourne ni rabais de quelque nature que ce soit en faveur du cessionnaire, et si tel n'est pas le cas, ils peuvent refuser d'inscrire la Cession dans le registre des Actionnaires; et

(iii) sous réserve des Articles 7.3. (mais pas 7.3.(c)), 7.4.1. (mais pas 7.4.1(c)), 7.5. (mais pas 7.5.(c), (f), (g) ou (h)), 7.6.5. et 7.8., aucune Cession des Titres Participatifs ne peut être effectuée par un Détenteur de Titres Participatifs, sauf si le(s) cessionnaire(s) envisagé(s) de ces Titres Participatifs Offerts:

(aa) a (ou ont) d'abord offert d'acheter auprès de chaque autre Détenteur de Titres Participatifs, au même prix et aux mêmes conditions, pour toutes les questions matérielles, proposés pour la Cession des Titres Participatifs, la part (ou une part inférieure que cet autre Détenteur de Titres Participatifs aurait précisée) des Titres Participatifs détenue

par chacun des autres Détenteurs de Titres Participatifs, proportionnelle aux Titres Participatifs Offerts cédés par le Cédant en application de l'Avis de Cession; et

(bb) en ce qui concerne tout Détenteur de Titres Participatifs qui désire accepter l'offre mentionnée à l'Article 7.6.2.(iii)(aa), acquiert auprès de ce Détenteur de Titres Participatifs, la part correspondante (ou la part inférieure qu'auront précisée les autres Détenteurs de Titres Participatifs) des Titres Participatifs aux mêmes conditions, pour toutes les questions matérielles, et au même prix de cession que ceux auxquels les Titres Participatifs Offerts sont en train d'être Cédés.

7.6.3. Obligations du Cédant et de l'Acquéreur

Lors de la conclusion de l'achat et de la vente des Titres Participatifs Offerts aux Détenteurs de Titres Participatifs ou à une Partie Tiers (individuellement, un «Acquéreur»):

(a) le Cédant remet à chaque Acquéreur de Titres Participatifs Offerts des certificats représentant les Actions ou, pour les Titres Participatifs qui ne sont pas des Actions, une preuve de leur propriété délivrée par la Société et correspondant à ces Titres Participatifs (et la Société fait le nécessaire pour faire inscrire chaque Acquéreur dans le Registre des Actionnaires ou tout autre registre des Titres Participatifs applicable et pour faire préparer, sous une forme appropriée à la Cession, les certificats représentant le nombre d'Actions ou la preuve concernant les autres Titres Participatifs qui doivent être cédés à chaque Acquéreur) achetés par l'Acquéreur, libres de toute Charge et le Cédant, par la remise desdits certificats, est réputé déclarer et garantir que ces Titres Participatifs sont libres de toute Charge (sauf déclaration contraire du Cédant);

(b) chaque Acquéreur remet au Cédant la contrepartie à verser pour lesdits Titres Participatifs conformément aux termes de l'Offre de Cession; et

(c) le Cédant et chaque Acquéreur signent les autres documents et prennent les autres mesures qui sont raisonnablement nécessaires à l'exécution de l'achat et de la vente des Titres Participatifs Offerts concernés aux termes de l'Offre de Cession et en cas de Partie Tiers acquéreuse, la Cession intervient sous réserve de l'adhésion de cette Personne à tout pacte d'actionnaires ou tout pacte de détenteurs de titres participatifs susceptible d'être conclu entre la Société et inter alia les porteurs d'Actions de série A, d'Actions de série B, d'Actions de série C et l'obtention par le Cédant que cette Personne en fasse bien ainsi.

7.6.4. Si, dans les cas prévus aux Articles 7.6.1. et/ou 7.6.2., les autres Détenteurs de Titres Participatifs ne choisissent pas d'acheter les Titres Participatifs Offerts aux conditions stipulées dans l'Offre de Cession et que le Cédant n'a pas effectué la Cession des Titres Participatifs Offerts à tout Cessionnaire(s) avant l'expiration du délai de cent vingt (120) jours précisé à l'Article 7.6.2.(b), le Cédant ne Cèdera pas ou n'offrira pas de Céder les Titres Participatifs Offerts qui n'ont pas été ainsi cédés pendant ledit délai sans devoir se conformer à nouveau aux termes des Articles 7.6.1. et 7.6.2. des présents Statuts.

7.6.5. Cessions autorisées sans aucun Droit de préemption des Détenteurs de Titres Participatifs

Les dispositions des Articles 7.6.1. à 7.6.4. ci-dessus ne s'appliquent pas si la Cession répond à une ou plusieurs des conditions mentionnées dans les paragraphes suivants:

(a) un Détenteur de Titres Participatifs peut Céder ses Titres Participatifs à une Partie Tiers, si cette Cession et cette Partie Tiers ont été préalablement acceptées par écrit par tous les Détenteurs de Titres Participatifs;

(b) un Détenteur de Titres Participatifs (le «Détenteur Initial des Titres Participatifs» aux fins des dispositions restantes de cet Article 7.6.5.), peut Céder n'importe lequel de ses Titres Participatifs à un Membre du Même Groupe que ce Détenteur Initial des Titres Participatifs. Cependant, si une société à laquelle de tels Titres Participatifs ont été transférés en vertu de l'Article 7.6.5.(b), cesse d'être un Membre du Même Groupe que le Détenteur Initial des Titres Participatifs, cette société est tenue de Céder les Titres Participatifs en question:

(i) au Détenteur Initial des Titres Participatifs; ou

(ii) à un autre Membre du Même Groupe que le Détenteur Initial des Titres Participatifs;

(iii) à toute autre Personne approuvée par écrit par tous les Détenteurs de Titres Participatifs

(c) Si le porteur des Actions de série B cesse d'être une filiale à 100 pourcent du Parent B, tout Titre Participatif dont est propriétaire ou que détient le porteur des Actions de série B ou tout autre Membre du Même Groupe que lui, est Cédé:

(i) au Parent B; ou

(ii) à un Membre du Groupe B; ou

(iii) à une autre Personne acceptée par écrit par tous les Détenteurs de Titres Participatifs.

(d) Si le porteur des Actions de série C qui a souscrit pour le plus petit nombre d'Actions de série C le 3 juin 2003, cesse d'être une Personne Affiliée du porteur d'Actions de série C, le porteur ayant souscrit le plus grand nombre d'Actions de série C le 3 juin 2003 notifiera au porteur des Actions de série A, au porteur des Actions de série B, au Parent B et à la Société ce changement de contrôle et obtiendra que chaque Titre Participatif dont le premier porteur des Actions de série C est propriétaire ou détient, soit Cédé:

(i) au Parent C

(ii) à un Membre du Même Groupe que le Parent C; ou

(iii) à une autre Partie acceptée par écrit par tous les Détenteurs de Titres Participatifs.

7.7. Cessions visant à préserver les traitements du bilan

Si un Détenteur de Titres Participatifs est tenu en application des principes comptables généralement admis (dans toute juridiction applicable) ou du droit applicable, de détenir moins de 20 pourcent du capital social de la Société émis périodiquement, afin de maintenir son traitement comptable hors bilan de la Société conforme aux Normes Comptables Internationales, sous réserve que cette exigence soit toujours confortée par l'avis écrit d'un cabinet de révision indépendant (étant obligatoirement un des cabinets suivants: DELOITTE AND TOUCHE, ERNST & YOUNG, KPMG ou PricewaterhouseCoopers ou tout autre cabinet approuvé par tous les Actionnaires et la Société), alors ce Détenteur

de Titres Participatifs (et les Détenteurs de Titres Participatifs du Même Groupe) sont autorisés à réduire le nombre de Titres Participatifs qu'il(ils) détient(détiennent) à 19,99 pourcent du capital social émis de la Société en Cédant ces Titres Participatifs (dans les conditions prévues à l'Article 7.6. des présents Statuts).

7.8. Gage des Titres Participatifs

7.8.1. Sauf dans les conditions autorisées à l'Article 7.6.5., aucun des Détenteurs de Titres Participatifs ne peut créer, autoriser en vue d'une création, une Charge sur ou relativement à un quelconque des ses Titres Participatifs ou un quelconque des Titres Participatifs détenus par les Membres du Même Groupe que le Détenteur des Titres Participatifs, à tout moment, excepté le fait que chaque Détenteur de Titres Participatifs (et les Membres du Même Groupe que ce Détenteur de Titres Participatifs) est en droit de grever de Charges à hauteur de 50 pourcent du nombre total de Titres Participatifs détenus par le Détenteur de Titres Participatifs et les Membres du Même Groupe que le Détenteur des Titres Participatifs, à la date d'émission des Actions de série C réservées conformément à l'Article 5.4.2. au profit d'une banque ou d'une autre institution financière honorable, sous réserve que les dispositions suivantes (i) à (iii) (inclus) soient respectées:

(i) le débiteur-gagiste doit, si un pacte d'actionnaires existe entre les Détenteurs de Titres Participatifs et la Société, devenir partie à ce pacte, sous une forme acceptable par les parties à ce pacte, agissant raisonnablement, et accepter d'être lié par les termes de ce pacte de la même manière qu'un Détenteur de Titres Participatifs;

(ii) le porteur des Actions de série A, le porteur des Actions de série B, le Parent B, et le porteur des Actions de série C et la Société acceptent que ce gage soit constitué, une telle approbation ne pouvant être raisonnablement refusée ou retardée; et

(iii) dans le cas d'une Charge sur les Titres Participatifs détenus par le porteur des Actions de série B ou tout Membre du Même Groupe que le porteur des Actions de série B, le nombre total de Titres Participatifs non grevés de Charges qui sera détenu par le porteur des Actions de série B ou tout Membre du Même Groupe que le porteur des Actions de série B après constitution d'un gage, ne doit à aucun moment être inférieur au Seuil Minimum Autorisé.

7.8.2. Dans la mesure où tout Détenteur de Titres Participatifs a conclu un accord ou un arrangement de garantie avant la date de refonte des Statuts de la Société du 3 juin 2003 susceptible d'entraîner que les Titres Participatifs détenus par le Détenteur de Titres Participatifs ou tout Membre du Même Groupe que le Détenteur de Titres Participatifs, fassent l'objet d'une quelconque Charge, le Détenteur de Titres Participatifs, en votant dans un sens favorable à l'Assemblée Générale approuvant la refonte des Statuts mentionnée ci-dessus, ou en souscrivant à l'achat ou en acquérant de quelque manière que ce soit, les Titres Participatifs, déclare, garantit et s'engage sur le fait qu'il accepte, exécute et achève une modification de ces accords ou arrangement préexistants dans le but qu'il n'y ait pas de tels accords ou arrangements de garantie en vigueur à la date de refonte qui puissent résulter dans la création d'une telle Charge ou qui permettraient à une Charge d'exister sur les Titres Participatifs qu'il détient ou détenus par tout Membre du Même Groupe que lui.

7.9. Dispositions en cas d'Impasse

7.9.1. Dans le cas d'une Impasse (telle que définie ci-après) et si le porteur des Actions de série A, le porteur des Actions de série B, le Parent B et le porteur des Actions de série C n'arrivent pas à résoudre le conflit à ce titre dans une période de sept (7) jours à compter de l'Assemblée (comme définie ci-dessous), tout Actionnaire peut, à tout moment et périodiquement, notifier un avis (un «Avis d'Offre») aux autres Détenteurs de Titres Participatifs (le «Destinataire de l'Offre en cas d'Impasse») offrant soit:

(a) d'acheter les Actions du Destinataire de l'Offre en cas d'Impasse et fixant un prix par action auquel la vente et l'achat peuvent intervenir (un «Avis d'Achat»); ou

(b) de vendre les Actions du Détenteur de Titres Participatifs notifiant l'Avis d'Offre (l'«Offrant en cas d'Impasse») et fixant un prix par action auquel la vente et l'achat peuvent intervenir (un «Avis de Vente»).

7.9.2. Si dans le délai de trente (30) Jours Ouvrables à compter de la date de l'Avis d'Offre, le Destinataire de l'Offre en cas d'Impasse accepte l'offre figurant dans l'Avis d'Offre, la réalisation de la Cession prendra place au lieu du siège social de la Société (ou en tout autre lieu que les parties peuvent arrêter ensemble) dans les cinq (5) Jours Ouvrables pendant lesquels:

(a) le(les) Détenteur(s) de Titres Participatifs acquéreur(s) doivent payer, ou obtenir le paiement en numéraire, au profit du Détenteur de Titres Participatifs vendeur, des Actions qui font l'objet de l'Avis d'Offre au prix par Action fixé dans la Notice d'Offre;

(b) le Détenteur de Titres Participatifs vendeur doit fournir au(x) Détenteur(s) de Titres Participatifs:

(i) un certificat de transfert d'actions dûment signé portant sur sa participation, ainsi que les certificats d'actions correspondants;

(ii) tous autres actes ou documents, susceptibles être nécessaires au transfert au profit du Destinataire de l'Offre en cas d'Impasse, ou comme cela peut être indiqué, la détention des Actions de l'Offrant en cas d'Impasse; et

(iii) une déclaration qu'aucune Charge ne grève la participation des Actions de l'Offrant en cas d'Impasse et qu'une telle participation est transférée sans être grevée des droits d'une Partie Tiers.

7.9.3. Aucun des Détenteurs de Titres Participatifs n'est obligé d'accepter une offre contenue ou réalisée dans un Avis d'Offre.

7.9.4. Une impasse (une «Impasse») est réputée se produire aux fins du présent Article si:

7.9.4.1. (a) lors d'une réunion dûment convoquée du Conseil d'Administration, les Administrateurs ne parviennent pas à se mettre d'accord sur un sujet nécessitant leur accord unanime ou sur tout autre sujet sur lequel une décision à la majorité ne peut être obtenue car le Conseil d'Administration est divisé en 50:50 et un Administrateur adresse à chacun des autres Administrateurs une notification indiquant qu'il pense qu'il existe un litige de nature fondamentale pour l'avenir de la Société qui ne peut être résolu par des négociations supplémentaires entre eux; ou

(b) les Administrateurs sont informés que les Actionnaires ne parviennent pas à se mettre d'accord sur un sujet nécessitant leur accord ou consentement.

7.9.4.2. (a) Si une Impasse intervient les Administrateurs doivent re-convoquer un Conseil d'Administration (le «Conseil d'Administration en cas d'Impasse») dans les quinze (15) jours de la date du précédent Conseil d'Administration et utiliser toutes les mesures raisonnables, de bonne foi, afin de convenir d'une résolution de l'Impasse.

7.9.4.3. (a) Si lors de ce Conseil d'Administration en cas d'Impasse, les Administrateurs n'arrivent pas à résoudre l'Impasse, ils doivent dans les quinze (15) jours à compter de la date de cette réunion du Conseil d'Administration en cas d'Impasse, mettre en oeuvre leurs meilleurs efforts dans un esprit de bonne foi afin de préparer une déclaration indiquant l'objet du litige et comprenant un résumé de la position de chaque partie et les éléments soutenant leurs positions (la «Déclaration des Administrateurs»).

(b) Si à l'issue de la période de quinze (15) jours mentionnée à l'Article 7.9.4.3.(a) ci-dessus, les Administrateurs n'arrivent pas à se mettre d'accord sur la Déclaration des Administrateurs, alors:

(i) le porteur des Actions de série A aura sept (7) jours pour préparer et faire circuler une déclaration précisant l'objet du litige et comprenant un résumé de sa position (la «Déclaration A»);

(ii) le porteur des Actions de série B aura sept (7) jours pour préparer et faire circuler une déclaration précisant l'objet du litige et comprenant un résumé de sa position (la «Déclaration B»); et

(iii) le porteur des Actions de série C aura sept (7) jours pour préparer et faire circuler une déclaration précisant l'objet du litige et comprenant un résumé de sa position (la «Déclaration C»).

7.9.5. (a) Lors de l'accord sur la Déclaration des Administrateurs, les Administrateurs la notifieront au Président du porteur des Actions de série A, au Président du Parent B et au Président du porteur des Actions de série C, ou aux dirigeants exerçant des fonctions de même niveau, et y attacheront la Déclaration des Administrateurs, convoquant une réunion dans les trente (30) jours de cette notification.

(b) Si les Administrateurs n'arrivent pas à trouver un accord sur la Déclaration des Administrateurs, ils le notifieront, dans les 60 jours de la date du Conseil d'Administration re-convoqué, au Président du porteur des Actions de série A, au Président du Parent B et au Président du porteur des Actions de série C, ou aux dirigeants exerçant des fonctions de même niveau, et y attacheront la Déclaration A, la Déclaration B et la Déclaration C, convoquant une réunion dans les trente (30) jours de cette notification.

(c) Les Administrateurs conviendront alors aussi du nom d'un médiateur (le «Médiateur») auquel ils transmettront le litige.

(d) Si les Administrateurs ne trouvent pas d'accord sur le nom du Médiateur, ou si le Médiateur choisi par les Administrateurs n'est pas compétent ou ne veut pas agir, les Administrateurs devront, dans les 14 jours suivant:

(i) la notification écrite par un Administrateur aux autres Administrateurs portant sur l'absence d'accord sur le nom d'un Médiateur; ou

(ii) la notification écrite adressée à tout Administrateur que le Médiateur choisi n'est pas compétent ou ne veut pas agir,

présenter une demande à l'Administrateur de la Formation des Médiateurs Indépendants alors agissant, en vue de la nomination d'un Médiateur.

(e) Suite aux choix ou à la nomination d'un Médiateur, ce dernier doit participer à la réunion du Président du porteur des Actions de série A, du Président du Parent B et du Président du porteur des Actions C, ou des dirigeants exerçant des fonctions de même niveau (mentionnés aux Articles 7.9.5.(a) et (b) (comme applicable), ci-dessus) (l'«Assemblée») lors de laquelle ces parties mettent en oeuvre leurs meilleurs efforts dans un esprit de bonne foi afin de trouver une solution à l'Impasse par le biais de la médiation.

7.9.6.

7.9.6.1. Si les dispositions des Articles 7.9.2. à 7.9.5. ne permettent pas de résoudre l'Impasse, l'objet du litige est transmis pour décision définitive à une Partie Tiers, indépendante des Détenteurs A, des Détenteurs B et des Détenteurs C et de la Société, approuvée par le porteur des Actions de série A, le porteur des Actions de série B, le Parent B et le porteur des Actions de série C ou en l'absence d'accord, nommée sur la demande écrite de tout Détenteur de Titres Participatifs par le Président de l'Institut des Experts Comptables d'Angleterre et du Pays de Galles (l'«Expert en cas d'Impasse»).

7.9.6.2. Aux fins de cet Article 7.9.6., l'Expert en cas d'Impasse agit en qualité d'expert et non en qualité d'arbitre et les Détenteurs de Titres Participatifs et la Société sont autorisés à mettre à jour leurs rapports écrits préparés conformément à l'Article 7.9.4.3. comme termes de référence pour l'Expert en cas d'Impasse.

7.9.6.3. L'Expert en cas d'Impasse est mandaté afin de réaliser sa mission au titre de cet Article 7.9.6. dans un délai raisonnablement possible en pratique et dans tous les cas, dans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant la confirmation de sa nomination.

7.9.6.4. Les coûts liés à l'intervention de l'Expert en cas d'Impasse sont payés dans les conditions déterminées par l'Expert en cas d'Impasse, ou, en l'absence d'une telle détermination, par la Société.

7.9.6.5. La décision de l'Expert en cas d'Impasse est définitive et obligatoire envers les Détenteurs de Titres Participatifs et la Société, sauf en cas d'erreur manifeste, qui sera rectifiée immédiatement.

7.10. Option d'Achat

7.10.1. Si alors que les Détenteurs A détiennent des Titres Participatifs, il est proposé qu'un Changement de Contrôle intervienne alors, au moins vingt-huit (28) jours avant la date à laquelle il est raisonnablement attendu que ce Changement de Contrôle intervienne, les Détenteurs B le notifient aux Détenteurs A en donnant des détails suffisants sur les arrangements proposés ou l'événement (cette notification doit indiquer la date proposée ou estimée de réalisation sans condition de l'événement et l'identité des propriétaires des nouveaux actionnaires de contrôle proposés), de façon à

permettre aux Détenteurs A de décider des sujets mentionnés à l'Article 7.10.2. ci-dessous, ayant pour condition que ce Changement de Contrôle intervienne.

7.10.2. En cas de Changement de Contrôle du Parent B ou du porteur des Actions de série B ou en cas d'Événement d'Insolvabilité concernant le Parent B ou le porteur des Actions de série B (lorsque que le porteur des Actions de série B détient des Titres Participatifs ou si un Cessionnaire Autorisé détient une majorité de Titres Participatifs qui sont détenus par le Parent B ou tout Membre du Même Groupe que le Parent B à ce même moment, un Événement d'Insolvabilité intervenant concernant un Cessionnaire Autorisé du porteur des Actions de série B périodiquement), le Parent B octroie par les présentes dispositions aux Détenteurs A le droit d'acquérir (l'«Option d'Achat») - qui peut être exercé immédiatement avant le Changement de Contrôle ou l'Événement d'Insolvabilité applicable, en notifiant un avis avec un préavis d'au moins sept (7) jours (l'«Avis d'Option d'Achat») - l'ensemble des Titres Participatifs détenus par le Parent B et chacun de ses Cessionnaires Autorisés et le porteur des Actions de série B et chacun de ses Cessionnaires Autorisés (la «Participation B»), ou dans le cas où les Détenteurs C participent à l'exercice de l'Option d'Achat, d'acquérir un part proportionnelle de ces Titres Participatifs, libres de toutes Charges et avec tous les droits y attachés. Si les Détenteurs A souhaitent exercer l'Option d'Achat, le Parent B et les Détenteurs A conviendront de la valeur de la Participation B à la date du Changement de Contrôle ou de l'Événement d'Insolvabilité applicable dans les quatorze (14) jours de la date de l'Avis d'Option d'Achat (la «Date de Certification») en application du mécanisme prévu à l'Article 7.10.5. ci-dessous. Il est convenu par les présentes dispositions que l'Option d'Achat peut seulement être exercée dans son entier.

7.10.3. Lors de la réception par les Détenteurs A de l'avis du Parent B conformément à l'Article 7.10.1. et si un Détenteur A souhaite exercer l'Option d'Achat et à condition que les Détenteurs C détiennent à ce moment là 9,4 pourcent ou plus du capital social émis de la Société, les Détenteurs A doivent, dès que cela est possible en pratique, notifier un avis aux Détenteurs C leur indiquant la proposition des Détenteurs A d'exercer l'Option d'Achat.

7.10.4. Si, à tout moment, alors que les Détenteurs C détiennent 9,4 pourcent ou plus du capital social autorisé de la Société, les Détenteurs A notifient un Avis d'Option d'Achat en vertu de cet Article 7.10., alors les Détenteurs C auront le droit de participer à cette Option d'Achat et le montant de la Participation B devant être acquise par les Détenteurs A et les Détenteurs C sera le pourcentage de la Participation B correspondant à chacune des participations respectives en pourcentage des Titres Participatifs des Détenteurs A et des Détenteurs C dans la Société (excluant la Participation C) à ce moment. Si un Détenteur C souhaite participer à l'Option d'Achat, il devra le notifier aux Détenteurs A et au Parent B par avis écrit dans les trois (3) Jours Ouvrables suivant la réception par le Détenteur C de l'avis des Détenteurs A mentionné à l'Article 7.10.3.

7.10.5. Le prix payable par les Détenteurs A (et si les Détenteurs C notifient un avis conformément à l'Article 7.10.4. portant sur leur souhait de participer à l'Option d'Achat, par les Détenteurs C) lors de l'exercice de l'Option d'Achat (le «Prix B») est:

(a) si le Changement de Contrôle implique que le contrôle passe à un Concurrent ou que des actions de la Société sont émises au profit d'un Concurrent, le Prix B payable par les Détenteurs A correspond à la valorisation juste du marché, telle qu'approuvée par les Détenteurs A et les Détenteurs C ou, en l'absence d'un tel accord, telle que déterminée par l'Expert de Valorisation prévu aux Articles 7.10.6. à 7.10.12. (inclus), moins 40 pourcent de cette juste valeur du marché; ou

(b) si le Changement de Contrôle implique que le contrôle passe à un Concurrent C ou que des actions de la Société sont émises au profit d'un Concurrent C, le Prix B payable par les Détenteurs A correspond à la valorisation juste du marché, telle qu'approuvée par les Détenteurs A et les Détenteurs C ou, en l'absence d'un tel accord, telle que déterminée par l'Expert de Valorisation prévu aux Articles 7.10.6. à 7.10.12. (inclus); ou

(c) si le Changement de Contrôle implique que le contrôle passe à un Concurrent ou que des actions de la Société sont émises au profit d'un Concurrent, le Prix B payable par les Détenteurs C correspond à la valorisation juste du marché, telle qu'approuvée par les Détenteurs C et les Détenteurs B en l'absence d'un tel accord, telle que déterminée par l'Expert de Valorisation prévu aux Articles 7.10.6. à 7.10.12. (inclus); ou

(d) si le Changement de Contrôle implique que le contrôle passe à un Concurrent C ou que des actions de la Société sont émises au profit d'un Concurrent C, le Prix B payable par les Détenteurs C correspond à la valorisation juste du marché, telle qu'approuvée par les Détenteurs C et le Parent B ou, en l'absence d'un tel accord, telle que déterminée par l'Expert de Valorisation prévu aux Articles 7.10.6. à 7.10.12. (inclus), moins 40 pourcent de cette juste valeur du marché; ou

(e) si le Changement de Contrôle n'implique pas un Concurrent ou un Concurrent C ou si l'Option d'Achat est exercée suite à un Événement d'Insolvabilité, le Prix B payable par les Détenteurs A (et si les Détenteurs C notifient un avis conformément à l'Article 7.10.4. portant sur son souhait de participer à l'Option d'Achat, par les Détenteurs C) correspond à la valorisation juste du marché, telle qu'approuvée par les Détenteurs A (et si les Détenteurs C notifient un avis conformément à l'Article 7.10.4. portant sur son souhait de participer à l'Option d'Achat, par les Détenteurs C) et le Parent B ou, en l'absence d'un tel accord, telle que déterminée par l'Expert de Valorisation prévu aux Articles 7.10.6. à 7.10.12. (inclus) ci-dessous.

7.10.6. Si aucun accord n'est atteint à la Date de Certification, soit les Détenteurs A (ou si les Détenteurs C notifient un avis conformément à l'Article 7.10.4. portant sur son souhait de participer à l'Option d'Achat, soit les Détenteurs C), soit le Parent B, peuvent transmettre les objets du litige à un associé ayant au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle qualifiée et appartenant à l'une des 4 principales sociétés comptables (ou toute autre société approuvée par toutes les parties), cette personne devant être raisonnablement acceptable par les autres parties (dont les approbations ne peuvent être refusées ou retardées dans des conditions non raisonnables). En l'absence d'un tel accord, les Détenteurs A (ou si les Détenteurs C ont notifié un avis conformément à l'Article 7.10.4. portant sur son souhait de participer à l'Option d'Achat, les Détenteurs C) ou le Parent B peuvent référer les objets du litige au Président de l'Institut des

Experts Comptables qui, à sa seule discrétion, nommera un associé bénéficiant d'une telle expérience (l'«Expert de Valorisation»). L'Expert de Valorisation agit aux frais de la Société, sous réserve des restrictions imposées par le droit luxembourgeois, en qualité d'expert et non en qualité d'arbitre et sa décision est définitive et obligatoire envers toutes les personnes concernées et, en l'absence de fraude ou d'erreur manifeste, il n'encourt aucune responsabilité à l'égard de ces personnes du fait de sa décision ou de sa certification, ou du fait de tout acte ou toute omission aux fins des présentes dispositions et en rapport avec elles.

7.10.7. L'Expert de Valorisation détermine et certifie la valeur de la Participation B à la date du Changement de Contrôle ou, le cas échéant, à la date de l'Événement d'Insolvabilité applicable, sur la base des seules méthodes de valorisation suivantes:

(a) tout d'abord, une approche revenus basée sur la préparation d'une prévision des flux de trésorerie sur cinq ans pour le Groupe de la Société et l'application d'un taux de rendement approprié, tel que déterminé par l'Expert de Valorisation (pour inclure un prix du coût moyen pondéré du capital, reflétant la prime de risque appropriée) pour aboutir à la valeur actuelle à la date de valorisation applicable;

(b) ensuite, par référence aux opérations disponibles comparables afin de fournir une vérification croisée de la valorisation fournie par la méthode des flux de trésorerie actualisée; et

(c) enfin, par référence à toute autre support de valorisation disponible susceptible de fournir une vérification croisée des autres méthodes de valorisation.

Les prévisions sur cinq ans seront préparées par la Société et seront soumises à une revue de haut niveau des hypothèses de prévisions par l'Expert de Valorisation afin de garantir que les hypothèses de prévisions sont systématiquement appliquées aux dates de valorisation concernées. L'Expert de Valorisation calcule le juste prix de marché de Participation B par référence à une partie du juste prix de marché attribuable à l'ensemble de la Société sans appliquer de rabais ou de prime.

7.10.8. L'Expert de Valorisation prend une décision sur les questions en litige dans le délai de quinze (15) jours à compter de sa nomination, ou toute période plus longue dont il peut convenir à sa seule discrétion.

7.10.9. La décision de l'Expert de Valorisation se tiendra au Royaume-Uni et sera régie et envisagée conformément au droit anglais.

7.10.10. La décision de l'Expert de Valorisation sera donnée en langue anglaise.

7.10.11. L'Expert de Valorisation, à sa seule discrétion, sera libre d'appliquer toutes les procédures ou de donner toutes les indications qu'il décide.

7.10.12. L'Expert de Valorisation fournira à la Société, à aux Détenteurs A, aux Détenteurs C et au Parent B toute décision écrite motivée qu'il estimera appropriée.

7.10.13. La décision de l'Expert de Valorisation s'applique seulement pour déterminer, aux fins du présent Article 7.10., la valeur de la Participation B lors d'un Changement de Contrôle ou d'un Événement d'Insolvabilité applicable et ne préjudicie pas à tout recours applicable à toute demande que les Détenteurs A ou les Détenteurs C sont susceptibles de présenter en rapport avec une violation de cet Article 7.10. ou toute autre clause des présents Statuts.

7.10.14. Si les Détenteurs A (et les Détenteurs C, s'ils ont exercé leur droit de participer à une Option d'Achat) exercent leur Option d'Achat conformément aux Articles 7.10.2. ou 7.10.4. (suivant le cas), alors la réalisation de la Cession se tiendra au siège social de la Société (ou tout autre lieu dont les parties peuvent convenir ensemble) dans le délai de cinq (5) Jours Ouvrables suivant l'accord sur ou la détermination du Prix B par l'Expert de Valorisation pendant lequel:

(a) les Détenteurs A (et les Détenteurs C, s'ils ont exercé leur droit de participer à une Option d'Achat) payent ou obtiennent le paiement en numéraire du Prix B au profit du Parent B ou du porteur des Actions de série C (tel que défini à l'Article 7.10.5. à 7.10.13. (inclus) ci-dessus); dans le cas où les Détenteurs C exercent leur droit de participer à l'Option d'Achat, ce Prix B est payé ou son paiement est obtenu au pro rata par les Détenteurs A et les Détenteurs C par référence à la participation proportionnelle de chacun d'entre eux dans la Participation B;

(b) le Parent B ou le porteur des Actions de série C fournissent aux Détenteurs A (et aux Détenteurs C, s'ils ont exercé leur droit de participer à une Option d'Achat):

(i) un certificat de transfert d'actions dûment signé portant sur la Participation B, ainsi que les certificats d'actions correspondants;

(ii) tous autres actes ou documents, susceptibles d'être nécessaires au transfert aux Détenteurs A ou au profit de tout Cessionnaire Autorisé que les Détenteurs A peuvent indiquer (et au profit des Détenteurs C, s'ils ont exercé leur droit de participer à une Option d'Achat ou tout Cessionnaire Autorisé que les Détenteur C peuvent indiquer) de la Participation B, libre de toute Charge; et

(iii) une déclaration qu'aucune Charge ne grève la Participation B et que cette Participation B est Cédée sans être grevée de droits existants au profit d'un tiers.

7.10.15. Si les Détenteurs B échouent, refusent ou font défaut quant à la cession de tout ou partie de la Participation B, comme exigé conformément aux Articles 7.10.2. ou 7.10.4, le cas échéant, les Détenteurs B autorisent par les présentes dispositions tout Détenteur A (et/ou tout Détenteur C, s'il a exercé son droit de participer à l'Option d'Achat) afin d'exécuter au nom des Détenteurs B, la(les) cession(s) de la Participation B au profit des Détenteurs A (ou de tout Cessionnaire Autorisé que les Détenteurs A peuvent indiquer) (et au profit des Détenteurs C, s'ils ont exercé leur droit de participer à l'Option d'Achat ou de tout Cessionnaire Autorisé qu'ils peuvent indiquer) et de tous autres documents qui peuvent être nécessaires pour céder le titre sur la Participation B aux Détenteurs A (ou à tout Cessionnaire Autorisé que les Détenteurs A peuvent indiquer) (ou aux Détenteurs C, s'ils ont exercé leur droit de participer à l'Option d'Achat ou à tout Cessionnaire Autorisé que les Détenteurs C peuvent indiquer). Les Détenteurs A et/ou les Détenteurs C (si les Détenteurs C exercent leurs droit de participer à l'Option d'Achat) autorisent, par les présentes dispositions, le Conseil d'Administration à approuver l'enregistrement de cette cession ou de ces cessions ou de tous autres

documents qui peuvent être nécessaires pour céder le titre sur la Participation B aux Détenteurs A ou à tout Cessionnaire Autorisé que les Détenteurs A peuvent indiquer ou aux Détenteurs C, s'ils exercent leur droit de participer à l'Option d'Achat ou à tout Cessionnaire Autorisé que les Détenteurs C peuvent indiquer. Le Conseil d'Administration reçoit le Prix B payable au titre de la Participation B, comme prévu ci-dessous. Le Prix B est déposé sur un compte séquestre ouvert au nom de du Parent B ou de Porteur des Actions de série B, mais dont le seul et exclusif signataire est la Société, et est bloqué sur ce compte jusqu'à réception par la Société du (des) certificat(s) ou d'une indemnisation appropriée en cas de perte du(des) certificat(s), transmis par le Parent B ou le Porteur des Actions de série B relativement à la Participation B ou de toute autre preuve de propriété et les Cessions nécessaires auxquelles le Prix B doit être transféré à au Parent B ou au porteur des Actions de série B. Les intérêts réalisés ou accumulés à partir du Prix B ainsi déposé, le sont au profit de la Société et lui sont périodiquement versés aux moments et de la manière définis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra obtenir des Détenteurs A ou des Cessionnaires Autorisés déterminés par les Détenteurs A (et les Détenteurs C, ou le(s) Cessionnaire(s) Autorisé(s) déterminé(s) par les Détenteurs C s'ils ont exercé leur droit de participation à l'Offre d'Achat) qu'ils soient enregistrés comme détenteurs de la Participation B. Le dépôt du Prix B sur le compte séquestre constitue une décharge valable pour les Détenteurs A (et les Détenteurs C, s'ils exercent leur droit de participation à l'Offre d'Achat) (qui n'ont pas l'obligation de veiller à leur affectation), et après l'inscription au registre des Détenteurs A ou de tout Cessionnaire Autorisé (et des Détenteurs C, s'ils exercent leur droit de participation à l'Offre d'Achat ou tout Cessionnaire Autorisé qu'ils peuvent indiquer) par l'exercice des pouvoirs susmentionnés, la validité de la procédure ne peut être contestée par aucune Partie.

7.10.16. Le Parent B ou le porteur des Actions de série B obtiendront (tant qu'ils en ont la capacité) que, sur présentation de la Cession de la Participation B aux Détenteurs A (et aux Détenteurs C, s'ils ont exercé leur droit de participation à l'Offre d'Achat), avec les certificats d'actions correspondants, la Cession soit approuvée et que les Détenteurs A ou un Cessionnaire Autorisé déterminé par les Détenteurs A et les Détenteurs C ou un Cessionnaire Autorisé déterminé par les Détenteurs C, s'ils ont exercé leur droit de participation à l'Offre d'Achat, soient enregistrés comme les détenteurs de la part correspondante de la Participation B qu'ils ont exercé par l'Option d'Achat.

Art. 8. Gestion - Conseil d'Administration.

8.1. (a) La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant un minimum de trois (3) et un maximum de huit (8) Administrateurs (qui peuvent seulement être des personnes physiques et non des personnes morales), Actionnaires ou non de la Société, nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut excéder six ans. Les Administrateurs de la Société peuvent être révoqués à tout moment, sans justification (ad nutum), sous réserve des dispositions des présents Statuts.

(b) Si les dispositions de l'Article 8.8 viennent à s'appliquer, le nombre maximum d'Administrateurs sera réduit à sept (7).

8.2. Sous réserve des autres paragraphes de cet Article 8., chaque Actionnaire a le droit de proposer en vue d'une nomination par l'Assemblée Générale des membres du Conseil d'Administration, - et l'Assemblée Générale les nomme à partir de la liste de candidats présentée par chaque Actionnaire - conformément à leurs participations en Actions, de telle sorte qu'un Actionnaire peut proposer en vue d'une nomination par l'Assemblée Générale, des candidats personnes physiques dont l'un sera nommé comme membre du Conseil d'Administration, par participation de 12,5 pourcent de l'ensemble du capital social émis de la Société que cet Actionnaire détient.

8.3 (a) Si à un moment donné (i) une Tiers Partie Actionnaire détenant au moins 12,5 pourcent du capital social émis de la Société est présentée et n'est une Personne Affiliée à aucun des Détenteurs A, B et C ou (ii) le transfert ou l'émission d'Actions est réalisée entre ou vers un/des Détenteur(s) de Titres Participatifs autrement qu'en application des dispositions des Articles 5.4.3.1., 5.4.3.2. et 5.4.3.3. et 5.4.3.4., alors, malgré les droits prévus aux Articles 8.2. et 8.4., un maximum de trois (3) membres du Conseil d'Administration sont nommés à partir des candidats présentés par le porteur des Actions de série A, un maximum de trois (3) membres du Conseil d'Administration sont nommés à partir des candidats présentés par le porteur des Actions de série B et, sous réserve des Articles 8.8. et 9.8., un maximum de deux (2) membres du Conseil d'Administration sont nommés à partir des candidats présentés par les Détenteurs C.

(b) Si les dispositions de l'Article 8.8. s'appliquent, le nombre maximum des membres du Conseil d'Administration devant être nommés parmi les candidats présentés par les Détenteurs C sera réduit à un (1) et seulement un (1) membre du Conseil d'Administration sera un Administrateur C.

8.4. Le porteur des Actions de série A, pour autant qu'ils détient au moins 5 pourcent du capital social de la Société émis périodiquement, a le droit, notwithstanding les dispositions de l'Article 8.3. des présents Statuts, de proposer des candidats en vue de la nomination d'un (1) Administrateur au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale. Les Administrateurs de la Société nommés sur proposition du porteur des Actions de série A seront dénommés les Administrateurs A.

Le porteur des Actions de série B, pour autant qu'ils détient au moins 5 pourcent des Actions émises périodiquement de la Société, a le droit, notwithstanding les dispositions de l'Article 8.3. des présents Statuts, de proposer des candidats en vue de la nomination d'un (1) Administrateur au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale. Les Administrateurs de la Société nommés sur proposition du porteur des Actions de série B seront dénommés les Administrateurs B.

Le porteur des Actions de série C, pour autant qu'ils détient au moins 5 pourcent des Actions émises périodiquement de la Société, a le droit, notwithstanding les dispositions de l'Article 8.3. des présents Statuts, de proposer des candidats en vue de la nomination d'un (1) Administrateur au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale. Les Administrateurs de la Société nommés sur proposition du porteur des Actions de série C seront dénommés les Administrateurs C.

Le porteur des Actions de série A, le porteur des Actions de série B et le porteur des Actions de série C ont le droit, à tout moment, de proposer la nomination d'autres personnes physiques en remplacement de tout(s) membre(s) du Conseil d'Administration dont ils ont proposé la nomination conformément aux Articles 8.2. à 8.4. ci-dessus, par suite de décès, démission ou révocation de leur poste, avec ou sans motif.

8.5. Les Administrateurs sortants sont rééligibles.

8.6. En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, démission ou autre, seule l'Assemblée Générale pourra pourvoir au remplacement du poste vacant.

8.7. Tant que la nomination de l'Administrateur de remplacement est pendante, le Conseil d'Administration ne prend aucune action visant à élire ou coopter une personne physique au Conseil pour pourvoir au poste vacant.

8.8. Si, au 22 janvier 2004 (ou toute autre date convenue entre le porteur des Actions de série A, le porteur des Actions de série B et le porteur des Actions de série C), les Actions de série C réservées conformément à l'Article 5.4.3.1.1. n'ont pas été émises, les Articles 8.1.(b) et 8.3.(b) s'appliqueront.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.

9.1. Le Président du Conseil d'Administration sera désigné en Assemblée Générale. Si aucune résolution unanime des porteurs d'Actions de séries A, B et C ne peut être obtenue, alors les Actionnaires détenant au moins 25 pourcent du capital social émis de la Société nommeront le Président du Conseil d'Administration de manière alternative (avec des rotations favorisant l'Actionnaire qui détient au moins 25 pourcent du capital social émis de la Société pour la plus longue période), étant précisé que le porteur des Actions B, nommera le premier Président pour une période de deux ans à compter du 24 mai 2002. Le Conseil d'Administration peut désigner un secrétaire, qui peut ou non être un Administrateur, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le Président préside toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale, ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration choisit, une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, à la majorité des Administrateurs présents ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration.

9.2. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

(1) A l'exception des cas de conflits d'intérêts définis à l'Article 9.6. ci-dessous et par application des Articles 9.2.2.(2) à (5) inclus, le quorum requis pour une réunion du Conseil d'Administration est égal à la majorité des membres du Conseil d'Administration, incluant au moins un Administrateur A et un Administrateur B. Le quorum sera calculé par référence aux Administrateurs présents à la réunion (i) en personne ou (ii) par conférence téléphonique.

(2) Aussi longtemps que le consentement d'un Administrateur C est requis dans le cadre d'une réunion du Conseil d'Administration à l'Ordre du Jour duquel figure pour discussion, un objet mentionné à l'Article 9.4.(d), (i), (v), (viii)(B), (x1),(x2), (xv), (xvi), (xviii), (xxi), (xxiv) ci-dessous, le quorum est égal à la majorité des membres du Conseil d'Administration incluant au moins un Administrateur A, un Administrateur B et un Administrateur C participant au Conseil d'Administration en personne ou par conférence téléphonique.

(3) non utilisé

(4) Le quorum requis pour tout Conseil d'Administration est égal à la majorité des membres du Conseil d'Administration, incluant au moins un Administrateur A, un Administrateur B et un Administrateur C participant au Conseil d'Administration en personne ou par conférence téléphonique, aussi longtemps que le consentement d'un Administrateur C est requis en application de l'Article 9.4.(b) pour tout objet mentionné à l'Article 9.4.(d), (iii), (vii) et/ou (viii)(A) qui figure pour discussion à l'Ordre du Jour.

(5) Aussi longtemps que le consentement d'un Administrateur C est requis en application de l'Article 9.4.(a) pour tout objet mentionné à l'Article 9.4.(d) (i) à (xxv) qui figure pour discussion à l'Ordre du Jour, le quorum requis pour le Conseil d'Administration est égal à la majorité des membres du Conseil d'Administration incluant au moins un Administrateur A, un Administrateur B et un Administrateur C participant au Conseil d'Administration en personne ou par conférence téléphonique.

(6) Les Administrateurs sont convoqués séparément, par convocation écrite, à chaque réunion du Conseil d'Administration. Sauf dans les cas d'urgence qui seront spécifiés dans l'avis de convocation et à condition que dans de tels cas d'urgence, l'accord de tous les Administrateurs composant alors le Conseil d'Administration ait été obtenu, le délai de convocation à chaque réunion du Conseil d'Administration sera d'au moins dix (10) Jours Ouvrables. Devront être joints à la convocation, l'Ordre du jour et les documents pertinents pour la réunion en question. L'Ordre du Jour précise clairement toutes les questions nécessitant l'accord des Administrateurs A, B et C.

(7) Le Conseil d'Administration ne peut délibérer sur des questions qui ne figurent pas à l'Ordre du Jour au cours des réunions tenues ou ajournées et il ne peut être adopté de résolution relative à une question qui ne figure pas spécialement à l'Ordre du jour et toute résolution adoptée en violation des Articles 9.2.(6) et 9.2.(7) sera déclarée nulle ab initio.

(8) Une réunion pourra être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Administrateurs sont présents ou dûment représentés pour tout objet urgent et si le Conseil d'Administration renonce aux formalités de convocation telles que définies à l'Article 9.2.(6) et, sous réserve de la présentation de l'Ordre du jour conformément aux Articles 9.2.(6) et (7).

(9) Les réunions du Conseil d'Administration sont réputées être tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans l'avis de convocation.

(10) Si le quorum n'est pas atteint lors d'une réunion du Conseil d'Administration, en application des Article 9.2.(1) à 9.2.(5) inclus ci-dessus, du fait de l'absence d'au moins un Administrateur A et/ou au moins un Administrateur B et/ou au moins un Administrateur C, la réunion en question est ajournée et re-convoquée à une date ultérieure survenant au moins trois (3) Jours Ouvrables après la date de la réunion ajournée. Un avis de convocation devra être adressé aux membres du Conseil d'Administration pour les aviser des date, heure et lieu de la nouvelle réunion.

(11) Si, lors de cette nouvelle réunion du Conseil d'Administration, le quorum n'est pas atteint en application des Articles 9.2.(1) à 9.2.(5) inclus ci-dessus du fait de l'absence physique ou par conférence téléphonique d'au moins un Administrateur A et/ou au moins un Administrateur B et/ou au moins un Administrateur C, alors cette réunion peut

valablement délibérer sur l'Ordre du jour et l'Administrateur A, B ou C, le cas échéant, n'est pas tenu d'avoir approuvé les questions dont l'Ordre du Jour précise qu'elles nécessitent son accord spécifique.

9.3. Le Conseil d'Administration, ayant réuni le quorum requis, adopte des résolutions à la majorité simple des Administrateurs présents ou représentés, sous réserve des dispositions des présents Statuts et notamment en particulier des Articles 9.4. à 9.4. ter. Les résolutions signées par tous les Administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Les signatures des Administrateurs peuvent figurer sur un ou plusieurs exemplaires identiques d'une résolution pouvant être produits par courrier, téléfax ou télex. Dans un souci de clarté, il est précisé qu'aucun cas d'urgence n'est requis pour faire application de cet accord unanime écrit.

9.4. Dans les cas prévus aux Articles 9.4.(a) et (b) et en application des conditions de l'Article (c) ci-dessous: (i) pour tous les sujets prévus à l'Article 9.4.(d) ci-dessous pour lesquels la loi exige le vote d'une résolution en Assemblée Générale, l'accord de tous les Détenteurs A et/ou tous les Détenteurs B et/ou tous les Détenteurs C (le cas échéant) sera exigé et (ii) pour tous les sujets prévus à l'Article 9.4.(d) ci-dessous pour lesquels la loi n'exige pas le vote d'une résolution en Assemblée Générale, le Conseil d'Administration adoptera une résolution avec l'accord d'un Administrateur A et/ou d'un Administrateur B et/ou d'un Administrateur C, le cas échéant. Cette exigence s'ajoute aux exigences de quorum et de majorité prévues aux Articles 9.2. et 9.3.

(a) Lorsque les Détenteurs A détiennent plus de 25 pourcent du capital social émis, tous les sujets spécifiés à l'Article 9.4.(d) nécessitent l'accord d'au moins un Administrateur A ou, le cas échéant, l'accord de ces Détenteurs A. Lorsque les Détenteurs B détiennent plus de 25 pourcent du capital social émis, tous les sujets spécifiés à l'Article 9.4.(d) nécessitent l'accord d'au moins un Administrateur B ou, le cas échéant, l'accord de ces Détenteurs B. Lorsque les Détenteurs C détiennent plus de 25 pourcent du capital social émis, tous les sujets spécifiés à l'Article 9.4.(d) nécessitent l'accord d'au moins un Administrateur C ou, le cas échéant, l'accord de ces Détenteurs C.

(b) Lorsque les Détenteurs A détiennent au moins 9,4 pourcent mais au plus 25 pourcent du capital social émis de la Société, tous les sujets spécifiés aux Articles 9.4.(d) (iii), (vii) et (viii) (A) nécessitent l'accord d'au moins un Administrateur A ou, le cas échéant, l'accord de ces Détenteurs A. Lorsque les Détenteurs B détiennent au moins 9,4 pourcent mais au plus 25 pourcent du capital social émis de la Société, seuls les sujets spécifiés aux Articles 9.4.(d) (iii), (vii) et (viii) (A) nécessitent l'accord d'au moins un Administrateur B ou, le cas échéant, l'accord de ces Détenteurs B. Lorsque les Détenteurs C détiennent au moins 9,4 pourcent mais au plus 25 pourcent du capital social émis de la Société, seuls les sujets spécifiés aux Articles 9.4.(d) (iii), (vii) et (viii) (A) nécessitent l'accord d'au moins un Administrateur C ou, le cas échéant, l'accord de ces Détenteurs C.

(c) Cet accord est donnée par écrit ou par oral lors d'une réunion du Conseil d'Administration ou lors d'une Assemblée Générale (le cas échéant) si il est enregistré dans le procès-verbal.

(d) Les sujets nécessitant l'accord d'au moins un Administrateur A ou, le cas échéant, des Détenteurs A et/ou moins un Administrateur B ou, le cas échéant, des Détenteurs B et/ou moins un Administrateur C ou, le cas échéant, des Détenteurs C, comme défini et exigé aux Articles 9.4. (a) à (b) ci-dessus sont les suivants:

- (i) la vente, la location, l'échange, le transfert, la cession ou toute autre aliénation des actifs matériels de la Société;
- (ii) la fusion ou l'intégration de la Société avec une autre société;
- (iii) la conclusion d'une opération avec un dirigeant, un Administrateur de la Société, ou leurs proches;
- (iv) la déclaration ou le versement de dividendes ou la réalisation de distributions relatives aux Titres Participatifs, en espèces ou de quelque autre manière que ce soit, directement ou indirectement;
- (v) toute décision annulant ou refusant la reconduction d'une licence ou d'un agrément significatif nécessaire à l'activité de la Société;

(vi) toute décision visant à l'adoption d'un nouveau plan de développement (le Plan de Développement) (autre que le plan développement devant être préparé par la Société lors du quatrième trimestre 2003 couvrant une période de cinq (5) ans commençant le 1^{er} janvier 2004 tel qu'il peut être accepté entre les Détenteurs A, B et C (le Plan de Développement Accepté) ou d'un budget trimestriel ou, la survenance de tout écart significatif par rapport à tout plan développement existant et au Plan de Développement (et au Plan de Développement Accepté) ou budget trimestriel (ces plans de développement devant être conformes à tout pacte d'actionnaires ou accord similaire (le cas échéant) qui peut être conclu entre les Actionnaires ou le Détenteurs de Titres Participatifs et la Société);

(vii) toute opération avec un Détenteur de Titres Participatifs ou une Personne Affiliée, dont la total des paiements ou autres contreparties s'élève au moins à 250.000 USD (deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis), à moins qu'elle n'intervienne en application des conditions de tout pacte de détenteurs de titres participatifs ou accord similaire (le cas échéant) qui peut être conclu entre les Détenteurs de Titres Participatifs et la Société) ou du Plan de Développement (tel que mentionné sous le point (vi));

(viii) l'engagement de toute affaire, tout procès ou toute autre action (sous réserve de la conformité droit applicable):

(A) en vertu de la législation applicable de tout pays, existante ou future et interne ou étrangère, relative à la faillite volontaire, à l'insolvabilité, à la liquidation, à la restructuration ou aux recours contre les débiteurs, visant à l'obtention d'une réparation de la part de la Société, visant à la faire déclarer en faillite ou insolvable, ou visant à une restructuration, une composition, un ajustement, une liquidation, une dissolution, un concordat ou à un autre recours concernant la Société, ou

(B) visant à la nomination d'un administrateur judiciaire, d'un syndic de faillite, d'un dépositaire, d'un curateur ou de tout autre responsable similaire pour la Société ou pour tout ou partie significative de ses actifs ou à une cession totale au bénéfice de ses créanciers;

(ix) tout emprunt de fonds, tel que le montant total en principal (incluant toute prime exigible lors du remboursement définitif) impayé de toutes les sommes empruntées par la Société excéderait un montant égal au montant total du capital social libéré (ou crédité comme libéré) de la Société;

(x) (x1) toute décision qui engagerait la Société dans une activité substantiellement différente de l'activité de services de communication à bande large par satellite;

(x2) toute conclusion d'une convention dans des conditions autres que de pleine concurrence;

(xi) le fait d'encourir des dépenses en capital dont le montant total est supérieur à 500.000 USD (cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par an (ou dont un élément individuel serait supérieur à 125.000 USD (cent vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par trimestre), ou le fait de subir des dépenses en capital qui excèdent les limites spécifiées dans le Plan de Développement (au titre du point (vi) ci-dessus), tel que modifié périodiquement;

(xii) Non utilisé;

(xiii) toute décision de procéder à un appel en capital auprès des Détenteurs de Titres Participatifs ou toute autre notification adressée aux Détenteurs des Titres Participatifs aux fins de faire un apport au capital de la Société, étant précisé, dans un souci de clarté, que cela n'inclut pas à l'Appel de Fonds Urgent;

(xiv) toute décision portant sur l'acceptation ou la suppression du détachement dans la Société, de tout salarié, soutenu par un Détenteur A ou un Détenteur B ou un Détenteur C de la Société;

(xv) toutes modifications apportées aux Statuts de la Société et tous autres arrangements ou documents constitutifs de la Société, le cas échéant;

(xvi) toute souscription, acquisition ou vente d'Actions du capital d'une autre société;

(xvii) tout(e) émission, réduction, remboursement, rachat, acquisition ou tout contrat portant sur l'émission, le remboursement ou l'achat de tout Titres Participatif ou autres éléments du capital de la Société ou des droits de toute sorte convertibles ou échangeables contre des Titres Participatifs (à l'exception de toute émission en application des dispositions visant à prévenir la dilution mentionnée à l'Article 5.9. ci-dessus ou au titre de toute convention d'investissement ou convention similaire (le cas échéant) entre le porteur des Actions A, le porteur des Actions B et le porteur des Actions C et la Société); dans un souci de clarté, il est précisé qu'une telle procédure ne couvre pas l'Appel de Fonds Urgent;

(xviii) toute émission en faveur d'un Concurrent C ou tout accord portant sur l'émission en faveur d'un Concurrent C de Titres Participatifs ou autres éléments du capital social de la Société ou droits de toute nature convertibles en ou échangeables contre des Titres Participatifs ou autres éléments du capital social de la Société, ou tout option, tout warrant ou tout autre droit de souscription ou d'achat portant sur toute catégorie d'Actions de la Société.

(xix) tout changement des réviseurs de la Société et/ou des comptables externes (s'ils sont différents);

(xx) toute modification des signataires autorisés de la Société et des montants respectifs pour lesquels leur signature est valable concernant les comptes bancaires de la Société;

(xxi) toute cession, concession de licences, aliénation ou fusion de la Société ou d'une partie de son activité, étant entendu que cela inclut sans limitation tous les actifs (et droits aux et sur les actifs) et toutes les obligations et le goodwill de la Société, à moins que cette cession, cette concession de licences, cette aliénation ou cette fusion ne soit pas expressément prévue dans le Plan de Développement (au titre du point (vi) ci-dessus) en tout état de cause en dehors du cours normal de l'activité;

(xxii) l'octroi de garanties, d'indemnités, ou autres assurances contre des pertes financières à tout et tous tiers ou la création d'hypothèques, de charges ou d'autres sûretés sur les actifs de la Société;

(xxiii) la mise en place de primes ou d'un programme d'intéressement aux bénéficiaires en faveur des Administrateurs, salariés de la Société et/ou autres personnes (conformément au point (vi) ci-dessus) ou la modification d'un tel programme;

(xxiv) l'approbation de la conclusion, les changements, modifications, renoncations ou altérations de tout pacte d'actionnaires, tout pacte de détenteurs de titres participatifs ou accord similaire et des documents s'y rapportant (le cas échéant) qui peuvent être conclus entre le porteur des Actions A, le porteur des Actions B, le Parent B, le porteur des Actions C et la Société ou auxquels la Société est partie de temps à autre; et

(xxv) l'aliénation (et les négociations portant sur cette aliénation) des Titres Participatifs dans le cadre d'une Introduction en Bourse.

9.4.bis Sous réserve de l'Article 9.4.ter ci-dessous, l'Assemblée Générale et/ou le Conseil d'Administration (comme cela peut être exigé par la loi), ne peuvent pas:

(i) pendant la période de dix-huit (18) mois à compter du 3 juin 2003, sans l'accord préalable d'un Administrateur C entreprendre n'importe lequel des sujets décrits à l'Article 9.4 (i), (ii), (v), (viii)(B), (x2), (xv), (xvi), (xxi) et (xiv); et

(ii) pendant la période de vingt-quatre (24) mois à compter du 3 juin 2003, sans l'accord préalable d'un Administrateur C entreprendre n'importe lequel des sujets décrits à l'Article 9.4. (x1) ou (xviii).

9.4ter Les dispositions prévues à l'Article 9.4.bis ci-dessus prendront immédiatement fin et cesseront de produire leurs effets (sous réserve de l'Article 9.8.) si la participation totale des Détenteurs C tombe en dessous du Seuil de Veto et dans un souci de clarté, il est précisé que si cette participation totale est tombée en dessous du Seuil de Veto (la Diminution) et si elle n'a pas été augmentée à hauteur d'un montant égal à ou supérieur au Seuil de Veto dans le délai de soixante (60) jours à compter de la date de la Diminution, alors les dispositions prévues à l'Article 9.4.bis ne produiront aucun effet en dépit de toute augmentation ultérieure du montant de la participation des Détenteurs C;

9.5. Chaque Administrateur peut agir à une réunion du Conseil d'Administration en nommant (par écrit ou par téléfax) un autre Administrateur en qualité de représentant. Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois que les dispositions spécifiées aux Articles 9.2. à 9.4. soient respectées.

9.6. Un Administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société sur une question soumise à l'accord du Conseil d'Administration est tenu d'en informer le Conseil d'Administration et il en est fait mention dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut ni participer, ni voter aux délibérations afférentes du Conseil d'Administration et sa présence n'est pas prise en compte pour le calcul du quorum aux fins de cette seule résolution. Tout conflit d'intérêts doit être révélé à l'Assemblée Générale en application de la Loi.

(a) (i) Si un conflit d'intérêt réel ou réputé implique un Administrateur relativement à n'importe laquelle des questions nécessitant l'accord des Administrateurs, tel que prévu à l'Article 9.4. ci-dessus, et que par conséquent, le Conseil d'Administration ne peut prendre une décision conformément à l'Article 9.4., alors la question qui a donné lieu à ce conflit d'intérêt est, aussi rapidement que possible, soumise au vote des Détenteurs A, B et C réunis en Assemblée Générale, cette résolution nécessitant la majorité des voix attachées aux catégories d'Actions détenues par les Détenteurs A, B et C qui ont proposé la nomination de l'Administrateur (des Administrateurs) dont l'accord est requis de la manière définie à l'Article 9.4., et

(ii) si le quorum du Conseil d'Administration n'était pas atteint en raison d'un conflit d'intérêts, le Conseil ne pourrait adopter aucune résolution, et une Assemblée Générale serait convoquée afin de délibérer sur le sujet soumis à l'approbation du Conseil d'Administration et cette décision serait prise conformément à l'Article 9.6.(a)(i) ci-dessus.

(b) Nonobstant les dispositions de l'Article 9, aucun des Administrateurs A n'a le droit de voter une résolution visant à l'exercice des droits de la Société à l'égard du Détenteur A et le quorum requis pour le vote de cette résolution est égal à la majorité des membres du Conseil d'Administration qui ne sont pas des Administrateurs A, incluant au moins un Administrateur B et, si la question traite de tout objet spécifié aux Articles 9.4.(d) (i), (ii), (iii), (v), (vii) (viii), (x1),(x2), (xv), (xvi), (xviii), (xxi), (xxiv), au moins un Administrateur C.

(c) Nonobstant les dispositions de l'Article 9., aucun des Administrateurs B n'a le droit de voter une résolution visant à l'exercice des droits de la Société à l'égard des Détenteurs B ou d'une société contrôlant les Détenteurs B et le quorum requis pour le vote de cette résolution est égal à la majorité des membres du Conseil d'Administration qui ne sont pas des Administrateurs B incluant au moins un Administrateur A et, si la question traite de tout objet spécifié aux Articles 9.4.(d)(i), (ii), (iii), (v), (vii), (viii), (x1), (x2), (xv), (xvi), (xviii), (xxi) et (xxiv), au moins un Administrateur C.

(d) Nonobstant les dispositions de l'Article 9, aucun des Administrateurs C n'a le droit de voter une résolution visant à l'exercice des droits de la Société à l'égard de l'Actionnaire C et le quorum requis pour le vote de cette résolution est égal à la majorité de ceux des membres du Conseil d'Administration qui ne sont pas des Administrateurs C incluant au moins un Administrateur A et un Administrateur B.

9.7. Sous réserve toujours des dispositions de l'Article 9.6. ci-dessus et des conditions de quorum et de majorité applicable définies dans les présents Statuts, aucun contrat ni aucune autre opération entre la Société et toute autre société, entreprise ou personne morale ne sont modifiés ou annulés du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou dirigeants de la Société ont un intérêt personnel dans cette autre société, entreprise ou personne morale ou sont Administrateurs, collaborateurs, associés, dirigeants ou salariés de cette autre société, entreprise ou personne morale.

9.8. Le Seuil de Veto désigne 18,4 pourcent du capital social émis de la Société (calculé comme si les Détenteurs C avaient exercé tous leurs droits sous les Warrants C (le cas échéant) qu'ils détiennent); et comme ajusté périodiquement par déduction de tous Titres Participatifs émis lors de l'exercice des Options d'Achat d'Actions des Salariés conformément à tout Plan d'Options d'Achat d'Actions au profit des Salariés de la Société.

Toutes Actions de série C souscrites (et sauf dans le cas d'Actions de série C à titre gratuit, paiement de leur prix de souscription) mais dont l'émission a été différée en application de l'Article 5.4.3.3.3., doivent être prises en compte comme si leur émission n'avait pas été différée, pour le calcul du Seuil de Veto mentionné ci-dessus.

(e) En aucun cas, pour la période entre la date à laquelle les Actions de série C réservées conformément à l'Article 5.4.2. sont émises, comme défini dans les Statuts, et la date à laquelle les Actions de série C réservées conformément à l'Article 5.4.3.1.1. sont émises en application des dispositions des Statuts, les Détenteurs C ne seront réputés avoir atteint le Seuil de Veto et détenir 18,4 pourcent du capital social émis de la Société, étant précisé que cette disposition cesse de s'appliquer si l'émission des Actions de série C réservées conformément à l'Article 5.4.3.1.1. n'est pas intervenue le 22 janvier 2004 (ou toute autre date que le porteur des Actions de série A, le porteur des Actions de série B, le porteur des Actions de série C et la Société peuvent convenir).

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

10.1. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président ou par deux autres Administrateurs. Toutes les procurations y sont annexées. Les procès-verbaux du Conseil d'Administration sont soumis, pour accord, au Conseil d'Administration.

10.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs peuvent être signés par le Président ou par deux autres Administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi sur les Sociétés ou par les présents statuts, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1. Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs et en particulier ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des activités de la Société à un ou plusieurs Administrateurs. Il peut en outre donner des pouvoirs pour des opérations déterminées et les révoquer à tout moment.

12.2. La Société est dotée d'un Comité Exécutif. Ce Comité Exécutif sera responsable de la conduite journalière de l'activité de la Société que le Conseil d'Administration lui aura déléguée et rend compte directement au Conseil d'Administration.

(a) Le Comité Exécutif est composé du Directeur Général, du Directeur Financier, du Directeur du Développement, du Directeur Commercial Responsable du Marketing et des Ventes et du Directeur Technique.

(b) Les membres du Comité Exécutif se réunissent, en personne, ou par tout autre moyen de communication qui convient à ses membres notamment par conférence téléphone, au moins une fois par mois calendaire.

(c) Les membres suivants du Comité Exécutif sont nommés par décision unanime du porteur des Actions de série A, du porteur des Actions de série B et du porteur des Actions de série C. L'Assemblée Générale est en droit de révoquer chacun des membres par un vote adopté à la majorité simple des Actionnaires dans la Société:

- (i) le Directeur Général désigné aux fins de nomination par le porteur des Actions de série A;
- (ii) la Directeur du Développement désigné aux fins de nomination par le porteur des Actions de série B;
- (iii) le Directeur Commercial Responsable du Marketing et des Ventes désigné aux fins de nomination par les Détenteurs C; et
- (iv) le Directeur Financier qui ne peut, sauf si les Actionnaires en décident autrement, avoir été salarié de n'importe lequel des Détenteurs A, des Détenteurs B ou des Détenteurs C ou de leurs Personnes Affiliées dans les cinq ans précédant sa date de nomination proposée.

Si le porteur des Actions de série A, le porteur des Actions de série B et le porteur des Actions de série C ne parviennent pas à un accord sur les nominations mentionnées ci-dessus, une Impasse (telle que mentionnée à l'Article 7.9.) sera réputée être survenue et les mécanismes applicables aux impasses et à l'arbitrage définis à l'Article 7.9.4.2. à 7.9.5. (inclus) s'appliquent comme si les termes «Conseil d'Administration» et «Administrateur» (le cas échéant) mentionnés ici désignaient respectivement l'«assemblée des Actionnaires» et les «Actionnaires».

Si le porteur des Actions de série A ou le porteur des Actions de série B, ou le porteur des Actions de série C détient moins de 9,4 pourcent des Titres Participatifs, sur une Base Totale Diluée (une Diminution Applicable), alors leur droit de nommer et de voter la nomination ou la révocation de tout membre du Comité Exécutif conformément à cet Article 12.2. sera immédiatement révoqué, étant précisé que ce pourcentage sera baissé à 5 pourcent si la Diminution Applicable est due au fait que des Titres Participatifs ont été émis au profit d'une Partie Tiers.

12.3. Le Conseil d'Administration créera un bureau (le «Bureau»), et déterminera périodiquement sa composition et son rôle. Le Bureau devra, au titre de ses attributions, confirmer le choix ou la révocation de deux Vice-présidents indépendants qui ne doivent pas, sauf si les Actionnaires en décident autrement, avoir été salariés d'un (ou des) Actionnaires ou de leur(s) Personne(s) Affiliée(s) dans les cinq ans précédant leur date de nomination proposée, et qui seront tous les deux les suppléants du Directeur Général, l'un étant en charge de la mise en oeuvre et de la gestion des produits DVB-RCS et l'autre étant en charge de la ligne Gilat de produits de propriétaire.

12.4. Si le Conseil d'Administration estime nécessaire de créer un comité de contrôle et d'indemnisation du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration procède à cette création et en définit la composition et le rôle.

12.5. La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société pour tout sujet, ou les signatures conjointes ou la signature unique de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. Indemnisation. La Société peut indemniser tout Administrateur ou dirigeant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle/lequel il pourrait être impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un Administrateur ou directeur de la Société ou, à sa requête, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté pour les affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion; en cas de règlement à l'amiable, l'indemnisation ne sera seulement réglée que pour les sujets couverts par le règlement amiable et pour lesquelles la Société a obtenu l'avis d'un conseiller juridique que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses obligations de la manière visée ci-dessus. Le droit d'indemnisation susmentionné n'exclut pas les autres droits auxquels il pourrait avoir droit.

Art. 14. Réviseur d'entreprise - Cabinet nommé par les Actionnaires - Examen des documents comptables.

14.1. La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, nommés par l'Assemblée Générale, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans. Ce(s) réviseur(s) d'entreprise appartiennent à l'un des quatre grands cabinets de révision (c.à.d., à ce jour: DELOITTE AND TOUCHE, ERNST & YOUNG, KPMG ou PricewaterhouseCoopers).

14.2. Le(s) réviseur(s) d'entreprise sont rééligibles et révocables à tout moment.

14.3. Lorsqu'un Détenteur A détient au moins 9,4 pourcent du capital social émis ou un Détenteur B détient au moins 9,4 pourcent du capital social émis ou un Détenteur C détient au moins 9,4 pourcent du capital social émis, il a le droit d'étudier ou de nommer un des quatre grands cabinets de révision (c.à.d., à ce jour: DELOITTE AND TOUCHE, ERNST & YOUNG, KPMG ou PricewaterhouseCoopers) (ou tout autre cabinet approuvé par la Société) afin qu'il examine les livres et comptes de la Société sur préavis raisonnable et aux frais de la Société.

(a) Sur préavis raisonnable donné par un tel Détenteur, la Société fournit, dans un délai raisonnable, à ce Détenteur et/ou au cabinet de révision nommé conformément aux dispositions du paragraphe précédent, et qui en fait la demande, les livres et comptes de la Société, accompagnés de toutes informations relatives à l'activité et à la situation financière de la Société que ce Détenteur peut raisonnablement demander.

(b) Si l'un de ces Détenteurs exerce ses droits aux termes de l'Article 14.3. et nomme plus de deux fois sur une période de 12 mois un cabinet de révision, il est redevable des frais de toute nomination supplémentaire de sa part.

Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur les Sociétés et les présents Statuts.

Art. 16. Assemblée Générale Annuelle - Autres Assemblées Générales.

16.1. L'Assemblée Générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les avis de convocations, le 10 avril de chaque année.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit au Luxembourg. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue en un lieu différent de celui indiqué ci-dessus, y compris à l'étranger, si suivant l'appréciation souveraine et définitive du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

16.2. D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent être tenues aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Art. 17. Procédures et vote.

17.1. Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux Administrateurs agissant conjointement. Le Conseil d'Administration doit convoquer une Assemblée Générale en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent préciser l'ordre du jour de l'Assemblée.

17.2. Les convocations aux Assemblées Générales sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins huit (8) jours.

Les convocations doivent contenir l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de son Ordre du Jour, cette Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

17.3. Chaque Actionnaire peut agir à une Assemblée Générale en nommant comme son mandataire (par écrit ou par téléfax) une autre personne qui ne sera pas obligatoirement un Actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut fixer toutes les autres conditions requises pour prendre part à une Assemblée Générale.

17.4. Chaque Action donne droit à une voix à son Actionnaire.

17.5. Sauf dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés et/ou les présents Statuts, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées sont valablement adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

17.6. Avant de commencer toute délibération, le Président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les Actionnaires désignent un scrutateur. Le Président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée Générale.

17.7. Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du Bureau et par tout Actionnaire qui en fait la demande. Cependant, lorsque des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou deux Administrateurs de la Société.

Année sociale - Comptes annuels - Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Comptes annuels.

19.1. Chaque année, à la clôture de l'exercice comptable, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi.

19.2. Le Conseil d'Administration soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un/des commissaire(s) aux comptes, qui rédige(nt) sur la base de son/leur rapport.

19.3. Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du(des) commissaire(s) aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société quinze jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents seront à la disposition des Actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 20. Répartition des bénéfices.

20.1. Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des frais généraux, des charges salariales, des amortissements et des provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

20.2. Chaque année, le bénéfice net est affecté, conformément à la loi, à concurrence de cinq (5) pourcent à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix (10) pourcent du capital social émis.

20.3. L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde restant.

20.4. Les dividendes, quand ils sont exigibles, sont payés au moment et lieu fixés par le Conseil d'Administration dans les limites de la décision de l'Assemblée Générale.

20.5. Le Conseil d'Administration est autorisé à déclarer et à payer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions de la Loi sur les Sociétés.

20.6. L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale prise conformément aux dispositions des Articles 9.4. et 17.5. des présents Statuts.

Art. 22. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour la modification des Statuts, décide du mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs conformément aux dispositions ci-dessous.

En cas de liquidation de la Société, le boni de liquidation en numéraire et en nature restant suite au paiement des dettes, à l'exclusion des obligations (C Notes) qui peuvent être déterminées sous réserve des dispositions (le cas échéant) prévues à ce sujet dans tout pacte d'actionnaires ou accord similaire (le cas échéant) qui peut être conclu périodiquement entre les Actionnaires et la Société, sont distribués selon l'ordre suivant, sous réserve du droit applicable:

(a) le retour en faveur chacun du porteur des Actions de série A et du porteur des Actions de série B à hauteur de 2.000.000 US\$ (deux millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et le retour en faveur du porteur des Actions de série C de 533.333 US\$ (cinq cent trente-trois mille trois cent trente-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique) (et si les Actions de série C réservées conformément à l'Article 5.4.3.1.1. ont été émises, 1.000.000 US\$ (un million de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sur leurs investissements dans la Société respectivement dans les proportions 30:30:8 (ou, si les Actions de série C réservées conformément à l'Article 5.4.3.1.1. ont été émises, respectivement 2:2:1), sous réserve qu'à ce moment cette Personne détienne encore un nombre d'Actions dont le prix au jour de l'émission, (tel qu'ajusté pour les fractionnements d'actions, les combinaisons d'actions, les échanges d'actions, ou autres réorganisations) est au moins égal à la somme ainsi retournée;

(b) le retour en faveur de chacun du porteur des Actions de série A et du porteur des Actions de série C du solde de leurs investissements respectifs en numéraire dans la Société se rapportant à la souscription des Actions de série A dans le cas du porteur des Actions de série A et pour la souscription des Actions de série C dans le cas du porteur des Actions de série C, qu'elles détiennent au jour de la liquidation au prorata des encours;

(c) le retour en faveur de chacun du porteur des Actions de série A, du porteur des Actions de série B et du porteur des Actions de série C de leurs investissements respectifs en numéraire dans la Société se rapportant aux Actions qu'elles détiennent au jour de la liquidation jusqu'à ce que chacun de ces porteurs reçoive au total, le montant total qu'il a souscrit pour de telles Actions; et

(d) le paiement du surplus aux Actionnaires, au prorata de leurs participations en Titres Participatifs.

Cependant toujours sous réserve que, si au cours des périodes de souscription applicables aux warrants (le cas échéant), conférant à leur détenteur le droit de souscrire des Actions en application de l'Article 5.4.3.3., une ordonnance est rendue ou une résolution est votée sur la liquidation de la Société (sauf aux fins de mettre en oeuvre des modifications de la structure financière et organisationnelle, une fusion absorption ou un règlement amiable à des conditions préalablement adoptées par les Détenteurs A, les Détenteurs B et les Détenteurs C), chaque détenteur desdits warrants sera considéré comme ayant, juste avant la date de cette ordonnance ou de cette résolution, exercé tous les droits de souscription qu'il lui reste à exercer et comme étant en droit de recevoir, à partir des actifs qui seraient autrement disponibles dans la liquidation, la somme (le cas échéant) que ce détenteur de warrants aurait reçue s'il avait détenu les Actions auxquelles il aurait eu droit en exerçant son droit de souscription.

Dispositions générales

Art. 23. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts, et en cas de silence des présents Statuts sur une question donnée ou si la question renvoie à une disposition obligatoire du droit luxembourgeois, seront résolues conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Art. 24. Définitions.

Détenteurs A: désigne les Détenteurs de Titres Participatifs qui sont Membres du Même Groupe que le porteur des Actions de série A (dans un souci de clarté, il est indiqué que sont inclus le porteur des Actions de série A et le Parent A).

Warrant A: désigne (le cas échéant) le warrant donnant des droits de souscription à des Actions de série A.

Personne Affiliée: désigne concernant toute Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement, contrôle ou est contrôlée par, ou est sous le contrôle général de cette première personne. Aux fins de cette définition, le terme «contrôle» (incluant les significations corrélatives, «contrôlé par» et, «sous le contrôle général de») désigne le pouvoir, exercé de manière directe ou indirecte, de diriger ou de faire diriger la politique de l'entreprise (soit par le biais de la propriété des titres conférant un droit de vote ou d'un partenariat ou d'autres participations, par contrat ou autre) et une Personne qui est l'associé commandité d'une société en commandite simple est réputée avoir le contrôle de cette société en commandite simple.

Ordre du Jour: désigne l'ordre du jour d'une réunion du Conseil d'Administration ou d'une Assemblée Générale, adressé à un Administrateur ou aux Administrateurs, suivant le cas.

Parent A: désigne le parent du porteur des Actions de série A au 3 juin 2003.

Groupe B: désigne le Parent B, toute filiale entièrement détenue par le Parent B ou toute société holding du Parent B et toute filiale de cette société holding.

Détenteurs B: désigne les Détenteurs de Titres Participatifs qui sont Membres du Même Groupe que le porteur des Actions de série B (dans un souci de clarté, il est indiqué que sont inclus le porteur des Actions de série B et le Parent B).

Parent B: désigne le parent du porteur des Actions de série B

Statuts: désigne les statuts de la Société

Traitement du Bilan: désigne les cas où un porteur des Actions de série A, B ou C est tenu en application des principes comptables généralement admis (dans toute juridiction applicable) ou de la loi applicable, de détenir moins de 20 pour-cent des Titres Participatifs de la Société émis périodiquement, afin de maintenir son traitement comptable hors bilan

de la Société conforme aux Normes Comptables Internationales, étant toujours précisé que cette exigence est confortée par l'avis écrit d'un cabinet de révision indépendant (étant obligatoirement un des cabinets suivants: DELOITTE AND TOUCHE, ERNST & YOUNG, KPMG ou tout autre PricewaterhouseCoopers ou tout autre cabinet approuvé par tous les Actionnaires A, B et C). Dans un tel cas, l'Actionnaire en question est autorisé à réduire le nombre de Titres Participatifs qu'il détient à 19,99 pourcent des Actions émises de la Société en Cédant ces Titres Participatifs dans les conditions prévues à l'Article 7.6.1. des présents Statuts.

Jour Ouvrable: désigne tout autre jour qu'un samedi ou un dimanche pendant lequel les banques de compensation à Londres, en Israël, à Paris ou au Luxembourg sont fermées dans le cadre de leur activité habituelle.

Concurrent C: désigne LOCKHEED MARTIN, ASTRIUM, LORAL, BOEING, ALENIA, HUGHES NETWORK SYSTEMS et VIA SAT et NERA ou toute Personne Affiliée ou tout propriétaire subséquent de n'importe laquelle des sociétés mentionnées précédemment, sous réserve que cette Personne Affiliée ou ce propriétaire subséquent soit un concurrent du Parent C.

Détenteurs C: désigne les Détenteurs de Titres Participatifs qui sont Membres du Même Groupe que le porteur des Actions de série C (dans un souci de clarté, il est indiqué qu'est inclus le porteur des Actions de série C)

Parent C: désigne le parent du porteur des Actions de série C (excluant aux fins de cette définition seulement, le Parent C).

Crise de Trésorerie: désigne, à tout moment dans la période de six mois qui suit la date à laquelle intervient émission des Actions de série C réservées conformément à l'Article 5.4.3.1.1., l'incapacité de la Société à continuer à exister sans lever des fonds supplémentaires, cette nécessité de lever des fonds supplémentaires ayant été identifiée au cours de toute période à venir de 6 mois avec alors une supposition d'augmentation nulle du chiffre d'affaire.

Changement de Contrôle: désigne (i) relativement au porteur des Actions de série B, le fait que ce dernier cesse à tout moment d'être une filiale entièrement détenue par le Parent B et (ii) relativement au Parent B, soit (a) le fait que plus de 50 pourcent du capital social émis du Parent B est transféré, est acquis ou passe sous le contrôle de toute Personne agissant individuellement ou des Personnes agissant de concert ou (b) le fait que le contrôle du Parent B est transféré vers toute Personne agissant individuellement ou des Personnes agissant de concert.

Loi sur les Sociétés: désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée

Concurrent: désigne tout fournisseur majeur de services portant sur les satellites

Appel de Fonds Urgent: désigne le droit qu'a le Conseil d'Administration, à tout moment dans les six mois suivant la date d'émission des Actions de série C réservées conformément à l'Article 5.4.3.1.1., lorsqu'il est d'avis que la Société va probablement faire face à une Crise de Flux de Trésorerie dans les six (6) prochains mois et qu'aucune autre solution susceptible de convenir n'a été trouvée, de déclarer, à la majorité simple, la survenance d'un appel d'urgence.

Options d'Achat d'Actions des Salariés: désigne l'octroi aux salariés et aux fournisseurs de services des options d'achat sur les Titres Participatifs, en application d'un programme d'options d'achat d'actions au profit des salariés, d'un programme d'achat d'Actions ou d'un autre programme ou accord d'avantages ne visant pas principalement à lever des capitaux propres pour la Société, dans la mesure où le montant total des Titres Participatifs octroyés aux Personnes est, au total, inférieur ou égal à 7,5 pourcent des Titres Participatifs sur une Base Totale Diluée.

Charges: désigne tout droit ou titre de toute Personne (y compris tout droit d'acquisition, toute option ou tout droit de préemption) ou toute hypothèque, charge, gage, lien, cession, affectation en garantie, privilège, rétention du droit de propriété ou tout(e) autre convention ou arrangement créant une sûreté.

Titres Participatifs: désigne (i) les Actions de série A, les Actions de série B, les Actions de série C, les Actions Ordinaires, les Actions de capital, les droits, participations ou titres des partenaires, des associés, des co-entreprises ou tous les autres droits de propriété ou titres participatifs (qu'ils soient assortis d'un droit de vote ou non, qu'ils confèrent des droits préférentiels, ordinaires ou autres, et y compris les droits accessoires ou similaires) dans le capital de la Société et (ii) les options, les warrants, les titres ou autres droits (y compris les obligations ou droits contractuels) directement ou indirectement convertibles en, susceptibles d'être exercés ou échangeables contre, ou autrement afin d'acquies directement ou indirectement toute action, tout droit, toute participation ou tout titre décrits sous le point (i) ci-dessus.

Détenteur de Titres Participatifs: désigne tout détenteur de Titres Participatifs dans la Société (excepté les détenteurs de Titres Participatifs en vertu des Options d'Achat des Actions au profit des Salariés ou, le cas échéant, les porteurs des Actions Ordinaires émises en application de toute Option d'Achat d'Actions des Salariés).

Base Totale Diluée: signifie que tous les droits d'acquies ou de souscrire de Actions, qu'ils soient directs ou indirects et qu'ils soient soumis à condition ou non, sont réputés avoir été exercés et que toutes les Actions nées suite à cet exercice, sont réputées avoir été émises et attribuées (et lorsque ce droit conduit à l'émission et à l'attribution d'un nombre variable d'Actions, le nombre maximum d'Actions qui peut être émis est réputé avoir été émis et attribué).

porteur des Actions de série A: désigne le porteur des Actions de série A à compter du 3 juin 2003.

porteur des Actions de série B: désigne le porteur des Actions de série B à compter du 3 juin 2003.

porteur des Actions de série C: désigne tous les porteurs des Actions de série C à compter du 3 juin 2003 et le Parent C.

Assemblée Générale: désigne une assemblée générale des Actionnaires de la Société.

Cas d'Insolvabilité: désigne relativement à une entité:

(i) une demande de mise en liquidation ou de mise sous administration judiciaire contre elle et non suivie de réhabilitation pendant 120 jours ou le vote d'une résolution portant sur sa liquidation ou la présentation d'une demande de mise en liquidation contre elle ou une décision de ses administrateurs ou actionnaires portant sur la présentation d'une demande de mise sous administration judiciaire ou la nomination d'un administrateur judiciaire ou liquidateur ou gestionnaire en rapport avec elle ou sa proposition de prendre un arrangement volontaire de la société; ou

(ii) la convocation d'une assemblée de ses créanciers ou la présentation d'une demande devant les tribunaux portant sur ou la conclusion de tout arrangement ou concordat avec ses créanciers conformément aux lois de la juridiction applicable; ou

(iii) une saisie ou une saisie-exécution sur substantiellement tous ses biens; ou

(iv) l'obtention d'un jugement définitif contre elle qui va probablement affecter défavorablement et de façon matérielle sa situation financière; ou

(v) sa décision de déclarer un moratoire ou le fait de devenir ou d'être réputée insolvable ou en état de cessation des paiements; ou

(vi) le fait qu'elle cesse de conduire normalement une partie matérielle ou l'ensemble de ses activités; ou

(vii) le fait que substantiellement l'ensemble de ses actifs ou de ses revenus sont vendus ou aliénés ou qu'il existe une menace de vente ou d'aliénation autrement dans le cours normal du commerce dans le cadre d'une opération unique ou de multiples opérations; ou

(viii) des biens, représentant au moins 10 pourcent de ses actifs totaux font l'objet d'une saisie-exécution; ou

(ix) la survenance de procédures, d'événements, de pratiques ou autres plus ou moins similaires à celles listées aux points (i) à (viii) (inclus) ci-dessus

Introduction en Bourse: désigne la date d'admission de tout ou partie des Titres Participatifs à la Cote Officielle de la UK Listing Authority ou la date de l'agrément ou de l'autorisation de les échanger sur les systèmes de la European Association of Securities Dealers Automated Quotations en Belgique (Easdaq), sur le Nasdaq National Market, sur The New York Stock Exchange, Inc., sur le Neuer Markt et sur le Nouveau Marché ou sur toute autre bourse ou marché significatif de négociation des actions en Europe de l'Ouest, Amérique du Nord ou Asie ou sur toute bourse ou tout marché succédant à l'un deux.

Membre du Même Groupe: désigne une Personne Affiliée.

Seuil Minimum Autorisé: désigne 20 pourcent des Titres de Participation de la Société calculés périodiquement sur une Base Totale Diluée, étant précisé que lorsque le Parent B est tenu de détenir moins de 20 pourcent des Titres Participatifs périodiquement émis de la Société, en application des dispositions du Traitement du Bilan alors cela désigne 19,99 pourcent des Titres Participatifs périodiquement émis de la Société.

Cessionnaire Autorisé: désigne toute personne ou entité à laquelle des Titres Participatifs sont susceptibles d'être transférés conformément à l'Article 7.6.5.

Personne: signifie une personne physique, un partenariat, une personne morale, une société anonyme, une société à responsabilité limitée, une association, une société par actions, un trust, une joint venture, une organisation non constituée sous forme de société ou autre entité ou structure légale ou toute autorité gouvernementale ou tout département, toute agence ou toute subdivision politique de cette autorité.

Acquéreur Potentiel: a le sens que lui confère l'Article 7.6.1.2.

Part Proportionnelle: désigne, concernant un Détenteur de Titres Participatifs, le pourcentage obtenu en divisant le nombre total de Titres Participatifs qu'il détient sur une Base Totale Diluée à ce moment, par le montant total des Titres Participatifs en circulation à ce moment calculé sur une Base Totale Diluée.

Prix Raisonnable par Action: désigne le prix par action déterminé par une décision unanime des Détenteurs de Titres Participatifs en cas d'émission d'actions en raison d'une Crise des Flux de Trésorerie ou si les Détenteurs de Titres Participatifs n'arrivent pas à convenir d'un prix raisonnable par action par une décision unanime, le prix est déterminé comme suit: la Société nomme un associé ayant au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle qualifiée au sein d'une des 4 principales sociétés de consultants, comptables et auditeurs (ou toute autres société approuvée par tous les Détenteurs de Titres Participatifs), cet associé devant être raisonnablement acceptable par les Détenteurs de Titres Participatifs (dont les approbations ne peuvent être refusées ou retardées dans des conditions non raisonnables), afin d'évaluer la Société et de déterminer un prix raisonnable par action auquel ces Actions peuvent être émises au profit d'une Partie Tiers, en prenant en compte le nombre d'Actions proposé et toutes autres circonstances, étant précisé afin dans un souci de clarté que le Prix Raisonnable par Action ne doit jamais être inférieur à la valeur au pair comptable des Actions à cette date. Sa détermination du prix est définitive et obligatoire envers tous les Détenteurs de Titres Participatifs;

Titres Participatifs Offerts Restants: désigne le nombre de Titres Participatifs Offerts restants après que leur ait été soustraits, respectivement à tous les Détenteurs de Titres Participatifs qui ont dans les délais, soumis un Avis d'Achat, soit: (A) la Part Proportionnelle des Titres Participatifs Offerts de chacun de ces Actionnaires, ou (B) si le montant figurant dans l'Avis d'Achat de cet Actionnaire est inférieur à cette Part Proportionnelle du Détenteur des Titres Participatifs, le montant figurant dans ledit Avis d'Achat du Détenteur des Titres Participatifs.

Actions Restantes: désigne, en ce qui concerne un Détenteur de Titres Participatifs, une fraction, dont le numérateur est le nombre d'Actions détenues par ce détenteur sur une Base Totale Diluée, et dont le dénominateur est le nombre d'Actions détenues par tous les Détenteurs de Titres Participatifs qui ont soumis, dans les délais, un Avis d'Achat indiquant leur souhait d'acheter plus que leur Part Proportionnelle sur une Base Totale Diluée.

Droits: désigne toute option, tout warrant, tout titre ou autre instrument convertibles en, susceptibles d'être exercés ou échangeables contre, ou autrement afin d'acquérir directement ou indirectement tout Titre Participatif ou tout(e) autre option, warrant, titre ou autre instrument, y compris notamment tout instrument dont la valeur est évaluée par référence à la valeur des Titres Participatifs ou est l'équivalent d'une Action

Actions: désigne n'importe laquelle et toutes les Actions de la Société, quelle que soit la catégorie d'Actions spécifique (à savoir les Actions de série A, les Actions de série B, les Actions de série C et les Actions Ordinaires).

Partie Tiers: désigne une Personne qui n'est ni le porteur des Actions de série A, ni le porteur des Actions de série B, ni le Parent B, ni le porteur des Actions de série C.

Déclarations - Coûts

Le montant, du moins approximativement, des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont ou seront supportés par la Société en conséquence de l'augmentation de capital est estimé à cinq mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux parties comparantes, lesquelles sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, lesdites parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. Beerens, A. Armstrong-Cerfontaine, C. Pignon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 juin 2003, vol. 424, fol. 70, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 juillet 2003.

H. Hellinckx.

(062861.3/242/3013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

ELEMENT SIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 93.181.

—

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue en date du 7 octobre 2003 que:

- Les actionnaires ont nommé Monsieur Cyrus David Jilla, administrateur, né le 15 octobre 1969 à Londres (Angleterre), résident à 8, Chatsworth Road, Londres W43Hy, Angleterre, au poste d'administrateur de catégorie A de la société avec effet à la date de ladite assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 9 octobre 2003.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02302. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063691.3/556/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

BIMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 50.914.

—

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 1^{er} octobre 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2002.

Les mandats des administrateurs Monsieur Lucio Velo, Mesdames Gabrielle Trierweiler et Nathalie Carbotti Prieur ainsi que le mandat de Monsieur Lex Benoy, commissaire aux comptes, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2004.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02160. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063695.3/800/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.
